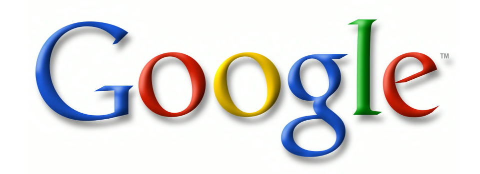
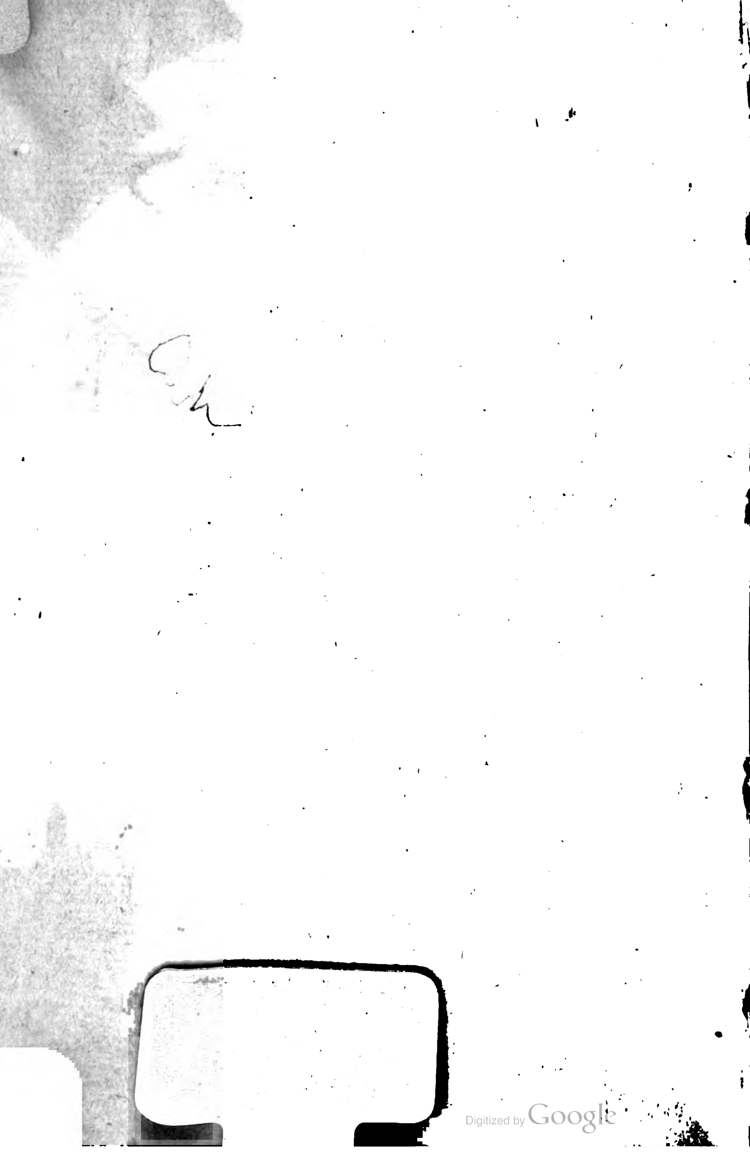






HISTOIRE
DU PARLEMENT
D'ANGLETERRE.
PREMIERE PARTIE.

HISTOIRE
DU PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Par M. l'Abbé RAYNAL.

TOME PREMIER.

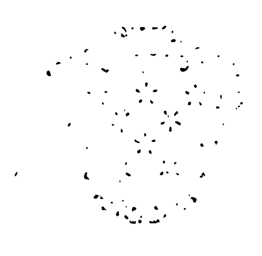




A LONDRES.

M. DCC. XLVIII.





AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

J'Ai publié il y a quelques mois en deux volumes *in*-8°. une cinquieme édition de mon Histoire du Stadhouderat. Cet Ouvrage n'est pas sans doute encore ce qu'il pourroit être, mais il a acquis le degré de perfection que j'étois capable de

lui donner. On ne ſera pas ſi content des changemens qu'on trouvera dans l'Hiſtoire du Parlement d'Angleterre. Les recherches que j'ai faites ne m'ont pas donné beaucoup de nouvelles lumieres, & je ne me trouve pas malheureuſement aſſez de talent pour profiter de tous les conſeils que des Cenſeurs polis & judicieux m'ont donnés. J'aurois pû, il eſt vrai, adoucir trois ou quatre

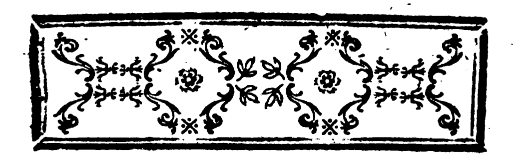
traits que quelques Critiques ont trouvés hardis : mais la vérité de l'hiſtoire ne me l'a pas permis. Le reſpect qu'on doit à une Religion auſſi évidemment divine que l'eſt la nôtre, peut ſe concilier très-bien, & je crois l'avoir fait, avec le courage de blamer les paſſions de ſes Miniſtres lorſque cela eſt néceſſaire. On s'eſt partagé, à ce qu'il m'a paru, ſur la maniere dont j'écrivois l'Hiſtoire.

AVERTISSEMENT.

Le public aura bientôt la preuve des efforts que je fais pour réunir les ſentimens.

TABLE
DES MATIERES.

PREMIERE PARTIE.



INTRODUCTION
A
L'HISTOIRE
DU PARLEMENT
D'ANGLETERRE.

L'ANGLETERRE si célebre aujourd'hui, est la derniere Contrée de l'Europe qui ait commencé à devenir célebre. Elle fut connue d'abord sous le nom d'Albion, & dans la suite sous celui de Bretagne. La conjecture n'a rien osé hasarder sur le premier ; elle s'est inutilement épuisée sur l'autre. On ignore également l'origine de ses Fonda-

teurs & de ses premiers Conquérans. L'Histoire ne nous a conservé des uns que leur nom, & des autres que fort peu d'usages.

On sait seulement que les Bretons formoient un Peuple nombreux & actif. La liberté qui depuis a changé d'objet dans cette Isle, consistoit alors à vivre sans police & presque sans lien. La chasse faisoit les délices de cette Nation, comme de toutes les sociétés dont la politique n'a pas adouci les mœurs. Le Commerce avec l'Etranger attiroit sur les Côtes tout ce qui se sentoit le plus d'industrie, ou qui avoit le plus d'ambition : on y voyoit plus d'humanité que dans l'intérieur des terres, parce qu'on traitoit avec les Gaulois que les Colonies Romaines avoient dé-

jà civilisés. Il est certain que ces Peuples formoient diverses Tribus gouvernées par des Chefs différens : mais on ignore si l'honneur du commandement étoit l'apanage de la naissance ou la récompense de la vertu. Lorsqu'un danger pressant menaçoit l'Isle entiere, on choisissoit dans une assemblée générale celui qui devoit conduire les forces réunies de la confédération : les femmes étoient admises à ces fonctions pénibles & brillantes, lorsque la supériorité des talens leur donnoit des droits. Les armes ordinaires étoient de petits boucliers & de larges épées ; ce qui annonçoit un Peuple ambitieux & intrépide, plus fait pour la guerre offensive que pour la défensive. Des Prêtres connus sous le nom

de Druides, avoient asservi cette Nation aveugle & superstitieuse : des austérités réelles ou apparentes, un ton d'oracle, quelques dogmes mystérieux, les avoient rendu arbitres souverains & indépendans des affaires publiques & particulieres. Un usage également inconnu dans les Contrées polies, & dans les barbares, acheve de peindre cette Nation.

Les Bretons, comme les autres hommes, épousoient des femmes : mais en se les attachant, ils ne les ravissoient pas à la multitude. Ils regardoient comme un larcin dangereux cet esprit de propriété qui s'est trouvé du goût de tant d'autres Peuples. Quelques Dames Romaines reprochoient à une illustre Bretonne cette coûtume comme

également injurieuſe aux deux ſexes : *Nous faiſons ouvertement avec les honnêtes gens qui ſont parmi nous, ce que vous faites en ſecret avec les derniers des hommes*, répondit-elle.

Quoi qu'il en ſoit, les Bretons qui n'avoient pû acquérir de la réputation par leurs exploits, en acquirent par leur défaite. Le bruit que fit leur Empire en tombant, fixa plus les yeux ſur eux, que les talens qui l'avoient fondé : pour leur malheur & pour leur honneur, leurs intérêts commencerent à être mêlés avec ceux du Peuple vainqueur du monde.

Les habitans de la Grande-Bretagne & ceux des Gaules n'ont pas été toûjours irréconciliables. Le ſecours que les premiers envoyoient aux ſeconds contre les Romains,

déterminа le premier Capitaine, & le plus grand Ecrivain de l'ancienne Rome à passer dans leur Isle. L'entreprise de César augmenta plutôt la gloire de sa Patrie, qu'elle n'en étendît l'Empire. A proprement parler, les Bretons furent alors reconnus plutôt que soûmis. L'honneur de les subjuguer devoit illustrer plus d'un Capitaine ; & la possession de ce bel Etat fut la derniere cōnquête de la République.

Son joug, quoique dur, ne fut pas brisé par les Bretons, il tomba comme de lui-même. Ce que leur courage ou leur désespoir n'avoit pû, le hasard seul le fit après quatre siecles. Rome qui avoit rempli si long-tems l'univers d'effroi, se vit réduite à trembler pour elle-même. La nécessité de repousser

les Barbares qui la menaçoient, la détermina à abandonner les plus éloignées de ses Provinces; & la Grande-Bretagne ne devint libre, que quand il ne convint plus aux Romains de la gouverner.

Les Bretons par leur conduite justifierent le mépris du peuple qui les dédaignoit. Ils parurent plus embarrassés de leur liberté, qu'ils ne l'avoient été de leur esclavage. Les vices d'un vainqueur corrompu avoient passé dans leurs moeurs; ses vertus n'avoient pas seulement effleuré leur ame. On avoit tout hérité des Romains, excepté leur valeur, leur fermeté, leur grandeur d'ame.

Cette humiliante disposition ne fut pas long-tems ignorée dans la partie septentrionale de l'Isle,

qu'on nomme aujourd'hui Ecosse. Les Pictes & les Caledoniens qui habitoient ces affreux climats, saisirent cette occasion pour se procurer un séjour plus agréable que leurs montagnes. Des Peuples féroces, que l'Aigle Romaine avoit quelquefois battus, mais jamais domptés, trouverent peu de résistance dans ses Esclaves. Les Provinces méridionales furent la proie, & seroient sans doute devenues l'héritage de ces Barbares, si elles n'avoient eu de défenseurs que leurs habitans.

Les Bretons vouloient conserver leur Pays, réparer leurs pertes, & se venger. Ils crurent avoir assez fait, en formant un si beau projet; la gloire de l'exécution fut confiée à des mains plus vaillantes, plus

habiles & plus heureuſes. Deux Peuples connus ſous le nom d'Anglo-Saxons & liés inſéparablement d'intérêts, s'étoient rendus célebres dans l'Allemagne par leurs victoires, & dans la Bretagne par leurs deſcentes. Les Bretons implorerent lâchement une valeur qu'ils avoient ſouvent redoutée ; & les Saxons écouterent avec plaiſir des ſupplications, qui favoriſoient le projet d'établiſſement qu'ils avoient formé. Hengiſt, à qui il n'a manqué qu'un autre théatre ou un autre ſiecle pour avoir la réputation des plus grands Héros, fut mis à la tête du ſecours Saxon. Il remplit heureuſement le double objet de ſa commiſſion : les ennemis furent défaits par ſa valeur, & les alliés ſéduits par ſon adreſſe. Avec

ce courage impétueux, auquel rien ne réſiſtoit, il avoit un air de franchiſe qui prévenoit toute défiance. En forgeant des fers aux Bretons, il leur perſuada que le ſoin de leur gloire & de leur ſalut partageoit ſes veilles. A force de ſoins, de careſſes, de ménagemens, il les mena inſenſiblement à ſon but; ils appellerent de nouveaux Saxons dans leur Iſle.

Rien ne prouve mieux que cette conduite, l'aſcendant des grands génies ſur les eſprits foibles, de la politique ſur la ſimplicité, des lumieres ſur l'ignorance. Les Bretons aveuglés par un homme adroit, ne ſe douterent pas ſeulement qu'il pût leur tendre un piége: éblouïs des avantages du parti qu'on leur propoſoit, ils n'en virent pas les

inconvéniens. Ils ne ſoupçonnerent jamais que leurs protecteurs alloient devenir leurs tyrans ; & il fallut que l'évenement les déſabuſât. En effet, les Saxons fortifiés mirent leur ſecours à un trop haut prix : les Bretons indignés avilirent trop ces ſervices. Des prétentions ſi opposées aigrirent les deux Nations, & furent l'origine d'une guerre longue & ſanglante, dont les évenemens ne paroiſſoient pas douteux.

Les Saxons étoient braves, aguerris, conduits par de grands Capitaines : les Bretons manquoient de Chefs, de valeur, d'éxpérience. Les premiers voyoient régner parmi eux cette union parfaite qui aſſûre les plus grands ſuccès : les ſeconds toûjours en proie à leurs

divisions domestiques tournoient les uns contre les autres le peu qui leur restoit de forces. Les uns recevoient continuellement des renforts, qui faisoient plus que réparer leurs pertes ; les autres voyoient tous les jours s'exiler bien des Citoyens, dont l'éloignement affoiblissoit la Patrie ; les étrangers n'imaginoient de ressource que dans la victoire ; & ils la fixerent : les naturels du pays en virent malheureusement dans la soûmission ; & ils se soûmirent.

Il est humiliant pour les Conquérans qu'ils aient accéléré cet évenement par des trahisons. Les deux Peuples qui étoient en guerre ayant convenu d'une suspension d'armes, trois cens des principaux de chaque Parti, s'assemblerent dans

une vaste plaine pour chercher des moyens d'accommodement. Les intérêts opposés étoient discutés avec force & avec chaleur, lorsque les Anglo-Saxons jetterent dans la conférence de ces discours insultans qui ne manquent jamais d'aigrir ceux auxquels ils sont adressés. Les Bretons ayant laissé éclater le ressentiment qu'ils avoient d'une telle injure, se virent tous accablés par des ennemis perfides qui avoient prévû ce mécontentement, & qui s'y étoient préparés. Une partie de la Nation découragée par la perte de ses Chefs, alla au-devant du joug; le reste prit la résolution de périr ou de conserver sa liberté.

Ambrosius & Arthur qui régnerent successivement sur ces généreux Bretons les affermirent dans

ces ſentimens. Ces deux grands Princes joignoient le talent de gouverner à celui de combattre, la ruſe à la force, une douceur qui leur gagnoit le çœur de leurs Sujets à une audace qui les faiſoit craindre de leurs ennemis : ils arrêterent les progrès des Conquérans, & les battirent même plus d'une fois. Malheureuſement ils ne laiſſerent point de ſucceſſeurs. La mort du dernier, dont les Romans ont obſcurci la gloire en voulant l'augmenter, fut ſuivie d'une eſpece d'Anarchie : ſes premiers Sujets partagerent ſes Etats, & joüirent en tyrans de l'autorité qu'ils avoient uſurpée.

Conſtantin flétri par les débauches de ſa jeuneſſe couloit ſes derniers ans dans l'inaction& dans le

mépris. Aurelius Conanus qui s'étoit baigné dans le sang de ses proches, paroissoit toûjours altéré de celui des étrangers. Vortiper méprisoit ouvertement la Religion, & persécutoit avec fureur ses Pontifes. Cuniglas comptoit ses jours par ses crimes, & avoit introduit l'opprobre ou le deuil dans presque toutes les maisons. Maglon s'approprioit les richesses qu'on laissoit voir, & imaginoit des tortures pour découvrir les thrésors qu'on ne montroit point.

La décadence d'un Etat gouverné par de tels monstres est toûjours infaillible. La révolution qui finit la domination des Bretons fut aussi subite & aussi entiere qu'elle pouvoit l'être. Sept Royaumes Anglo-Saxons se formerent des ruines de

Pays conquis. La Bretagne perdit tout jusqu'à son nom, qui fut changé en celui d'Angleterre. L'ambition avoit projetté cette conquête, l'adresse la prépara, la valeur l'entama, la perfidie la continua, la cruauté la finit, les précautions l'assûrerent. Comme c'est au Gouvernement qui s'établit alors dans leur Isle, que les Anglois rapportent l'origine de leur Parlement, il faut tâcher d'éclaircir ce qui n'a pas encore été assez démêlé dans l'Histoire.

Les Romains qui avoient subjugué le monde par leur valeur, en perdirent l'empire par leurs vices. Des maximes héroïques en avoient fait un peuple de conquérans, des maximes tyranniques les dégraderent. Lorsque l'univers soûmis ne fournit

fournit plus d'exercice à leur valeur, ils tournerent leurs armes contre la Patrie. Rome dans ses Généraux ne trouva plus que des ennemis. Les Citoyens oubliant la dignité de leur caractere, se vendirent aux ambitieux qui voulurent les acheter ; & des hommes qui, jusqu'alors avoient regardé comme indifférent de vivre, s'ils ne vivoient pas pour régner, préférerent de sang froid l'esclavage aux charmes de la liberté. Agité par ces violentes secousses, l'empire ne pouvoit durer : mais on ne soupçonnoit pas que ses destructeurs seroient des peuples obscurs, inconnus jusqu'alors sur la scene du monde.

Les Barbares qui habitoient le Nord, se répandirent comme un

torrent ſur le Rhin, & enſuite dans d'autres Contrées. La témérité qui a preſque toûjours détruit les Empires, les a preſque toûjours fondés. Si ces nouveaux Conquérans n'euſſent été que braves, on n'auroit pas déſeſpéré de leur reſiſter; ils furent téméraires & jetterent par-là un éclat qui les fit croire invincibles. Fixés par la terreur ou par la victoire dans les plus belles Provinces de l'Europe, ces brigands y porterent leurs moeurs. Sans principes de ſociété & de police, ils ne connoiſſoient de droit que celui du plus fort. Leur Chef n'étoit proprement que le Général de leurs armées, & leur gouvernement qu'un pouvoir militaire, qu'il n'eſt pas aiſé de bien définir. Ils n'eurent jamais de lois, ou elles étoient im-

punément violées, parce que personne n'avoit aſſez d'autorité pour les maintenir. Les fautes du ſoldat étoient quelquefois punies ; celles du citoyen étoient aſſûrées de l'impunité.

Il s'eſt trouvé des vainqueurs aſſez modérés pour ſe ſoûmettre aux uſages des Peuples qu'ils avoient ſoûmis, lorſqu'ils les croyoient plus favorables à l'utilité publique. Les Anglo-Saxons ſuivirent d'autres principes. Au titre de conquérans, ils furent jaloux de joindre celui de légiſlateurs. A un ſceptre de fer ils ajoûterent un gouvernement vicieux : à peu de choſe près, ils porterent dans leurs conquêtes, les coûtumes reçûes dans leur ancienne Patrie.

Leurs Chefs qui n'avoient en

l'Allemagne que le titre de Général prirent celui de Roi. La plus commune opinion & la mieux fondée est que ce changement de nom n'influa point dans le gouvernement. Des Ecrivains courtisans & flatteurs ont prétendu que le droit de conquête donnoit à ces premiers Rois une autorité sans bornes : cela ne pouvoit être vrai tout au plus qu'à l'égard des Bretons dont il ne resta dans le pays qu'un très-petit nombre ; il est contre toute vraissemblance que les Anglo-Saxons en devenant Conquérans aient perdu leurs droits & leur liberté.

En recueillant avec soin tout ce qui se trouve dispersé dans les monumens anciens, on trouve que le Souverain conféroit les Charges

civiles & militaires, & qu'il en dépouilloit à ſon gré les Magiſtrats & les Généraux. Il pouvoit remettre les punitions que les Lois ont décernées contre le crime: mais ce pardon n'empêchoit pas que la Partie offenſée ne pût demander une ſatisfaction civile pour le dommage qu'elle avoit reçu. On ne conteſtoit pas au Prince le droit de faire battre monnoie & de le conférer à qui il vouloit; il n'étoit pas également le maître de changer les eſpeces & de les altérer. On doute s'il dépendoit de lui de faire la guerre: mais il paroît bien prouvé qu'il ne pouvoit pas ſeul lever des taxes pour en ſoûtenir les frais.

Ce qui manquoit de puiſſance aux Rois pour gouverner l'Etat, ſe trouvoit dans le *Wittena-Gemot*, ou

affemblée des fages qui repréfentoit toute la Nation. Il eft certain que chacun des fept Royaumes que fonderent les Anglo-Saxons, avoit un Wittena-Gemot particulier ; celui des fept Royaumes enfemble, comme ne faifant qu'un feul corps & un feul Etat n'eft pas auffi-bien prouvé. Cette forme de gouvernement étoit la feule connue en Europe depuis que les Barbares s'en étoient rendus les maîtres ; je ne vois pas ce que ceux qui nient l'exiftence des Wittena-Gemots pourroient répondre de fpécieux ou de folide à la preuve empruntée d'un ufage fi général.

Il eft démontré que la grande nobleffe, ceux qu'on appella depuis Comtes & Barons affiftoient au Wittena-Gemot. La difficulté

consiste à savoir si les Députés du peuple y étoient admis, ou s'ils en étoient exclus. Les Membres des Communes n'ont rien négligé pour prouver que le droit dont ils joüissent de se mêler du gouvernement étoit aussi ancien que la Monarchie ; ils paroissent persuadés qu'il seroit dangereux de reconnoître qu'ils le doivent à la concession de leurs Souverains, de peur que la même puissance qu'on supposeroit l'avoir accordé, ne pensât à le révoquer quand elle en trouveroit une occasion favorable. Cependant leurs efforts n'ont pas été aussi heureux qu'ils l'auroient souhaité. Comme ils n'ont étayé jusqu'ici leurs prétentions que de témoignages fort équivoques, de quelques expressions obscures, de conjectu-

res la plûpart frivoles, ils n'ont réussi tout au plus qu'à rendre la chose problèmatique.

A supposer ce droit des Communes, le gouvernement des Anglo-Saxons ne fut ni Monarchique, ni Aristocratique, ni Démocratique; c'étoit un composé bisarre de tous les trois. Le Roi, les Grands, le Peuple partagerent l'autorité. Des vûes opposées empêcherent toûjours les trois puissances de se réunir. L intérêt personnel étoit l'ame de tous les conseils, de toutes les résolutions, de toutes les entreprises. Un Gouvernement bon par sa nature étaye la foiblesse du Souverain, & celui là en abusoit; éteint les guerres civiles, & celui-là les allumoit; unit les différentes parties d'un Etat, & celui-là les divi-

ſoit. Les Anglo-Saxons ſe trompe-rent, en imaginant que leur Police ſeroit plus parfaite, à meſure qu'elle ſeroit plus partagée. L'expérience de tous les tems leur auroit dû apprendre que cette politique, au lieu des avantages des trois Gouvernemens, n'en raſſemble que les inconvéniens. Un tel équilibre détruiſit néceſſairement toute ſubordination, & dérangea toute harmonie.

Peut-être n'étoit-il pas poſſible d'établir alors une Monarchie pure; les conquérans ni les vaincus n'avoient pas apparemment la douceur des moeurs qu'exige ce genre de domination. Mais ſi leurs Chefs avoient été plus éclairés, ils auroient ſenti qu'il falloit néceſſairement qu'une des trois Puiſſances

dominât, & que les deux autres devoient être destinées à tempérer son autorité.

Ce système, ou si l'on veut, cette confusion de politique dura fort long-tems, malgré les dissensions funestes qui partagerent les Anglo-Saxons. Ils se virent à peine possesseurs paisibles de leurs conquêtes, qu'ils tournerent leurs armes les uns contre les autres. Les Chefs des différentes dominations qu'on avoit établies, formoient des prétentions opposées qui entraînerent une guerre ouverte. Des mariages, des successions; la crainte, la jalousie, l'orgueil, le mépris; tout ce qui entretient l'ambition ou qui la fait naître, étoit un sujet de division entr'eux. Durant plus de deux siecles, toutes les parties de l'An-

gleterre furent teintes du sang de ses nouveaux habitans. Les peuples, instrument à la fois & victime des haines & de l'inquiétude de leurs Souverains, ne se connoissoient que pour se détruire. Les intervalles d'un combat à l'autre étoient employés à former ou à rompre des ligues : & comme on ne connoissoit pas encore ces grands principes de politique qui ont fait depuis la destinée des Empires, on s'allioit tantôt avec le plus foible pour le soûtenir, & tantôt avec le plus fort pour n'en être pas accablé. Après plusieurs révolutions la plûpart sanglantes, les sept branches de l'*Heptarchie*, furent réduites à un seul Royaume ; & ce fut Ecbert qui avoit appris de Charlemagne l'art de vaincre & de régner qui

vint à bout de ce grand deſſein.

Le ſort de l'Angleterre paroiſſoit fixé par la réunion de tous ſes Membres en un même Corps politique. A couvert par ſa conſtitution préſente des guerres intérieures, elle paroiſſoit en état d'accabler les Etrangers qui oſeroient troubler ſon repos. Ce fut pourtant dans cet inſtant brillant qu'elle ſe vit attaquée. Les Danois qui rempliſſoient alors l'Europe du bruit de leurs exploits & de l'horreur de leurs brigandages, y porterent le fer & le feu. Ces nouveaux ennemis s'attacherent avec tant d'opiniâtreté pendant environ deux ſiecles à ruiner cette Iſle, qu'il paroît également étonnant, & que leur pays ait pû fournir aſſez de ſoldats pour une guerre ſi lon-

gue, si sanglante, & que l'Angleterre ait pû résister à tant d'assauts redoublés. Lorsque la valeur est égale dans les deux camps, c'est la nécessité de vaincre qui décide de la victoire ; cet avantage ou ce malheur se trouva du côté des Danois : ils avoient quatre ennemis à craindre, la faim, la mer, l'infamie, l'Anglois ; ce dernier leur parut le moins redoutable : ils en triompherent ; mais leur regne fut court ; & ils devinrent bien-tôt les sujets de ceux dont ils s'étoient vûs les maîtres.

Durant tous ces troubles, les Anglois virent le Gouvernement de leurs voisins se perfectionner sans changer de principes ni de conduite. Occupés de leurs démêlés particuliers & resserrés dans leur

Isle, ils n'eurent ni le tems d'oublier leurs lois, ni la sagesse d'adopter les idées des autres Peuples. Les révolutions fréquentes qui agiterent l'Etat, & qui firent passer le Sceptre de leurs mains dans celles des Princes Danois, & repasser dans les leurs, furent inutiles; l'empire des mêmes lois fut inébranlable. Incapables de plier sous l'insinuation ou sous la force, ces Insulaires s'opiniâtrerent à retenir leur Police. La douceur des mœurs & la science du Gouvernement fit moins de progrès parmi eux que chez toutes les autres Nations.

La décadence, la chûte même d'un tel Empire étoit infaillible. Edouard le Confesseur, Prince plus simple que politique, plus foible

que généreux, plus indolent qu'appliqué, que la légende a placé au nombre des plus grands Saints, & l'hiſtoire parmi les Monarques les plus médiocres, en montant ſur le throne de ſes peres, prépara la révolution. Comme la nature ne lui avoit rien donné de ce qui fait les Héros, les revers qui avoient éprouvé ſa jeuneſſe, ne l'avoient pas rendu grand; mais ils lui avoient inſpiré celle de toutes les vertus qui eſt peut-être la plus rare ſur le throne, la reconnoiſſance. Forcé par l'uſurpation des Danois à chercher un aſyle hors de ſa Patrie, il trouva auprès de Guillaume le Batard, Duc de Normandie, un accueil brillant, qui devoit toucher un bon cœur, mais qui charma trop une ame commune, &

qui auroit peut-être humilié un cœur généreux. Les Anglois lassés d'un joug étranger, ou seulement par inconstance, redemanderent le sang de leurs Rois. Le Comte Godwin qui gouvernoit l'Etat, & qui vouloit continuer à le gouverner, fit préférer Edouard, dont le caractere assûroit ses vûes. Le nouveau Monarque trompa la confiance de son ambitieux Ministre. Soit goût, soit reconnoissance, soit habitude, ce Prince remplit sa Cour de Normands, & leur donna toute sa confiance. L'avidité de ces étrangers aigrit le peuple, & leur élévation inspira de la jalousie aux Grands. Le Comte Godwin & son fils Harald saisirent cet instant de fermentation pour recouvrer l'autorité qu'ils avoient perdue : ils pouvoient

pouvoient à leur gré dissiper ou faire crever l'orage : mais ils n'étoient pas assez Citoyens pour sacrifier au bien public l'intérêt de leur grandeur & celui de leur vengeance. La haine violente qu'ils avoient pour les Normands, & le zele qu'ils affectoient pour la Patrie, leur procura la confiance de la Nation : ils s'en servirent pour brouiller les Sujets avec le Souverain, & pour mettre toute l'Angleterre en armes. Edouard pouvoit réduire les Mécontens par la force ; il aima mieux les regagner par des Traités. Godwin fut en quelque maniere l'arbitre de la réconciliation, & l'entiere administration des affaires lui fut rendue. Par cette foiblesse, le Roi laissa avilir le Sceptre : mais il

prit des arrangemens pour le faire paſſer en des mains aſſez habiles pour lui rendre tout ſon éclat.



PREMIERE ÉPOQUE.

Guillaume premier, ſurnommé le Batard, & enſuite le Conquérant, établit le Deſpotiſme en Angleterre, 1066.

LA mort d'Edouard laiſſa le Throne en proie à l'ambition de trois rivaux, qui avoient tous des avantages pour y monter. Edgard y étoit appellé par ſa naiſſance ; Harald par un parti nombreux ; Guillaume par le teſtament du feu Roi. Le premier deſcendoit des Monarques du Pays. Le ſecond étoit fils d'un Miniſtre abſolu qui avoit préparé ſon élevation. Le troiſieme régnoit en Normandie avec beau-

coup de réputation & de dignité. Edgard fut aiſément écarté : le ſang Royal qui couloit dans ſes veines ne pouvoit pas balancer les forces de ſes concurrens. Ils méritoient tous deux de porter le ſceptre. Harald étoit l'homme d'Angleterre le plus craint, le plus puiſſant, le plus eſtimé, & pourtant le plus aimé. Il avoit de la probité, mais de cette probité que peut avoir un particulier qui aſpire au Throne. Les éloges, les careſſes, les bienfaits ne lui coûtoient rien, quand ils pouvoient ſervir à ſon élévation ; il avoit ſi bien donné le change à ſes créatures qu'on le croyoit généreux, au lieu qu'il n'étoit qu'ambitieux. Guillaume étoit né grand, il s'étoit rendu habile, & il avoit éprouvé aſſez ſouvent les faveurs

de la fortune pour pouvoir les espérer encore. La tache de sa naissance exposa sa jeunesse aux trahisons de ses concurrens, aux armes de ses ennemis, à la révolte de ses sujets : mais son courage & ses talens s'en déveloperent plutôt, & brillerent ensuite avec plus d'éclat. Forcé par les circonstances à exercer continuellement son courage, ses forces, sa politique, il eut l'avantage de les augmenter ; l'âge ne les affoiblit point ; &, ce que l'Histoire a rarement occasion d'observer, Guillaume n'étoit pas loin de la vieillesse, lorsqu'il commença à joüer le rôle de conquérant.

Harald portoit déja la couronne : cette possession lui donnoit un air de Prince légitime, & jettoit les odieuses apparences d'usurpa-

teur ſur quiconque oſeroit la lui diſputer. Guillaume ne fut pas détourné de ſon entrepriſe par cet obſtacle. Une flotte de neuf cens voiles le porta ſur les côtes d'Angleterre; cinquante mille hommes qu'il avoit lui-même formés aux combats le ſuivirent. Ayant fait un faux pas en ſortant de ſon navire, & étant tombé ſur ſes deux mains, il vit la ſuperſtition allarmée de ce préſage; ſa préſence d'eſprit profita de cet augure; il s'écria avec une gaieté qui en inſpira aux plus timides: *je prens poſſeſſion de l'Angleterre, elle eſt à moi, je la ſaiſis des deux mains.* Après avoir brûlé ſes vaiſſeaux, afin de ne laiſſer aux ſoldats de reſſource que leur courage, Guillaume alla chercher l'ennemi pour profiter de la premiere

ardeur des armées, qu'on mene aux conquêtes. Harald auroit mieux justifié l'estime dont sa nation l'avoit honoré en l'élevant sur le Throne, s'il eût évité un combat que son rival vouloit engager; heureusement pour les Normands, le Monarque Anglois consulta plus sa valeur que sa prudence : il pouvoit vaincre sans tirer l'épée, il perdit la couronne, la gloire & la vie en combattant vaillamment.

Les débris de l'armée Angloise se réfugierent avec précipitation dans les murs de Londres. On y délibéra avec cette confusion qui suit les revers extraordinaires. Les Grands qui croyoient déja voir revêtus de leurs titres & de leurs terres les Normands qui avoient suivi le conquérant, opinoient à se

défendre : pour le faire avec succès ils proposoient de placer sur le Throne le Prince Edgard dont la modération leur plaisoit bien plus que l'ambition inquiéte & orgueilleuse de Guillaume. Les Bourgeois montroient une horreur égale pour les troupes & pour la domination du Vainqueur. Comme ils ne trouvoient pas moins de risque à résister qu'à se rendre, il ne leur étoit pas possible de se décider. Les Evêques qui craignoient moins une révolution que les hasards d'une longue guerre, se déclaroient pour le parti le plus heureux : rassurés sur leur fortune par le caractere religieux ou politique du Prince, & sur leur conscience par la protection que le saint Siége accordoit à cette entreprise, ils

favorisoient ouvertement l'usurpation.

Une autorité aussi respectée dans ces siecles barbares, & l'approche des Conquérans fixerent les irrésolutions de la multitude. Les Seigneurs, les Magistrats, les Prélats assemblés conjurerent unanimement Guillaume de régner sur eux; ce Prince feignant d'oublier tous les droits qu'il avoit fait valoir avant sa conquête, parut balancer s'il accepteroit le Throne. Il ne tint pas à lui qu'on ne crût qu'il se faisoit violence en mettant sur sa tête une Couronne, pour laquelle il avoit couru tant de risques & versé tant de sang. Le torrent des Historiens a écrit que ce Conquérant avoit fait serment de porter le sceptre aux mêmes conditions que

les Rois Saxons, & de maintenir les Lois établies. Le caractere de Guillaume appuie cette opinion. Il étoit trop habile pour faire si-tôt entendre à ses nouveaux sujets, qu'il vouloit établir un Gouvernement despotique.

Les jours les plus fortunés de ces regnes fameux, que l'histoire a toûjours proposés pour modeles, n'égalent pas l'idée parfaite qu'on nous a laissée des premiers tems de l'administration de Guillaume. L'Angleterre toûjours, ou presque toûjours placée sous une constellation malheureuse, paroissoit éclairée par un astre plus favorable ; & la tranquillité de cet Etat continuellement agité parut établie sur des fondemens à jamais durables. L'exemple du Chef décida de la

conduite des membres. Chaque Normand, il est vrai, se regardoit comme le vainqueur de l'Angleterre : mais cette prétention orgueilleuse fut sans hauteur & ne produisit que l'honnêteté. Les troupes victorieuses traiterent les peuples vaincus avec une douceur, qui à la honte de l'humanité a été toûjours assez rare, mais qui étoit inconnue dans ces siecles barbares. Des Edits précis & bien entendus acheverent d'assûrer le bonheur des Anglois & de fixer les Normands dans l'ordre. Les Ordonnances qui dans la plûpart des Etats ne servent qu'à l'ostentation, furent chez le nouveau Roi les appuis solides & légitimes d'une police & d'une équité parfaites. L'heureux essai d'un gouvernement si sage &

ſi modéré étouffa juſqu'aux alarmes qu'un peuple ſoûmis a toûjours pour ſa liberté. Dans l'eſpace de peu de mois, les Anglois s'accoûtumerent à regarder leurs dernieres révolutions comme une faveur ſignalée du Ciel qui les avoit conduits au bonheur par une voie ſinguliere qui le devoit naturellement détruire.

Quand on connoît l'humeur de Guillaume & le caractere des Anglois, on n'eſt pas étonné que cette confiance réciproque, qui faiſoit la tranquillité commune, ait ceſſé, on ne comprend point comment elle avoit pû s'établir. Guillaume étoit naturellement défiant; & ſes ſoupçons lui inſpiroient des précautions injurieuſes & exceſſives, pour empêcher les révolu-

tions : les Anglois toûjours en garde contre leurs meilleurs Rois, ne devoient pas compter beaucoup ſur la parole d'un Prince ambitieux, qui venoit de les ſubjuguer. L'un étoit né ſévere, & il étoit d'ailleurs excité à la rigueur par les Normands, à qui il étoit bien plus avantageux de voir dompter les Anglois par la force, que de les voir gagner par la douceur : les autres confondoient aſſez ſouvent la dureté avec la fermeté, l'orgueil avec le courage, l'inſolence avec la liberté. D'un côté, on avoit contracté des dettes immenſes pour fournir aux frais de l'armement qui avoit conquis l'Iſle ; & on prétendoit bien les payer & contenter ſon avarice aux dépens des vaincus : de l'autre, on ſe croyoit aſſez mal-

heureux d'être ſubjugué, ſans ſe croire encore obligé de prodiguer ſes thréſors à des Nations haïes & éloignées. Guillaume étoit extrèmement prévenu pour les compagnons de ſes victoires; & cette prévention lui inſpiroit de l'indulgence pour leurs déſordres: les Anglois ne pouvoient manquer d'être aigris contre des Etrangers qui avoient montré plus de conduite & de valeur qu'eux.

Ces différentes diſpoſitions allumerent un incendie qui mit pluſieurs fois le Royaume en combuſtion. La Nation ne regarda plus la modération du Roi Conquérant que comme un artifice imaginé pour endormir ou pour ſéduire la multitude. De légers mouvemens excités ſourdement pour entretenir

dans le peuple un esprit de sédition, furent le prélude funeste d'une révolution plus générale & mieux appuyée. Les factions se multiplierent; elles furent successivement fomentées par le Prince Edgard, par les Danois, par les Ecossois, une fois même par les Normands. Guillaume parût tout entier dans ces occasions. Sa pénétration lui faisoit quelquefois prévoir les orages qui se formoient. L'étendue de son génie lui présentoit souvent les moyens de les dissiper; la fermeté de son courage les lui faisoit toûjours surmonter. Chaque révolte ajoûtoit à l'éclat de sa gloire & à la pesanteur du joug des Anglois.

Cependant l'esprit du Monarque se remplit de soupçons contre ses

Sujets. Il ſe fit une habitude de les regarder comme des ennemis, d'autant plus acharnés qu'ils avoient plus de tort de l'être. Il ſentit que ces Inſulaires n'étoient pas faits pour être gouvernés par les voies ordinaires de la prudence, & qu'il étoit plus difficile de les contenir que de les ſoûmettre. Il alla juſqu'à ſe perſuader qu'il avoit mal jugé du caractere des peuples qu'il avoit domptés. Son principe fut que les Anglois devoient être conduits avec fermeté; & ſon caractere ne le portant que trop à la ſévérité, il regarda comme une erreur la conduite qu'il avoit tenue dans le commencement de ſon regne. Guillaume ne gouverna plus dès-lors avec le ſceptre, mais avec l'épée. Le droit de con-

quête

quête fut poussé jusqu'où il pouvoit aller. Il anéantit les privilé-ges des Anglois, il s'appropria leurs biens, il leur donna d'autres lois. Le pouvoir arbitraire fut établi dans toute son étendue ; & des Peuples qui avoient voulu secoüer l'autorité des Lois, se virent forcés à gémir sous l'empire du Despotisme.

Lanfranc, Archevêque de Cantorberi, qui, quoique Italien, avoit plus de raison que d'esprit, une politique plus sûre que rafinée, plus de talent pour réunir les hommes, que pour les brouiller, suspendit quelque-tems ces malheurs. Il représenta au Conquérant qu'il devoit faire le bonheur de ses Sujets qui ne le trouveroient jamais que dans le Gouvernement qu'ils

avoient reçû de leurs peres : que les Anglois s'opposoient aux nouveautés qu'il vouloit introduire avec une modération réfléchie plus à craindre que l'emportement : que les lois qu'on se proposoit d'abroger étoient l'ouvrage des premiers hommes de la Nation, & avoient mérité l'approbation des assemblées les plus respectables : que l'autorité établie dans l'Isle avoit fait dans tous les tems de bons Citoyens : qu'il avoit juré deux fois solemnellemeut lui-même de ne point faire de changement considérable dans l'état, & que manquer à sa parole, ce seroit inviter ses Sujets ou ses voisins à trahir leurs engagemens.

Ces discours de la part d'un homme dont Guillaume estimoit les lu-

mieres, honoroit la vertu, aimoit le caractere, firent leur effet sur un esprit qui saisissoit ordinairement le vrai, & sur un cœur quelquefois sensible à l'amour de la justice. Son ambition qui avoit été toûjours assez vive, & sa colere qui fut rallumée par de nouveaux sujets de mécontentement effacerent ces impressions; & les entreprises sur les biens & sur la liberté des Anglois se multiplierent.

Les peuples qui avoient suivi le parti de Harald furent dépouillés, quoiqu'ils eussent pris les armes pour un Prince qui étoit actuellement sur le throne; & qu'ils eussent obtenu depuis leur défaite la confirmation de leurs priviléges : le Conquérant trouvoit deux avantages considérables dans ces confis-

cations; il récompensoit les étrangers qui l'avoient suivi, & il remplissoit les Provinces de guerriers aussi intéressés que lui-même à maintenir son autorité. La haine qui divisoit les Anglois & les Normands n'avoit point de bornes, & entraînoit souvent les plus grands malheurs. Guillaume par une partialité criante publia un Edit qui portoit que, lorsqu'un Normand auroit été tué ou volé, les lieux voisins du théatre où la scene se seroit passée, deviendroient responsables du crime, & payeroient une grosse amende. Les Grands se servoient de l'ascendant qu'ils avoient sur l'esprit des peuples pour décrier un gouvernement qui leur étoit odieux, moins parce qu'il étoit injuste, que parce qu'ils n'y

avoient point de part : ils eurent le double chagrin de se voir privés des Fiefs qu'ils tenoient de la Couronne, & de les voir passer dans les mains de leurs ennemis. Les Rois Saxons avoient donné au Clergé des terres immenses qu'ils avoient exemptées de tout service militaire, & il s'étoit emparé du droit de juger les différends des particuliers. Les Fiefs Ecclésiastiques furent réduits comme les autres à fournir un certain nombre de cavaliers en tems de guerre, & l'administration de la Justice fut confiée à d'autres. Les Moines par leur ambition avoient envahi une grande partie des richesses de l'Etat, & par leur adresse étoient devenus les dépositaires du reste dans le tems de la révolution. Les trou-

pes étrangeres furent logées dans les Monasteres pour veiller sur les Solitaires qui les habitoient, & les thrésors furent pillés sous prétexte que c'étoient les biens des rebelles. On acheva de désespérer les Anglois par la construction de plusieurs citadelles, par la défense qu'on leur fit de garder des armes; & sur-tout par l'obligation qu'on leur imposa d'éteindre leur lumiere, & de couvrir leur feu à huit heures du soir: le son d'une cloche qu'on appelloit le *couvre-feu*, annonçoit tous les jours cet ordre humiliant, & ne permettoit pas aux malheureux qui en étoient l'objet d'oublier un instant leur servitude.

Tous ces traits de sévérité que les circonstances rendoient appa-

remment néceſſaires, n'empêchent pas qu'on ne compte Guillaume le Conquérant parmi le petit nombre de Rois qui ont honoré le Throne. Dans quelque tems qu'il eût vécu, il eût été un grand homme; ce fut un prodige pour le ſiecle barbare qui le vit naître. Il eut toutes les qualités éclatantes qui éblouïſſent les yeux de la multitude : un air de dignité qui annonce un Héros ou un Prince que le Ciel deſtinoit ſenſiblement à le devenir ; une force de corps qui excitoit toûjours l'admiration & la ſurpriſe ; une valeur qui mépriſoit & qui ſurmontoit les plus grands périls; un bonheur qui ne connut point les revers, pas même les avantages médiocres. Cependant il mérita l'admiration de la poſtérité par des ta-

lens plus rares & plus estimables: Ceux qui ne connoissent Guillaume que par ses succès, ne sont pas ceux qui l'estiment davantage. Son caractere se développe mieux aux yeux de ceux qui pésent les obstacles qu'il eut à surmonter pour fonder son nouvel empire. Il falloit avoir un droit réel ou apparent; il se le procura par son adresse : il falloit aveugler la France sur les suites de cette expédition; il l'endormit par ses complaisances : il falloit faire entrer les Princes voisins dans ses vûes; il les y amena par ses insinuations : il falloit se faire appuyer par la Cour de Rome si puissante dans ces siecles d'ignorance; il l'y engagea par ses promesses : il falloit prévenir la défiance d'un rival déja couronné;

il l'étonna par sa célérité : il falloit avec des forces médiocres conquérir un grand Royaume ; il en vint à bout par son audace : il falloit prévenir ou dissiper les conjurations qu'on trama continuellement contre son autorité ou contre sa personne ; il y réussit par son application : il falloit s'assûrer l'obéissance des Anglois, puisqu'il étoit dangereux de compter sur leur coeur ; il le fit en introduisant le *Despotisme*. Ce grand Prince joignoit le mérite de faire de grandes choses à celui de n'en point parler : la pénétration qui découvre le péril à la hardiesse qui le fait braver : l'art de connoître les hommes à celui de les employer : la prudence du Conseil à la promptitude de l'exécution : une fermeté qui paſ-

ſoit quelquefois les bornes à un courage qui ne dégénéroit jamais en témérité ; il avoit ſur-tout un attrait pour le travail qui l'empêchoit de remettre au lendemain ce qui pouvoit ſe finir le jour même, & qui lui perſuadoit preſque qu'il n'avoit rien fait, lorſqu'il lui reſtoit quelque choſe à faire. La ſatyre l'a peint avec les plus odieuſes couleurs. Il eſt pourtant vrai que la Nation qui le déteſte lui doit ſa gloire. Inconnus ou mépriſés juſqu'alors dans l'Europe, les Anglois commencerent à y joüer un grand rôle par leurs lumieres, par leur puiſſance, par leur commerce & par leurs conquêtes.

II. ÉPOQUE.

Le Roi Jean sans Terre dégrade l'autorité Royale en accordant la grande Chartre en 1215.

LES avantages que Guillaume avoit procurés à l'Angleterre ne firent pas oublier aux Anglois qu'ils avoient été libres. On s'accoûtume au joug quand il se forme insensiblement, le despotisme subit révolte. Les secousses qui ébranlent alors l'Etat, font penser malheureusement qu'un Prince & des Sujets ont des intérêts contraires. Cette erreur pernicieuse devint chez les Anglois le principe de leur conduite. A peine le Conquérant étoit au tombeau, qu'on de-

manda tumultuairement le rétabliſſement des anciens uſages à ſon ſecond fils qui lui avoit ſuccédé. Guillaume II. devoit ſon élévation à ſes vices plus qu'à ſes vertus. Comme il étoit dur & fier, ſon pere l'avoit deſtiné à occuper un throne chancelant qu'il croyoit que la modération ou la clémence auroit renverſé. Il y a apparence que le jeune Prince n'y ſeroit pas monté ſans contradiction, ſi les eſprits n'avoient été préparés d'avance à ſe conformer aux intentions du Roi mort : le moyen dont on ſe ſervit pour ſéduire la Nation fut de répandre que le Gouvernement nouvellement établi dans l'Iſle ſeroit abandonné, & qu'on reviendroit ſans délai aux Lois de Saint Edouard.

La ſituation des affaires avoit arraché au nouveau Monarque des promeſſes que ſon cœur n'avouoit pas, & que ſon caractere démentit bien-tôt. Dévoué dès ſes premiers ans aux armes, & nourri dans une Cour où on ne voyoit que des exemples de deſpotiſme, il avoit pris des manieres ſauvages, dures & preſque féroces. La Religion qui adoucit ſi heureuſement les mœurs étoit à ſes yeux un fantôme; & il regardoit l'honneur & la probité comme la reſſource de ceux qui manquent de courage ou d'autorité. Une imagination forte mais déréglée portoit le déſordre dans tous ſes ſens : inſenſible aux plaiſirs de la table, aux douceurs de l'amour, aux agrémens du luxe; il ne connoiſſoit que le déreglement de ces

trois passions. Les succès qu'il eut à la guerre le mirent en état d'appesantir le joug des Anglois ; & il leur en coûta plus pour fournir aux bisarres profusions du fils qui ne leur en avoit coûté pour satisfaire l'insatiable avarice du pere. Sous ce regne les mœurs publiques furent corrompues : il n'y avoit de protection que pour les Juges iniques, de richesses que pour les Partisans, de récompense que pour les Délateurs, de faveur que pour les Ministres des plaisirs du Prince. Ces désordres déterminerent tout ce qui se sentoit quelque goût pour la vertu à aller chercher un asyle chez les Etrangers ; pour comble d'horreur un Edit sévere défendit à tous les Sujets de sortir du Royaume.

La mort du Tyran ne fut pas la fin de la tyrannie. Les Anglois totalement abbatus par l'injuſtice ou la ſageſſe du gouvernement, ne firent que des voeux ſecrets pour leur liberté, & laiſſerent aux Normands qui ſe trouvoient les maîtres du Royaume le ſoin de mettre la Couronne ſur la tête qui leur paroîtroit la plus digne de la porter. *Deux* freres du dernier Roi avoient des prétentions & des Partiſans. Robert, Duc de Normandie, étoit l'aîné; mais il étoit abſent & éloigné : Henri étoit le cadet, mais il étoit préſent & né depuis que le Prince ſon pere étoit devenu Roi. Comme depuis la conquête il n'y avoit rien de réglé par rapport à la ſucceſſion, on favoriſa celui des deux Princes qui

n'ayant point d'Etats parut moins redoutable à la Nation : Henri fut placé sur le Throne.

Le nouveau Monarque trouva un Etat sans police, des Sujets sans moeurs, des Courtisans sans probité, des femmes sans retenue, des Peuples opprimés par autant de tyrans qu'il y avoit de grands : il rétablit l'ordre avec une promptitude & une facilité qui développerent les sublimes talens qu'il avoit pour le Gouvernement. C'étoit peut-être plus qu'il n'avoit promis, mais ce n'étoit pas ce qu'on souhaitoit davantage. Le rétablissement des anciens usages étoit l'objet de tous les voeux ; & Henri parut disposé à tenir la parole qu'il avoit donnée avant son couronnement de se départir des odieuses prérogatives

prérogatives que les deux derniers Rois avoient uſurpées.

Il publia une Chartre qui rendoit aux Egliſes leurs immunités ; aux héritiers le droit de ſuccéder à leurs peres ſans rien payer ; aux nobles le pouvoir de diſpoſer de leurs filles ſans l'aveu du Prince ; aux meres & aux plus proches parens la garde des enfans mineurs ; aux Créanciers de l'Etat les arrérages dont ils étoient redevables. Un article remarquable terminoit cet acte important. C'étoit la confirmation des Lois de S. Edouard, c'eſt-à-dire, des Lois reçûes durant la domination des Anglo-Saxons, & qui étoient ou entierement oubliées, ou expreſſément abrogées depuis la conquête.

Les Partiſans de l'autorité Roya-

le ont toûjours parlé avec mépris de cette Chartre. Ils soûtiennent que Henri n'étant que l'usurpateur d'un Throne qui appartenoit visiblement à Robert son frere, n'a pas pû communiquer aux actes qu'il a faits une autorité qu'il n'avoit pas : ils ajoûtent avec plus de fondement, ce me semble, que cette Chartre n'a jamais été exécutée ; & ils concluent de ces deux raisonnemens qu'elle ne mérite aucune attention & qu'elle n'établit point de droits.

Les Royalistes ont à combattre une autre prétension des Républicains encore plus importante. Henri, durant le cours de son regne, forma plusieurs assemblées nombreuses composées des Grands du Royaume & des principaux du Peu-

ple : il les consulta sur la réformation de l'Etat, leur permit de signer la célébre Chartre, & leur ordonna de reconnoître son fils âgé de douze ans, & auquel il survécut, pour son successeur. Quelques Historiens croyent trouver l'établissement du Parlement dans ces assemblées. Cette prétension paroît assez mal fondée. Un Roi peut prendre des lumieres de ses Peuples, ou avoir pour eux de la complaisance sans reconnoître leur autorité, & sans leur céder la flenne. Henri étoit trop ambitieux pour relâcher ses droits, trop appliqué pour se lasser de gouverner, trop brave pour se laisser intimider, trop éclairé pour être aveuglé sur ses intérêts, trop altier pour se faire des maîtres de ses Sujets. Les assem-

blées qu'il forma étoient, ou un ſpectacle qu'il accordoit à ſa vanité, ou une maniere de ſonder les diſpoſitions des Peuples, ou enfin une adreſſe pour découvrir les talens & les mettre en œuvre.

Quoiqu'il en ſoit de ces motifs, les Lois impoſées par le Conquérant, & conteſtées ſous ſes deux premiers ſucceſſeurs, s'affermirent peu-à-peu. Le caractere des grands Princes qui occuperent le Throne Anglois, y contribua beaucoup. Etienne qui régna après Henri, étoit brave, clément, généreux : ſi l'art de manier les eſprits, un ſens droit, de grandes vûes ne juſtifierent pas ſon uſurpation, ils en diminuerent du moins l'horreur. Sa mort rétablit l'ordre de la ſucceſſion, & Henri Second recouvra

paiſiblement le Sceptre de ſon ayeul que ſon oncle lui avoit ravi.

Ce nouveau Prince montra un génie élevé & une ambition ſans bornes, plus de fierté dans les manieres que dans les ſentimens, une paſſion égale pour l'amour & pour la gloire. Au commencement de ſon regne il fut l'idole de ſes peuples; au milieu la terreur de l'Europe; ſur la fin preſque le joüet du Pape & de ſes enfans. La conquête qu'il fit de l'Irlande, l'acquiſition de quelques Provinces de France, les divers évenemens de ſa vie: rien n'influa ſur le ſort de ſes Sujets; ils continuerent à être toûjours gouvernés ſur le même plan & dans les mêmes vûes.

Richard, *Cœur de Lion*, qui régna enſuite, avoit un orgueil qui lui

faisoit regarder les Rois ses égaux comme ses Sujets, & ses Sujets comme des esclaves ; une avarice qui ne respectoit ni la Religion, ni la pauvreté ; une luxure qui ne connoissoit ni bornes ni bienséances. Il fut brave, mais féroce ; vigilant, mais soupçonneux ; entreprenant, mais inquiet ; décidé, mais présomptueux ; ferme, mais opiniâtre ; passionné pour la gloire des armes, mais jaloux. Le Despotisme avoit été plutôt affermi qu'ébranlé par un Roi de ce caractere, lorsque Jean sans Terre monta sur le Throne.

Ce Prince, que ses inquiétudes, ses crimes & ses malheurs ont rendu célebre, manquoit également des vertus qui honorent le Diadème ou les conditions privées ; & il

réunissoit les vices de tous ces états. Il n'eut de l'esprit que pour nuire, du feu que pour brouiller, du courage que pour détruire. La guerre & la paix lui étoient également à charge. Par imprudence il entra dans toutes les grandes affaires, & par incapacité il en sortit toûjours honteusement. Il méprisoit les malheurs à venir, mais il étoit accablé par les maux présens. Lorsqu'il versa du sang, ce fut moins par cruauté que par le desir de paroître maître. La prospérité & l'adversité le dégraderent également, l'une en l'élevant, & l'autre en l'abaissant trop. Les moyens qu'il imagina pour tirer l'argent de ses Peuples, le firent accuser d'avarice; il n'étoit que dissipateur. Ce fut un scélérat mal habile qui ne tira

jamais d'avantage de ſa méchanceté. Sans religion & ſans honneur, il étoit auſſi embarraſſé dans les affaires où il falloit de l'adreſſe & des expédiens, que s'il n'eût voulu ſe conduire qu'en homme de bien.

Tel fut le Monarque Anglois, qui laiſſa ranimer les factions dangereuſes qui avoient ſi long-tems agité le Throne. Du mépris que mille horreurs inſpirerent pour ſa perſonne, on paſſa au mépris de ſa dignité. Il fut réſolu de la détruire, pour élever ſur ſes ruines la liberté, ou pour mieux dire, l'indépendance.

L'abus que fit le Prince de ſon pouvoir en devint le terme. Les Grands qui voyoient les tentatives qu'on faiſoit pour les accabler,

crurent devoir prendre des mesures pour se défendre. Des conférences secretes & séditieuses les affermirent dans ces sentimens, & il fut arrêté qu'on saisiroit la premiere occasion pour faire connoître au Roi les résolutions qu'on avoit formées. Le hasard amena bientôt cet instant critique. Les Poitevins s'étant révoltés en 1201. Jean somma tous les Feudataires de la Couronne de l'accompagner en France pour servir contre les Rebelles. Les Barons refuserent de passer la mer, à moins qu'on ne les rétablit dans leurs priviléges. La Cour se trouva partagée sur le parti qu'il y avoit à prendre. Les Ministres sages vouloient ou qu'on amusât les Barons par des paroles, ou qu'on les calmât par quelque

ſatisfaction : les Flatteurs opinerent à pourſuivre un attentat qu'ils diſoient dégrader le Throne. Jean étoit d'un caractere trop impétueux pour ne pas adopter le conſeil qui flattoit ſa vengeance ; & il exigea des Grands que pour aſſûrance de leur fidélité, ils lui livraſſent leurs forteresſes. Les premiers Seigneurs qui reſiſterent s'étant vûs forcés, le reſte des Confédérés prit le parti de ſe rendre. Leurs enfans qu'ils donnerent en otage, & leurs thréſors qu'on leur arracha furent les gages de leur ſoûmiſſion. A ce prix, ils furent diſpenſés de paſſer la mer ; ſoit que Jean n'eût feint de vouloir aller châtier les Poitevins, que pour avoir un prétexte de tirer de l'argent de la Nobleſſe ; ſoit qu'il craignît de quitter ſes États,

dans un tems où les esprits n'étoient pas tranquilles.

Les précautions que prend un Souverain contre ses Sujets les affoiblissent moins qu'elles ne les aigrissent. Le Monarque Anglois crut s'être assûré de la foi de ses Barons, & il n'avoit fait qu'aliéner leur coeur pour toûjours. Cette dangereuse disposition éclata bientôt, & dans une occasion extrèmement importante. Le Roi de France, pour des raisons qui ne sont pas de mon sujet, étoit entré en Normandie en 1202. & y faisoit des progrès rapides : au lieu de s'opposer vigoureusement aux entreprises d'un Prince heureux & actif, Jean se plongeoit à Rouen dans les plaisirs & dans la molesse. En vain les sages de son parti lui re-

présentoient-ils que l'ennemi s'enrichissoit impunément de ses pertes : *Laissez-le faire*, répondoit-il, *j'en reprendrai plus en un jour, qu'il n'en pourra prendre en un an.*

Les Seigneurs Anglois qui avoient passé la mer pour cette expédition malheureuse, saisirent pour la repasser l'instant où la victoire couronnoit par-tout les François. L'indolence du Roi servit de prétexte à leur retraite ; la haine qu'ils avoient pour lui en fut le motif ; la perte d'une partie de leurs richesses en devint la punition. Jean qui les avoit suivis de près, les accusa d'avoir trahi les intérêts & la gloire de la Nation dans une occasion décisive, & d'avoir causé par leur fuite la perte de la Normandie. Les Barons avoient beau-

coup de choses à dire pour leur justification ; le Prince qui étoit intéressé à les trouver coupables ne les écouta point ; il exigea d'eux la septieme partie de leurs biens mobiliaires, & quoiqu'il n'eût pas le même sujet de plainte contre le Clergé, il l'assujettit à la même taxe.

Les guerres étrangeres suspendirent long-tems les effets de la haine qu'avoit allumée dans les cœurs des Grands un traitement si dur & si injuste. Les efforts qu'ils firent pour ne pas laisser éclater leur ressentiment augmenterent sa violence, & en devoient rendre les suites plus terribles. Un autre motif pouvoit arrêter les Barons ; ils avoient à craindre que la multitude ne se déclarât contr'eux. La conduite im-

prudente & tyrannique du Prince dans l'intérieur de l'Etat; sa foiblesse & sa lâcheté dans les affaires du dehors, firent souhaiter au Peuple aussi vivement qu'aux Grands un changement dans le gouvernement.

Une révolution n'est pas éloignée quand tout le monde a intérêt à l'accélérer; si elle est quelquefois retardée, c'est par des intérêts opposés, par un défaut de vûes, par des irrésolutions sur les loix qu'on établira. Les Barons furent fixés sur tout cela par la découverte que fit le Cardinal Langton de la Chartre que Henri Premier avoit accordée à ses Sujets au commencement de son regne. Il en avoit été déposé dans les principaux Monasteres des copies autentiques qui

avoient difparu, ou par la négligence de ceux à qui elles avoient été confiées, ou par les foins de Henri lui-même & de fes fucceffeurs. Celle-ci, la feule peut-être qui fe fût confervée, fit beaucoup de bruit. Les Barons qui n'avoient qu'une idée confufe de cette importante piece, furent charmés de ce qu'elle contenoit, & ils convinrent de la faire fervir de fondement à leurs demandes. Pour réuffir dans leurs deffeins, & obtenir plus fûrement le rétabliffement de leurs priviléges, ils formerent enfemble une confédération, la premiere qui fe fut faite en Angleterre pour appuyer les intérêts de la Nation contre les prétenfions du Monarque.

Cette affociation qui a d'abord un air de révolte, pourroit bien

n'être dans le fonds qu'une résistance permise, ou même un amour un peu vif de la Patrie. Les Anglois étoient opprimés depuis la conquête au point de ne posséder aucun Fief considérable dans toute l'étendue du Royaume. Lorsqu'ils osoient alléguer leurs priviléges contre leurs tyrans, ou ils n'étoient point écoutés, ou ils étoient punis. Les Lois de leurs Rois Saxons étoient si fort méprisées, que c'étoit être criminel que de les nommer. Les Etrangers qui inondoient l'Angleterre, soûtenoient le Despotisme de leur épée & de leurs éloges, parce qu'il tournoit tout entier à leur profit : dans la suite ils firent réflexion qu'il étoit dangereux de vivre sous un gouvernement arbitraire qui pouvoit les dé-

pouiller

pouiller de ce que le Conquérant avoit donné à leurs peres ; ils adopterent les ſentimens Anglois ſur la liberté, & ſe propoſerent de devenir libres.

Les Barons qui formerent ce projet, étoient préciſément les ſeuls hommes de la Nation qui n'avoient nul droit, pas même apparent, de demander le rétabliſſement des Lois Saxonnes, rédigées par Saint Edouard. C'étoient tous les deſcendans des premiers Normands, en faveur de qui ces Lois avoient été abrogées Ce Conquérant avoit dépouillé les Anglois de tous leurs Fiefs, pour en revêtir les Seigneurs de ſon parti qui l'avoient ſuivi. Si Guillaume n'avoit pas eu le droit de changer le gouvernement, les Barons étoient des uſurpateurs; s'il

l'avoit pû ; les Barons étoient injuſtes, en voulant forcer le Roi à le rétablir. Comme c'étoit la foibleſſe du Prince, & non la juſtice de leur cauſe qui enhardiſſoit les ſéditieux, ils perſiſterent dans leurs prétenſions, & mirent le Cardinal Langton, Archevêque de Cantorberi à leur tête.

Ce Prélat, homme factieux & violent, étoit né pour le perſonnage qu'il alloit faire. A la duplicité d'un adroit Courtiſan, il joignoit toute l'audace d'un mauvais Eccléſiaſtique ; & à l'intérêt politique qui uniſſoit les Conjurés, il ajoûta le lien religieux d'un ſerment ſolemnel. Il donna une nouvelle chaleur à la Ligue par ſon caractere ; & ce qui eſt extrèmement important, il la fit agir avec beau-

coup de décence & de dignité.

Les jaloufies, les divifions, les éclats ordinaires aux Confédérations ne fe firent point remarquer dans celle-ci. Dès qu'on eut convenu de ce qu'on vouloit, & de la maniere dont on le vouloit, les Barons fe rendirent paifiblement à Londres, & demanderent au Roi en termes précis, mais modeftes, le rétabliffement des Lois de Saint Edouard, & l'obfervation des privileges contenus dans la Chartre de Henri Premier. Cette Requête, quoique refpectueufe, peut-être même parce qu'elle l'étoit effectivement, allarma le Prince : il redouta une union qu'il défefpera de rompre, & des Sujets qu'il voyoit difpofés à pouffer les chofes à l'extrémité, & qu'il favoit en état de

soûtenir leurs prétensions. Il fut pourtant assez maître de lui-même pour dissimuler ses craintes, son ressentiment; & il témoigna souhaiter qu'on attendît jusqu'à Pâques pour avoir sa réponse & pour être instruit de ses intentions. Les motifs de cette conduite n'échapperent pas aux Confédérés: ils virent bien que Jean vouloit, ou simplement les amuser, ou se ménager du tems pour les brouiller, ou se mettre en état de leur résister: mais ils craignirent qu'on ne les accusât de précipitation ou de violence s'ils refusoient un si court délai, & ils l'accorderent.

Le Roi fit de ces momens si précieux l'usage qu'il lui convenoit d'en faire, il les employa à regagner ses Sujets: n'y ayant pas réus-

ſi, il chercha des ſecours pour les réduire : mais il éprouva le ſort ordinaire aux Souverains ; il ne méritoit point d'amis, & il n'en avoit pas. Philippe Auguſte étoit trop habile pour ſecourir un Prince qu'il avoit dépouillé d'une partie de ſes Etats, & qu'il trouvoit trop puiſſant encore. L'Empereur & le Comte de Flandres accablés par les François à Bovines, étoient plus à charge qu'utiles à leurs Alliés. Le Roi d'Ecoſſe redoutoit les inquiétudes & les perfidies d'un Prince ambitieux & ſans probité. La Cour de Rome n'offroit que des excommunications & des cenſures, armes peu redoutables contre des hommes qui ne les craignoient pas. Un autre Roi auroit tiré un puiſſant ſecours des Provinces de France ;

mais celui-ci avoit perdu par son indolence & sa lâcheté tout le patrimoine de Guillaume le Conquéquérant. Jean dans son désespoir, n'imagina rien de mieux que de prendre la Croix, comme s'il eût eu dessein de faire le voyage de la Terre-Sainte, il se flatta que la protection que l'Eglise accordoit à tous les Croisés, pourroit le mettre peut-être à couvert de ses ennemis.

La Religion des Barons ne fut pas aussi superstitieuse que le Prince l'avoit espéré. Le délai ne fut pas plutôt expiré, qu'ils s'assemblerent à Stamford en assez grand nombre & assez bien armés pour se faire craindre. Le Roi qui fut informé de leurs forces & de leur contenance, ne jugea pas à propos

d'expofer fa perfonne en conférant avec eux ; il leur envoya le Comte de Pembrok pour leur demander le détail de leurs prétenfions. Jean n'eut pas plutôt lû l'écrit qui les contenoit qu'il entra dans une fureur qu'il n'eft pas aifé de peindre : *Les Traîtres ont oublié*, dit - il, *de demander ma Couronne ; qu'ils ne s'attendent pas à m'arracher des priviléges qui me rendroient leur Efclave. Je fuis Roi, & je veux continuer à l'être.*

Cette réponfe fut le fignal de la guerre. Les Barons formerent quelques entreprifes qui réuffirent. Londres entra dans la Confédération ; on y prit la réfolution d'affiéger le Roi dans la Tour. On étoit occupé des préparatifs de ce fiége, lorfqu'on écrivit des Lettres circulai-

res à tous les Seigneurs du parti du Roi & à ceux qui étoient encore neutres ; on les avertissoit sans détour, que, s'ils ne se joignoient à la cause commune, ils seroient traités sans ménagement : cette menace eut un succès complet. Le Roi se vit universellement abandonné ; & cette défection le rendit foible ou traitable. Il fit avertir les Seigneurs qu'il étoit dans les dispositions où on le vouloit. Comme ils ne faisoient la guerre que pour avoir la paix, ils se rendirent en foule dans le lieu choisi pour finir cette grande affaire. Les discussions ne furent pas longues, parce que les forces n'étoient pas égales. Les Sujets ne mirent point de bornes à leurs prétensions ; & le Souverain accorda plus volontiers des

demandes exceſſives, qu'il n'auroit accordé des demandes modérées: il ſe flatta que plus la violence qu'on lui faiſoit feroit ſenſible, plus il trouveroit dans la ſuite des prétextes plauſibles pour ſe dédire, & de Partiſans zélés pour recouvrer ſes droits. Sur cette eſpérance, il ſigna deux actes dans leſquels les Barons avoient inſéré tout ce qu'ils avoient imaginé de plus propre à dégrader le Prince: Le premier fut nommé *la Chartre des Libertés*, ou *la grande Chartre*; le ſecond *la Chartre des Forêts*. Il fut choiſi vingt-cinq Barons pour veiller à l'exécution des deux Chartres. On convint que les quatre premiers de ces Seigneurs qui appercevroient eux-mêmes quelque infraction ou qui en ſeroient aver-

tis par d'autres, porteroient leurs plaintes au pié du Throne. Le Roi, s'il ne remédioit pas au désordre dans quarante jours, consentit que les Grands pûssent prendre légitimement les armes, & s'emparer même de ses Domaines. A toutes ces concessions, il ajoûta des Lettres Patentes qui autorisoient tous les Sherifs à faire jurer à tous ses Sujets qu'ils observeroient ponctuellement les deux Chartres, & qu'ils prêteroient, s'il en étoit besoin, leurs secours pour forcer le Roi à les observer. Comme la grande Chartre a servi de prétexte à toutes les guerres civiles qui ont depuis déchiré l'Angleterre, on a cru qu'il étoit essentiel de la placer ici : on la donnera telle qu'elle se trouve dans l'Historien d'An-

gleterre le plus autorifé. Elle fe voit ailleurs avec quelques différences.



CHARTRE

Des communes Libertés, ou la Grande Chartre accordée par le Roi Jean à ſes Sujets l'an 1215.

JEAN, par la grace de Dieu, Roi d'Angleterre, &c. A tous les Archevêques, Evêques, Comtes, Barons, &c. Qu'il vous ſoit notoire, que Nous, en préſence de Dieu, pour le ſalut de notre ame, & de celles de nos Ancêtres & Deſcendans, à l'honneur de Dieu, à l'exaltation de l'Egliſe, & pour la réformation de notre Royaume, en préſence des vénérables Peres Etienne Archevêque de Cantorberi, Primat d'Angleterre, & Cardi-

nal de la Sainte Eglise Romaine ; Henri, Archevêque de Dublin, Guillaume, Evêque de Londres, & autres nos Vassaux & Hommes-Liges, avons accordé, & par cette présente Chartre accordons, pour Nous & pour nos Héritiers & Successeurs à jamais :

I.

Que l'Eglise d'Angleterre sera libre, joüira de tous ses droits & libertés, sans qu'on y puisse toucher en façon quelconque. Nous voulons que les Priviléges de l'Eglise soient par elle possédés, de telle maniere qu'il paroisse, que la liberté des Elections, estimée très-nécessaire dans l'Eglise Anglicane, & que nous avons accordée & confirmée par notre Chartre, avant nos différends avec les Ba-

rons, a été accordée par un acte libre de notre volonté, & nous entendons que ladite Chartre soit observée par Nous & par nos Successeurs à jamais.

II.

Nous avons aussi accordé à tous nos Sujets libres du Royaume d'Angleterre, pour Nous & nos Héritiers & Successeurs, toutes les libertés spécifiées ci-dessous, pour être possédées par eux & par leurs Héritiers, comme les tenant de Nous & de nos Successeurs.

III.

Si quelqu'un de nos Comtes, Barons, ou autres qui tiennent des Terres de Nous, sous la redevance d'un service militaire, vient à mourir, laissant un Héritier en âge de majorité, cet Héritier ne paye-

ra, pour entrer en possession du Fief, que selon l'ancienne taxe, savoir l'Héritier d'un Comte, pour tout son Fief, cent marcs ; l'Héritier d'un Baron, pour un Fief entier, cent Schellings, & tous les autres à proportion, selon l'ancienne taxe des Fiefs.

IV.

Si l'Héritier se trouve en âge de minorité, le Seigneur, de qui son Fief releve, ne pourra prendre la Garde-noble de sa personne, avant que d'en avoir reçu l'Hommage qui lui est dû. Ensuite, cet Héritier, étant parvenu à l'âge de vingt & un an, sera mis en possession de son Héritage, sans rien payer au Seigneur. Que s'il est fait Chevalier pendant sa minorité, son Fief demeurera pourtant sous la garde du

Seigneur, jusqu'au tems ci-dessus marqué.

V.

Celui qui aura en garde les Terres d'un Mineur, ne pourra prendre sur ces mêmes Terres, que des profits & des services raisonnables, sans détruire ni déteriorer les biens des Tenanciers, ni rien de ce qui appartient à l'Héritage. Que s'il arrive que Nous commettions ces Terres à la garde d'un Shérif, ou de quelque autre personne que ce soit, pour nous en rendre compte, & qu'il y fasse quelque dommage, nous promettons de l'obliger à le réparer, & de donner la garde de l'Héritage à quelque Tenancier discret du même Fief, qui en sera responsable envers Nous, de la même maniere.

VI.

VI.

Les Gardiens des Fiefs maintiendront en bon état, tant les maisons, parcs, garennes, étangs, moulins, & autres choses en dépendant, que les revenus, & les rendront à l'Héritier, lorsqu'il sera en âge, avec sa Terre bien fournie de charrues & autres choses nécessaires, ou du moins, autant qu'ils en auront reçû. La même chose sera observée, dans la garde qui nous appartient, des Archevêchés, Evêchés, Prieurés, Abbayes, Eglises, &c. excepté que ce droit de garde ne pourra être vendu.

VII.

Les Héritiers seront mariés selon leur état & condition, & les Parens en seront informés avant que le mariage soit contracté.

VIII.

Auſſi-tôt qu'une Femme ſera veuve, on lui rendra ce qu'elle aura eu en dot, ou ſon héritage, ſans qu'elle ſoit obligée de rien payer pour cette reſtitution, non plus que pour le doüaire qui lui ſera dû ſur les biens qu'elle & ſon Mari auront poſſédés, juſqu'à la mort du Mari. Elle pourra demeurer dans la principale maiſon de ſon défunt Mari, quarante jours après ſa mort, & pendant ce tems-là, on lui aſſignera ſon doüaire, en cas qu'il n'ait pas été réglé auparavant. Mais ſi la principale maiſon étoit un Château fortifié, on pourra lui aſſigner quelqu'autre demeure où elle ſoit commodément, juſqu'à ce que ſon doüaire ſoit réglé. Elle y ſera entretenue de tout ce

qui sera raisonnablement nécessaire pour sa subsistance, sur les revenus des biens communs d'elle & de son défunt Mari. Le doüaire sera réglé à la troisieme partie des Terres possédées par son Mari pendant qu'il étoit en vie, à moins que, par son Contrat de mariage, il n'ait été réglé à une moindre portion.

I X.

On ne pourra contraindre aucune Veuve, par la saisie de ses meubles, à prendre un autre Mari, pendant qu'elle voudra demeurer dans l'état de viduité. Mais elle sera obligée de donner caution qu'elle ne se remariera point sans notre consentement, si elle releve de Nous, ou sans celui du Seigneur de qui elle releve immédiatement,

X

Ni Nous, ni nos Baillifs, ne ferons jamais saisir les Terres ou les rentes de qui que ce soit pour dettes, tant que le Débiteur aura des meubles pour payer sa dette, & qu'il paroîtra prêt à satisfaire son Créancier. Ceux qui l'auront cautionné ne seront point exécutés, tant que le Débiteur même sera en état de payer.

X I.

Que si le Débiteur ne paye point, soit par impuissance, soit par défaut de volonté, on exigera la dette des Cautions, lesquelles auront une hypotéque sur les biens & rentes du Débiteur, jusqu'à la concurrence de ce qui aura été payé pour lui ; excepté qu'il fasse voir une décharge des Cautions.

XII.

Si quelqu'un a emprunté de l'argent des Juifs, & qu'il meure avant que la dette ſoit payée, l'Héritier, s'il eſt Mineur, ne payera point d'intérêt pour cette dette, tant qu'il demeurera en âge de Minorité, de qui que ce ſoit qu'il releve. Que ſi la dette vient à tomber entre nos mains, Nous nous contenterons de garder le gage livré par le Contrat, pour ſûreté de la même dette.

XIII.

Si quelqu'un meurt étant Débiteur des Juifs, ſa Veuve aura ſon doüaire, ſans être obligée de payer aucune partie de cette dette. Et ſi le défunt a laiſſé des enfans mineurs, ils auront la ſubſiſtance proportionnée au bien réel de leur Pere, & du ſurplus, la dette ſera

payée. Sauf toutefois le ſervice dû au Seigneur. Les autres dettes dûes à d'autres qu'à des Juifs, ſeront payées de la même maniere.

XIV.

Nous promettons de ne faire aucune levée ou impoſition, ſoit pour le droit de Scutage, ou autre, ſans le conſentement de notre commun Conſeil du Royaume, à moins que ce ne ſoit pour le rachat de notre perſonne, ou pour faire notre Fils aîné Chevalier, ou pour marier une fois ſeulement, notre Fille aînée, dans tous leſquels cas, nous leverons ſeulement une aide raiſonnable & modérée.

XV.

Il en ſera de même à l'égard des ſubſides que nous leverons ſur la Ville de Londres, laquelle joüira

de ſes anciennes libertés & coûtumes, tant ſur l'eau que ſur terre.

XVI.

Nous accordons encore à toutes les autres Villes, Bourgs & Villages, aux Barons des cinq-Ports, & à tous autres Ports, qu'ils puiſſent joüir de leurs priviléges, & anciennes Coûtumes, & envoyer des Députés au Conſeil commun pour y régler ce que chacun doit fournir, les trois cas de l'article XIV. exceptés.

XVII.

Quand il ſera queſtion de régler ce que chacun devra payer pour le droit de Scutage, Nous promettons de faire ſommer, par des ordres particuliers, les Archevêques, les Evêques, les Abbés, les Comtes, & les Grands Barons du

Royaume, chacun en ſon particulier.

XVIII.

Nous promettons encore de faire ſommer en général, par nos Shérifs ou Baillifs, tous ceux qui tiennent des Terres de nous en Chef, quarante jours avant la tenue de l'Aſſemblée générale, de ſe trouver au lieu aſſigné, & dans les ſommations, Nous déclarerons les cauſes pour leſquelles l'aſſemblée ſera convoquée.

XIX.

Les ſommations étant faites de cette maniere, on procédera ſans délai à la déciſion des affaires, ſelon les avis de ceux qui ſe trouveront préſens, quand même tous ceux qui auront été ſommés n'y ſeroient pas.

XX.

Nous promettons de n'accorder à aucun Seigneur que ce ſoit la permiſſion de lever aucune ſomme ſur ſes Vaſſaux & Tenanciers, ſi ce n'eſt pour le délivrer de priſon, pour faire ſon Fils aîné Chevalier, ou pour marier ſa Fille aînée, dans leſquels cas, il pourra ſeulement lever une taxe modérée.

XXI.

On ne ſaiſira les meubles d'aucune perſonne, pour l'obliger, à raiſon de ſon Fief, à plus de ſervice qu'il n'en doit naturellement.

XXII.

La Cour des Communs Plaidoyers ne ſuivra plus notre perſonne, mais elle demeurera fixe en un certain lieu. Les procès touchant l'Expulſion de poſſeſſion, la Mort

d'un Ancêtre, ou la Présentation aux Bénéfices, seront jugés dans la Province dont les Parties dépendent, de cette maniere : Nous ou notre Grand Justicier, envoyerons une fois tous les ans, dans chaque Comté, des Juges qui, avec les Chevaliers des mêmes Comtés, tiendront leurs Assises dans la Province même.

XXIII.

Les procès qui ne pourront être terminés dans une Session, ne pourront être jugés dans un autre lieu du circuit des mêmes Juges ; & les affaires, qui, pour leurs difficultés, ne pourront pas être décidées par ces mêmes Juges, seront portées à la Cour du Banc du Roi.

XXIV.

Toutes les affaires qui regardent

la derniere Présentation aux Eglises, seront portées à la Cour du Banc du Roi, & y seront terminées.

XXV.

Un Tenancier libre ne pourra pas être mis à l'amende pour de petites fautes, mais seulement pour les grandes, & l'amende sera proportionnée au crime, sauf la subsistance dont il ne pourra être privé. Il en sera usé de même à l'égard des Marchands, auxquels on sera tenu de laisser ce qui leur sera nécessaire pour entretenir leur commérce.

XXVI.

Semblablement, un Paysan, ou autre personne à nous appartenant, ne pourra être mis à l'amende, qu'aux mêmes conditions. C'est-à-dire, qu'on ne pourra point tou-

cher aux instrumens servant au labourage. Aucune des susdites amendes ne sera imposée que sur le Serment de douze hommes du voisinage reconnus pour gens de bonne réputation.

XXVII.

Les Comtes & les Barons ne seront mis à l'amende que par leurs Pairs, & selon la qualité de l'offense.

XXVIII.

Aucun Ecclésiastique ne sera mis à une amende proportionnée au revenu de son Bénéfice, mais seulement aux biens laïques qu'il possede, & selon la qualité de sa faute.

XXIX.

On ne contraindra aucune Ville, ni aucune personne, par la saisie

des meubles, à faire construire des ponts sur les rivieres, à moins qu'elles n'y soient obligées par un ancien droit.

XXX.

On ne fera aucune digue aux rivieres, qu'à celles qui en ont eu du tems de Henri I.

XXXI.

Aucun Shérif, Connétable, Coroner, ou autre Officier, ne pourra tenir les Plaids de la Couronne.

XXXII.

Les Comtés, Centaines, Wapentacks, Dixaines demeureront fixés selon l'ancienne forme, les Terres de notre Domaine particulier exceptées.

XXXIII.

Si quelqu'un tenant de Nous un Fief laïque, meurt, & que le Shé-

rif ou Baillif produise des preuves pour faire voir que le Défunt étoit notre débiteur, il sera permis de saisir & d'enregistrer des meubles trouvés dans le même Fief, jusqu'à la concurrence de la somme dûe, & cela par l'inspection de quelques voisins réputés gens d'honneur, afin que rien ne soit détourné, jusqu'à ce que la dette soit payée. Le surplus sera laissé entre les mains des Exécuteurs du Testament du Défunt. Que s'il se trouve que le Défunt ne nous devoit rien, le tout sera laissé à l'Héritier, sauf les droits de la Veuve & des Enfans.

XXXIV.

Si quelque Tenancier meurt sans faire Testament, ses effets mobiliaires seront distribués par les plus

proches parens & amis, avec l'approbation de l'Eglise, sauf ce qui étoit dû par le Défunt.

XXXV.

Aucun de nos Baillifs, ou Connétables, ne prendra le grain, ou autres effets mobiliaires d'une personne qui ne sera pas de sa jurisdiction, à moins qu'il ne le paye comptant, ou qu'il n'ait auparavant convenu avec le vendeur du tems du payement. Mais si le vendeur est de la Ville même, il sera payé dans quarante jours.

XXXVI.

On ne pourra saisir les meubles d'aucun Chevalier, sous prétexte de la garde des Châteaux, s'il offre de lui-même le service, ou de donner un homme en sa place en cas qu'il ait une excuse valable

pour s'en difpenfer lui-même.

XXXVII.

S'il arrive qu'un Chevalier foit commandé pour aller fervir à l'armée, il fera difpenfé de la garde des Châteaux, tout autant de tems qu'il fera fon fervice à l'armée, pour raifon de fon Fief.

XXXVIII.

Aucun Shérif ou Baillif ne prendra par force, ni chariots, ni chevaux, pour porter notre bagage, qu'en payant le prix ordonné par les anciens Reglemens, favoir, dix fols par jour pour un Chariot à deux chevaux, & quatorze fols pour un à trois chevaux.

XXXIX.

Nous promettons de ne faire point prendre les Chariots des Ecléfiaftiques, ni des Chevaliers, ni des

des Dames de qualité ; non plus que du bois pour l'usage de nos Châteaux, que du consentement des Propriétaires.

XL.

Nous ne tiendrons les Terres de ceux qui seront convaincus de felonie, qu'un an & un jour : après quoi nous les mettrons entre les mains du Seigneur.

XLI.

Tous les Filets à prendre des Saumons, ou autres Poissons, dans les rivieres de Midway, ou dans la Tamise, & dans toutes les rivieres d'Angleterre, excepté sur les côtes, seront ôtés.

XLII.

On n'accordera plus aucun Writ ou ordre appellé Præcipe par le-

quel un Tenancier doive perdre son procès.

XLIII.

Il y aura une même mesure dans tout le Royaume, pour le vin & pour la biere, aussi-bien que pour le grain, & cette mesure sera conforme à celle dont on se sert à Londres. Tous les draps auront une même largeur, savoir, deux verges entre les deux lisieres. Les poids seront aussi les mêmes dans tout le Royaume.

XLIV.

On ne prendra rien, à l'avenir, pour les Writs ou Ordres d'informer, de celui qui désirera qu'information soit faite, touchant la perte de la vie ou des membres de quelque personne. Mais ils seront

accordés gratis, & ne seront jamais refusés.

XLV.

Si quelqu'un tient de nous une Ferme, soit Soccage ou Burgage, & quelques Terres d'un autre, sous la redevance d'un service militaire. Nous ne prétendons point, sous prétexte de cette Ferme, avoir la garde de l'Héritier Mineur, ou de la Terre qui appartient au Fief d'un autre. Nous ne prétendrons pas même à la garde de la Ferme, à moins qu'elle ne soit sujette à un service militaire.

XLVI.

Nous ne prétendons point avoir la garde d'un Enfant Mineur, ou de la Terre qu'il tient d'un autre sous l'obligation d'un service militaire, sous prétexte qu'il nous de-

vra quelque petite redevance, comme de nous fournir des épées ou des fleches, ou quelqu'autre chose de cette nature.

XLVII.

Aucun Baillif, ou autre de nos Officiers, n'obligera personne à se purger par serment sur sa simple accusation ou témoignage, à moins que ce témoignage ne soit confirmé par des gens dignes de foi.

XLVIII.

On n'arrêtera, ni n'emprisonnera, ni ne dépossédera de ses biens, coûtumes & libertés, & on ne fera mourir personne, de quelque maniere que ce soit, que par le Jugement de ses Pairs, selon les loix du Pays.

XLIX.

Nous ne vendrons, ne refuse-

, ou ne differerons la justice à personne.

L.

Nos Marchands, s'ils ne sont publiquement prohibés, pourront librement aller & venir dans le Royaume, en sortir, y demeurer, le traverser par terre ou par eau, acheter, vendre, selon les anciennes coûtumes, sans qu'on puisse imposer sur eux aucune maltote, excepté en tems de guerre, ou quand ils seront d'une Nation en guerre avec Nous.

L I.

S'il se trouve de tels Marchands dans le Royaume, au commencement d'une Guerre, ils seront mis en sûreté, sans aucun dommage de leurs personnes ni de leurs effets, jusqu'à ce que Nous, ou notre

Grand Justicier, soyons informés de la maniere dont nos Marchands sont traités chez les ennemis, & si les nôtres sont bien traités, ceux-ci le seront aussi parmi nous.

L I I.

Il sera permis, à l'avenir, à toutes personnes, de sortir du Royaume, & d'y retourner en toute sûreté, sauf le droit de fidélité qui nous est dû. Excepté toutefois en tems de guerre, & pour peu de tems, quand il sera nécessaire pour le bien commun du Royaume. Excepté encore les Prisonniers & les Proscrits, selon les lois du Pays, & les Peuples qui seront en guerre avec Nous, aussi bien que les Marchands d'une Nation ennemie, comme en l'article précédent.

LIII.

Si quelqu'un releve d'une Terre qui vienne à nous échoir, soit par confiscation, ou autrement, comme de Wallingford, de Boulogne, de Nottingham, de Lencastre, qui sont en notre possession, & qui sont des Baronnies, & qu'il vienne à mourir, son Héritier ne donnera rien, & ne sera tenu de faire aucun autre service, que celui auquel il seroit obligé, si la Baronnie étoit en la possession de l'ancien Baron, & non dans la nôtre. Nous tiendrons ladite Baronnie de la même maniere que les anciens Barons la tenoient avant Nous. Nous ne prétendrons point, pour raison de ladite Baronnie tombée entre nos mains, avoir la Garde-noble d'aucun des Vassaux, à moins que ce

lui qui possede un Fief relevant de cette Baronnie, ne relevât aussi de Nous, pour un autre Fief, sous l'obligation d'un service militaire.

LIV.

Ceux qui ont leurs habitations hors de nos Forêts, ne seront point obligés de comparoître devant nos Juges des Forêts sur des sommations générales, mais seulement ceux qui sont intéressés dans le procès, ou qui sont cautions de ceux qui ont été arrêtés pour malversations concernant nos Forêts.

LV.

Tous les Bois qui ont été réduits en Forêts par le Roi Richard notre Frere, seront rétablis en leur premier état, les Bois de nos propres Domaines exceptés.

LVI.

Perſonne ne pourra vendre ou donner aucune partie de ſa Terre au préjudice de ſon Seigneur. C'eſt-à-dire à moins qu'il ne lui en reſte aſſez pour pouvoir faire le ſervice dû au Seigneur.

LVII.

Tous Patrons d'Abbayes qui ont des Chartres de quelqu'un des Rois d'Angleterre, contenant droit de Patronat, ou qui poſſedent ce droit, de tems immémorial, auront la garde de ces Abbayes, pendant la vacance, comme ils doivent l'avoir, ſelon ce qui a été déclaré.

LVIII.

Perſonne ne ſera mis en priſon ſur l'appel d'une femme, pour la mort d'aucun autre homme que du propre mari de la femme.

LIX.

On ne tiendra le Shire-gemot, ou la Cour du Comté, qu'une fois le mois, à moins que ce ne soit dans les lieux où la coûtume est de mettre un plus grand intervalle entre les Sessions, où l'on continuera de même, selon l'ancienne coûtume.

LX.

Aucun Shérif ou Baillif ne tiendra son Tour, ou sa Cour, que deux fois l'an ; savoir, la premiere, après les fêtes de Pâque ; la seconde, après la Saint Michel & dans les lieux accoûtumés. Alors l'inspection ou examen des cautions ou sûretés dont les hommes libres de notre Royaume se servent mutuellement, se fera, au terme de Saint Michel, sans aucune op-

preſſion; de telle maniere, que chacun ait les mêmes libertés dont il joüiſſoit ſous le regne de Henri I. & de celles qu'il peût avoir obtenues depuis.

LXI.

Que ladite Inſpection ſe faſſe de telle ſorte, qu'elle ne porte aucun préjudice à la paix, & que la Dixaine ſoit remplie comme elle le doit être.

LXII.

Que le Shérif n'opprime & ne vexe perſonne, mais qu'il ſe contente des droits que les Schérifs avoient accoûtumé de prendre ſous le regne d'Henri I.

LXIII.

Qu'à l'avenir, il ne ſoit permis à qui que ce ſoit, de donner ſa Terre à une Maiſon Religieuſe,

pour la tenir ensuite en Fief de cette Maison.

LXIV.

Il ne sera point permis aux Maisons Religieuses de recevoir des Terres de cette maniere, pour les rendre ensuite aux Propriétaires, & à condition de relever des Monasteres. Si, à l'avenir, quelqu'un entreprend de donner sa Terre à un Monastere, & qu'il en soit convaincu, le don sera nul, & la Terre donnée sera confisquée au profit du Seigneur.

LXV.

Le droit de Scutage sera perçû, à l'avenir, selon la Coûtume pratiquée sous Henri. I. Que les Sherifs n'entreprennent point de vexer qui que ce soit, mais qu'ils se contentent de leurs droits.

LXVI.

Toutes les libertés & priviléges que nous accordons pat cette présente Chartre, à l'égard de ce qui nous est dû par nos Vassaux, seront observés de même par les Clercs & par les Laïques, à l'égard de leurs Tenanciers.

LXVII.

Sauf le droit des Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, Templiers, Hospitaliers, Comtes, Barons, Chevaliers, & de tous les autres, tant Laïques qu'Ecclésiastiques, dont ils jouissoient avant cette Chartre.

Témoins, &c.

Il s'est élevé à l'occasion de cette Chartre une dispute qui a partagé la Nation. Les Royalistes ont prétendu que les priviléges qu'elle

contenoit étoient une Concession du Monarque ; & en effet cela est marqué expressément au commencement de l'acte.

Les Républicains ont soûtenu que la grande Chartre ne pouvoit rien donner au peuple qui avoit originairement tout en soi ; que les Rois d'Angleterre n'avoient jamais joüi légitimement & tranquillement du pouvoir Despotique; qu'on s'étoit seulement proposé d'affermir la liberté naturelle & originaire de la Nation en rédigeant par écrit les droits qu'elle étoit déterminée à maintenir ; que le Souverain s'étoit engagé à descendre du Throne s'il entreprenoit des usurpations & s'il devenoit parjure.

Les Défenseurs de cette opinion vont plus loin ; ils soûtiennent que

quand les Rois autoient joüi d'un plus grand pouvoir, il étoit permis aux peuples de le reſtreindre. « Comme il n'eſt pas poſſible, diſent-ils, qu'un gouvernement ſoit « ſi parfait qu'il n'ait quelque defaut dans ſon origine, ou qu'il « ne s'y en gliſſe quelqu'un dans la « ſuite, il n'y en a point auſſi qui « puiſſe ſubſiſter, à moins qu'on ne « le ramene de tems en tems à ſon « premier principe par un acte autentique de la puiſſance de ceux « pour qui il a été établi. Tous les « Souverains, continue-t-on, qui « regnent aujourd'hui en Europe « doivent leur Couronne à ce droit « ſacré. Les Peuples mécontens du « ſang & du gouvernement de leurs « Souverains ont fait paſſer le ſceptre en des mains plus dignes de le

« porter. Si le Peuple n'à pas le « pouvoir d'ériger une Magiſtratu« re nouvelle, il n'y en a jamais pû « avoir de légitime, puiſqu'il n'y en « a point d'éternelle, & qu'elles ont « eu toutes un commencement. « Vouloir que pour que la conſtitu« tion d'un gouvernement ſoit va« lable, on ne puiſſe pas remonter à « ſon origine, c'eſt détruire viſible« ment la Monarchie, puiſque les « premiers hommes n'avoient point « de Roi. » Le Lecteur balancera les avantages & les inconvéniens de ces principes de droit naturel; il eſt tems de reprendre le fil de la narration.

Il n'eſt pas aiſé de concevoir, & il eſt impoſſible d'exprimer ce qui ſe paſſa dans le cœur du Roi, lorſqu'il penſa ſérieuſement à la

lâcheté

lâcheté qu'il venoit de faire en accordant la grande Chartre. Redevable de ſa gloire à ſes ancêtres, & comptable de ſon autorité à ſes deſcendans, il fut déſeſpéré d'avoir par une ſeule démarche flétri l'une & ruiné l'autre. Sans craindre le crime, ce Prince craignoit l'infamie. Son ſang ou celui de ſes ennemis devoit rétablir ſa réputation. Il avoit juré ſon deshonneur, il jura bien plus ſincerement ſa vengeance.

Innocent III. ce Pontife orgueilleux qui avoit toutes les vertus, excepté celles de ſon état, devint ſa reſſource. Depuis long-tems les Chefs de la religion franchiſſoient criminellement les limites que le Ciel leur avoit preſcrites. Las d'édifier l'univers par leur piété, ils

commencerent à l'étonner par leur ambition. Au gré de leurs passions, la Chrétienté étoit un empire dont ils étoient les maîtres ; ils ne regardoient les Thrones que comme de simples Fiefs de leur Thiare ; & Rome moderne avec des Bulles voulut disposer aussi souverainement des Couronnes, que l'ancienne Rome l'avoit fait avec des armées. Ces odieuses prétensions réglerent les démarches de la Cour Romaine. Les Rois assez généreux pour soûtenir les droits du diadème furent excommuniés, déposés, & leurs sujets délivrés du serment de fidélité. Dès-lors le lien précieux qui unissoit les Peuples & les Souverains fut rompu, les Nations ne virent plus que des Tyrans dans leurs Maîtres. Les Couronnes fu-

rent chancelantes fur la tête des plus grands Monarques, & les jours des meilleurs Rois en péril. La révolte appuyée fur un faint motif & affûrée de l'impunité, ne connut plus de bornes. Le Roi Jean lui-même avoit éprouvé toutes ces horreurs. Le hafard, ou fon imprudence l'avoient brouillé avec Innocent; pour fe réconcilier avec lui, il lui en coûta fon indépendance. Il ne fortit de l'abîme où les foudres du Pontife & la fuperftition du Peuple l'avoient jetté, qu'en foûmettant fa Perfonne & fa Couronne au faint Siége : Londres devint tributaire de Rome.

Le Prince, dont le défefpoir faifoit toute la politique, chercha dans le mal paffé un remede à fa fituation préfente. Un maître éloi-

gné lui parut moins odieux qu'une multitude de tyrans domestiques. Il fit envisager au Pape les entreprises des Barons comme un attentat contre les droits de la Cour de Rome. Innocent quittoit peu le glaive ; il s'en servit contre les rebelles qu'il excommunia, & déchargea le Monarque opprimé des promesses & des sermens que lui avoit arraché la violence. Jean comptoit beaucoup sur ces excommunications, & encore plus sur de bonnes armées. Son caractere & sa situation attirerent auprès de lui tous les scélérats de l'Europe qu'il flatta des plus grands établissemens, & qui se promirent un butin immense. Avec ces troupes, telles qu'il les lui falloit, ce Prince sortit de l'Isle de Wight où il s'étoit reti-

ré depuis trois mois, & prit le chemin de Londres. Il trouva sur sa route le Château de Rochester qui l'arrêta trois mois entiers. Quoique Guillaume d'Albinet qui y commandoit, n'espérât ni secours des Confédérés, ni bon procédé de la part des ennemis, il empêcha un Arbalêtrier de tuer le Roi qui venoit reconnoître les breches que ses machines avoient faites à la Place. On lui représenta inutilement que ce Prince cruel & vindicatif n'agiroit pas si noblement dans une occasion semblable. *Il en sera ce qu'il plaira au Ciel*, repartit l'intrépide & généreux Anglois, *j'abandonne ce soin à la Providence, & ne puis consentir qu'on porte les mains sur l'oint du Seigneur*. L'évenement justifia bientôt la prédiction du soldat.

Les assiégés forcés de se rendre après avoir fait tout ce qu'inspire la valeur & le désespoir, alloient tous être livrés au Bourreau, lorsque Savary de Mauleon qui avoit amené un puissant secours du Poitou, s'y opposa avec une noble audace. *Sire*, dit-il au Prince, *la guerre n'est pas finie, & les armes sont journalières. Si vous faites pendre des gens de qualité, nous éprouverons un sort aussi honteux lorsque nous tomberons entre les mains de vos ennemis. A ce prix vous ne trouverez personne qui veuille suivre vos étendarts.* Ce discours n'éleva point l'ame de Jean, mais il lui lia les mains. Les Barons qui avoient défendu Rochester furent seulement retenus prisonniers, tandis que le Roi qui avoit partagé son armée en deux corps, portoit le

fer & le feu dans toutes les parties de l'Angleterre.

Les Seigneurs Anglois, qui en commençant la guerre avoient tout prévû, excepté ce déluge d'étrangers, sentirent tout le péril de leur situation. Qu'on juge de leur embarras, ou pour mieux dire de leur désespoir ; ils demanderent un maître & un vengeur à la France. Philippe Auguste y régnoit avec une dignité inconnue depuis Charlemagne. Ce Prince étoit plus que conquérant, il fut un grand Roi. On lui reproche d'avoir fait quelques fautes à la tête de ses armées, il n'en fit pas une seule dans son conseil. Méprisant par grandeur d'ame les conquêtes faciles, & par bon sens les infructueuses, il s'occupa du soin plus utile & plus

noble de détruire les Fiefs & les grands Vassaux. En exécutant au moins en partie un projet si glorieux, ce puissant génie ranima, pour ainsi dire, les cendres de la Monarchie. Il commença par rendre les François heureux, il finit par les rendre redoutables.

L'éclat d'un si beau regne avoit ébloüi les Seigneurs Anglois & déterminé leurs voeux. Loüis fils aîné de France fut proclamé Roi d'Angleterre. Une Couronne est rarement refusée Philippe & Loüis accepterent celle qu'on leur offroit: le premier pour affoiblir des ennemis trop puissans; & le second par une vanité de jeune homme. En vain, pour les en détourner, Innocent menaça-t'il l'un & l'autre. Tandis que le Pere cherchoit à

adoucir le Pape par des excuses ; le Fils avec sept cens voiles alloit remplir sa destinée. A son arrivée tout plia dans l'Isle. Les princi-paux Seigneurs accoururent pour lui rendre hommage. Il entra avec eux dans Londres, moins en conquérant qu'en Prince légitime, qui auroit pris possession d'une Couronne qui lui appartenoit. La Capitale entraînoit les autres Villes, lorsque le Legat en lançant contre Loüis les foudres de l'Eglise arrêta la révolution.

Le Roi fugitif auroit dû saisir ce précieux instant pour adoucir ses Peuples ; il s'en servit pour les aigrir davantage par ses incendies & par ses ravages. L'inaction où il avoit vécu depuis que son Concurrent étoit débarqué, se changea en

une frénesie barbare qu'il communiqua à ses aventuriers, ou qu'il reçut d'eux. Le Pays qui lui étoit fidele & celui qui ne l'étoit pas, tout fut également réduit en cendres. Il paroissoit avoir conçu le dessein furieux de s'ensevelir sous les ruines de ses Etats. Après avoir perdu presque tout, il voulut s'ôter jusqu'à l'espérance & à la consolation d'être plaint. Le chagrin mit fin à ses crimes dans ces circonstances. En mourant, il laissa son héritier Henri III. au berceau, son ennemi sur son Throne, & ses Peuples en possession de tenir tête à leurs Souverains.

La haine des Anglois s'éteignit par la mort de Jean : bien plus l'aversion qu'ils avoient pour lui se tourna contre les François. Ces

Etrangers étoient accusés depuis long-tems de traiter leurs Alliés moins comme leurs Compagnons que comme leurs Esclaves ; de travailler à les asservir à des manieres nouvelles au lieu de s'accommoder aux leurs ; de s'approprier tous les biens & tous les honneurs ; de ne confier aux Naturels du Pays, ni négociation, ni citadelle, ni commandement. Des hommes crédules ou mal instruits assûroient de plus que le Vicomte de Melun un des Chefs de l'Armée Françoise, avoit déclaré dans son lit de mort que le dessein de Loüis, dès qu'il se verroit affermi sur le Throne, étoit d'exterminer ou de bannir du Royaume les Factieux qui l'avoient appellé ; & que seize Seigneurs François s'étoient engagés par ser-

ment à appuyer ce projet de leur bras & de leurs conseils...

Cette calomnie que les soupçons avoient fait naître, & qui confirmoit à son tour les soupçons, fit des impressions très-profondes, toute absurde qu'elle étoit. Les Partisans de la Maison Royale s'en apperçurent & en profiterent. Ils firent sentir aux Confédérés, que leur procédé qui pouvoit peut-être être justifié par le caractere & le gouvernement du feu Roi, étoit devenu certainement inexcusable, depuis que par sa mort on avoit vû éteindre la tyrannie : que l'auguste Sang qui avoit donné de si grands Rois à la Nation, ne devoit pas être dégradé pour avoir animé un Prince vicieux & cruel : qu'un fils innocent & qui montroit du goût

pour la vertu, ne devoit pas expier les fautes d'un pere imprudent & coupable : que l'amour de la liberté qui les avoit armés contre le Roi Jean, devoit leur faire détester un Prince étranger qui travailloit à les enchaîner : qu'il n'y avoit enfin qu'une union étroite entre tous les Membres de l'Etat, & sous l'autorité du légitime Héritier de la Couronne qui pût finir les maux de la Patrie, & la préserver d'une ruine entiere.

Ces raisonnemens présentés avec adresse, & par des hommes dont on étoit accoûtumé à respecter la vertu, ébranlerent les Confédérés : les incertitudes & les fautes du Prince qu'ils avoient appellé affoiblirent peu-à-peu les liens qui les unissoient à lui : la jeunesse de

Henri acheva de les gagner, & ses inclinations réveillerent les espérances. On le proclama Roi âgé de dix ans. La grande Chartre, cette occasion de tant de scenes tragiques, fut confirmée par le jeune Prince. Ses Partisans garantirent sa promesse, qu'on eut soin de lui faire ratifier dans la suite; & Loüis qui s'étoit familiarisé avec l'idée d'une Couronne, repassa la mer avec beaucoup de chagrin & fort peu de gloire : il trouva depuis dans son héritage de quoi se consoler de la perte de sa conquête.



III. ÉPOQUE.

Le Parlement s'établit sous le Regne de Henri III. l'an 1234.

LES grands Princes fondent les Empires, les bons les affermissent, les mauvais les détruisent. La révolution commencée sous le Roi Jean doit se précipiter vers son terme sous le Roi Henri. La Minorité qui est la partie foible des autres Regnes fut la plus belle de celui-ci. Guillaume Comte de Pembrok, Grand Maréchal d'Angleterre qui avoit retardé la chûte du pere, & procuré ou hâté l'élévation du fils, fut chargé en qualité de Régent de l'administration des

affaires. Cet homme célebre se trouva heureusement d'un esprit assez vaste pour embrasser toutes les parties du Gouvernement, d'un cœur assez élevé pour s'y consacrer, d'un bonheur assez constant pour y réussir. Il joignit aux qualités brillantes, qui séduisent la multitude, les vertus solides qui procurent l'estime des honnêtes gens. Il sut par ses soins étouffer les dissensions civiles qui venoient de déchirer sa Patrie, il rappella les Sujets à leur devoir, contint les Grands dans la soûmission, prévint les plaintes du Peuple, réprima les entreprises des Factieux, rendit la force aux Lois, rétablit l'ordre dans les Finances, remit la discipline parmi les Troupes, assûra le repos du Royaume. Ces succès furent

furent l'ouvrage de peu de tems, & de beaucoup de désintéressement, de droiture & d'application. L'éclat de ces grands évenemens ne fut terni par aucune tache. Pembrok eut réellement cette magnanimité, dont la seule apparence a fait tant de réputations immortelles. Il fut dans tous les sens un grand homme, & peut-être le meilleur Citoyen qu'ait eu l'Angleterre.

La mort du Régent qu'on regardoit, selon que le rapporte son Epitaphe, comme un Soleil dans le Conseil, & comme un Mars dans les Armées, fit prévoir aux moins éclairés, que l'Etat venoit de perdre le seul Pilote qui pût le conduire. Comme la tranquillité, dont Pembrok avoit fait jouir

sa Nation ; n'étoit pas l'ouvrage des Lois, mais de sa capacité, il n'y avoit que des qualités aussi héroïques que les siennes, qui pussent perpétuer ce bonheur. Malheureusement le jeune Roi étoit né sans talens, & plus malheureusement encore l'éducation n'en donne point.

Henri n'auroit pas suffi à conduire un Etat tranquille, une Nation docile, des Sujets accoûtumés au joug ; & il prenoit les rênes d'une Monarchie, où il y avoit des affaires difficiles à négocier, des querelles violentes à soûtenir, des pertes immenses à réparer, des prétensions embrouillées à discuter, une ligue opiniatre à dissiper. Pour soûtenir le poids de la Couronne dans ces conjonctures, il

auroit fallu un génie sublime, une politique profonde, des vûes étendues ; une fermeté inébranlable ; l'art de manier les esprits fâcheux, d'occuper les inquiets, de fixer les inconstans, de contenter les difficiles : & Henri fut un homme mou qui ne sût jamais se roidir contre aucun obstacle ; un Maître foible ; qui sacrifia ses vrais Serviteurs à ses ennemis ; un Prince inconstant, qui n'eut jamais de favori qu'il ne disgraciât, ni d'ennemi qu'il n'admît à ses bonnes graces ; un esprit volage, qui entreprenoit par inquiétude & qui se désistoit par inconstance ; une ame commune qui craignoit peu le mépris & désiroit peu la gloire ; un cœur tremblant, qui n'eut jamais le courage d'assûrer son repos par le sacrifice de

quelque tête factieuse ; un Roi de Théatre, qui ne joüa jamais qu'un rôle emprunté, & qui n'eut de volontés que celles qu'on lui fit avoir.

Un tel caractere présageoit à l'Angleterre un Regne agité & par conséquent sanguinaire. Ces malheurs furent suspendus par l'habileté des deux grands Ministres qui remplacerent le Régent, je veux dire, Pierre des Roches, Evêque de Winchester, & Hubert Debourg, grand Justicier d'Angleterre. Le premier étoit François, & le second Anglois. L'un étoit celebre par ses talens, & l'autre par ses services. Le François avoit contribué à l'élévation d'Henri, l'Anglois avoit arrêté le cours de la fortune de Loüis. Des Roches

ſavoit utilement employer le glaive de l'Egliſe, & Debourg l'épée du Prince. Le Prélat avoit l'apparence de plus de vertus, le Militaire en avoit de plus éclatantes : tous deux étoient ou devinrent avides de gloire, de richeſſes, de conſidération & d'autorité.

La concurrence de ces deux favoris fut d'abord utile. Elle anima leur zele ſans exciter leur jalouſie. L'émulation depuis ſe changea en haine. Chacun voulut être le premier en faveur & le plus grand en autorité. Pour parvenir à leur but, ils prirent des routes différentes. L'Evêque voulut ſe rendre utile, & le Grand Juſticier agréable ; le premier prêchoit l'épargne, & le ſecond la profuſion : l'un étoit pour l'obſervation de la grande Char-

re; & l'autre pour le Despotisme. Des Roches eut le sort ordinaire des Ministres austeres, il fut sacrifié au Favori, qui se trouvant sans rival devint tout-à-fait le maître.

Dès les premiers jours de son Administration, Debourg aigrit la Nation par la révocation de la grande Chartre, ce sujet d'une division éternelle entre le Roi & les Barons; il la poussa à bout bientôt après, en manquant l'occasion, toûjours précieuse aux Anglois, de nuire à la France. Une ligue formidable menaçoit cette Monarchie d'une ruine entiere durant la Minorité de saint Loüis. Le Comte de Boulogne second Fils de Philippe Auguste y étoit entré dans l'espérance d'usurper la Couronne: le Comte de Bretagne, pour

s'affranchir de l'hommage qu'il faisoit au Roi : la Comtesse de Flandres, par haine contre la Régente : le Comte de la Marche, pour envahir des Terres qui étoient à sa bienséance : le Comte de Toulouse, pour recouvrer les Places qu'on lui avoit surprises : le Comte de Provence, par considération pour Raimond son parent & son ami : quantité d'autres Seigneurs, par air, par caprice, par légéreté ; & comme si ces forces réunies n'eussent pas été suffisantes pour accabler un Roi enfant, les Rebelles associérent à leur haine & à leurs projets le Roi d'Angleterre.

Blanche de Castille, qui comme toutes les personnes célebres a eu un nombre presqu'égal de Censeurs & d'Admirateurs, avoit dans le

vrai un grand courage & beaucoup de dextérité. Avec ces deux avantages, elle triompha des Rebelles en les divifant, & des Anglois en corrompant l'avide Debourg ; & ce ne fut pas le dernier fervice de ce caractere, que cet infidele Miniftre rendit à la France.

Henri fut inftruit des trahifons de Debourg, du moins il les foupçonna ; & cependant il ne changea pas de conduite. Accoûtumé à la dépendance, ce Prince indolent fe feroit trouvé embarraffé d'être Maître. Sans entrer dans l'examen fatiguant des bonnes ou des mauvaifes qualités des gens qu'il employoit, il trouvoit plus commode de porter le joug auquel il étoit accoûtumé, que de fe donner la peine de faire un choix plus

utile, ou seulement un autre choix. Des mouvemens tumultueux & séditieux portés au pié du Throne par l'Evêque de Winchester, & appuyés de son éloquence tirerent à la fin le Monarque aveuglé de sa létargie. La tête de Debourg, ou du moins son éloignement furent demandés d'une voix unanime ; & les Anglois ne mirent point de bornes à la haine d'un homme en place dont la faveur n'en avoit point eu.

Le Roi abandonna par lâcheté un Favori qu'il avoit d'abord pris par goût, & qu'il avoit gardé ensuite par habitude. Il se trompa s'il prétendit effacer la honte de sa dépendance en rendant la chûte de son Ministre aussi humiliante qu'elle pouvoit l'être. Les Souverains

étalent souvent le spectacle de leur orgueil sous prétexte de donner des preuves de leur justice ; & ils ne parviennent pas à justifier leur foiblesse ou leur inconstance en immolant la fortune, la réputation & souvent les jours de ceux qui leur avoient plû. Pour achever de regagner ses Sujets, Henri joignit le sacrifice de son autorité à celui de son Favori ; il jura de nouveau l'observation de la grande Chartre, & ce qui est plus agréable, s'il se peut, à la Nation, une haine éternelle contre la France.

La chûte de Debourg rendit à l'Etat un Ministre qui lui étoit agréable. Porté sur le Throne, si je puis m'exprimer ainsi, l'Evêque de Winchester étouffa les sentimens généreux qui l'avoient rendu autre-

fois l'idole publique. Son regne, encore plus que celui de son prédécesseur, fut le regne de la hauteur, de la duplicité, de la violence. Pour réaliser sans contradiction ses idées de Despotisme, il imagina de ruiner dans l'esprit du Roi ceux qui avoient intérêt à s'y opposer. Il représenta à ce Prince que les Barons fiers de leurs titres & de leurs usurpations, haïssoient la Royauté & la dépendance : que leurs charges & leurs gouvernemens en mettant dans leurs mains les forces de l'Etat, leur inspiroit ces prétensions orgueilleuses : que l'unique moyen de réprimer cette audace étoit de faire tomber ces premieres graces sur des têtes incapables d'en abuser : que des Etrangers qui n'auroient d'autre appui

que le Throne, deviendroient à leur tour le sien, & les restaurateurs de la dignité Royale : il finit comme tous les ambitieux par des protestations outrées de zele, de désintéressement & d'obéissance.

C'est s'assûrer la confiance & la faveur des Rois que de leur fournir des vûes pour étendre leur autorité, ou des moyens pour en abuser. Henri adopta sans balancer le systême de gouvernement qu'on lui proposoit ; & l'Angleterre se vit tout à coup inondée de Poitevins que l'Evêque de Winchester leur compatriote eut soin de revêtir des Places les plus utiles & les plus honorables de tout le Royaume. Quand les Barons auroient été moins éclairés & moins délicats, ils auroient été allarmés

pour leur gloire & pour leur fortune. Richard, Comte de Pembrok, le Seigneur du Royaume le plus fier, le plus hardi, le plus accrédité se chargea de faire passer leurs craintes jusqu'au Souverain : *Sire*, lui dit-il d'une maniere vraiment Angloise, *des conseils pernicieux vous ont déterminé à appeller dans cette Isle des Etrangers orgueilleux & avides, qui prétendent nous dominer, qui oppriment la liberté publique, & qui anéantissent tout-à-fait nos Lois : ou faites cesser ce fleau qui détruit l'Etat, ou trouvez bon que les Grands du Royaume s'éloignent de votre Cour & de vos Conseils, pour ne point servir de joüet à leurs ennemis.* Pembrok n'avoit pas achevé de parler, que le Ministre qui étoit présent à ce discours repliqua vi-

vement: Il est permis au Prince d'attirer à son service autant d'Etrangers qu'il en jugera nécessaire pour défendre les prérogatives de sa Couronne, & un assez grand nombre même, ou d'assez puissans pour abbattre l'orgueil de ceux qui s'opposent à ses volontés.

Une réponse aussi fiere & aussi imprudente causa un mécontentement général parmi les Barons; ils quitterent la plûpart la Cour, & formerent une Confédération dont le but étoit d'arrêter les progrès rapides du Despotisme. Pour rompre une ligue qui pouvoit devenir formidable, le Roi convoqua successivement deux Assemblées où les Grands refuserent de se trouver. Henri étoit d'un caractere à être intimidé par cette résistance; son favori avoit pourvû aux

moyens de le rassûrer, en faisant lever hors du Royaume des troupes nombreuses qui aborderent en Angleterre dans cet instant de fermentation.

Les Barons aigris par ce nouveau déluge de Poitevins, & le Roi enhardi par des secours si considérables, montrerent un empressement égal pour commencer la guerre : elle devoit être longue & cruelle à juger des choses par les apparences. Les Sujets ne menaçoient leur Souverain de rien moins que de le déthroner, & de lui faire éprouver le sort de Jean son pere. Le Souverain de son côté parloit de faire revivre le Gouvernement & le tems de Guillaume le Conquérant. Des haines si violentes se terminerent à des incendies, des

ravages, quelques barbaries. La mort du Chef de la Ligue le Comte de Pembrok que les perfidies du Ministre procurerent; la chûte du Ministre lui-même qui fut l'ouvrage du Clergé, calmerent des troubles qui n'avoient ni dessein ni suite. Le Roi livré à de nouveaux conseils suivit de nouveaux principes; il renvoya tous les étrangers chez eux, & promit d'observer plus exactement la grande Chartre.

Le Regne de Henri se passoit ainsi à accorder des Priviléges & à les révoquer, à faire des sermens & à les violer, à céder son autorité & à la reprendre, à se rendre esclave de ses Peuples & à travailler à en devenir le tyran. Ces flots agitoient la Nation depuis près de trente

trente ans ; il étoit tems que le cahos se débrouillât, & que l'Etat prît enfin une consistance. Le Mariage du Roi avec Eléonor de Provence hâta cet instant funeste.

Les Provençeaux, qui sous un beau Ciel habitent une mauvaise Terre, suivirent en foule cette Princesse. L'Angleterre leur parut une espece de conquête, dont ils étoient bien resolus à tirer parti. Le feu de cette Nation ingénieuse s'étend à tout, à la fortune, au plaisir, à la gloire. Ils voulurent en arrivant que toutes leurs passions fussent satisfaites. Le Roi plus dangereux par foiblesse, que les Tyrans par méchanceté, se prêta à leur impatience. Bientôt ces Etrangers eurent dans leurs mains tous les biens, & sur leur tête tous les

honneurs de l'Isle. Leur ambition, qni s'étendoit par le succès, se trouva gênée par les bornes de l'autorité Royale; ils les franchirent avec l'audace ordinaire aux génies ardens & aux Favoris. Les Privilèges de la Nation & les articles de la grande Chartre furent violés avec des excès que la Nation ne connoissoit point, qu'elle n'avoit pas même craints.

L'Anglois murmura de tous ces malheurs, & il est rare que l'Anglois s'en tienne au murmure. La révolte chez lui précede quelquefois la plainte, & ne manque presque jamais de la suivre. La capacité du Chef qui la conduit, en décide la durée & les avantages. Malheureusement pour Henri, les mécontens engagerent dans leur

cabale l'homme, je ne dis pas d'Angleterre, je dis de toute l'Europe le plus redoutable.

Simon de Monfort, Comte de Leyceſtre, étoit François & fils de ce fleau des Albigeois qui ſeroit au-deſſus de tout éloge, ſi ſes vertus avoient égalé ſes talens. Héritier par ſa mere des biens de la maiſon de Leyceſtre, il étoit devenu Anglois. Il aſpira à tout par ambition, & il parvint à tout à force de mérite. Le Gouvernement de Guienne lui fut confié comme au ſeul Seigneur d'Angleterre, aſſez expérimenté pour dompter les Gaſcons, & aſſez fiér pour les humilier. Ces peuples ne ſouffrent patiemment aucun genre de ſupériorité, non pas même celle du vice. Le caractere de leur Gouverneur

les déſeſpéra ; & Henri, ſans qu'on en ſache, ni qu'il en fût lui-même la raiſon entra dans leurs vûes. Ce Prince crut qu'il n'y auroit pas plus d'inconvénient à ôter une grande place, qu'il n'y en avoit eu à la donner : il ſe trompa. Leyceſtre oublia la faveur qu'on lui avoit faite en l'envoyant en Guienne, & ne parut diſpoſé qu'à ſe ſouvenir de l'affront qu'on lui faiſoit en le rappellant. Il dédaigna de ſe juſtifier, & demanda fierement la récompenſe de ſes ſervices, moins dans l'eſpérance de l'obtenir, que pour avoir un prétexte de ſe joindre aux Factieux.

Cet hypocrite ou enthouſiaſte, & peut-être tous les deux ne fut pas plutôt à la tête de la ligue qu'il lui communiqua toute ſa chaleur.

Nourri de tout tems des vûes les plus ambitieuses, il fut extrème dès qu'il jugea à propos d'agir. Il ne s'amusa pas à dénoüer le noeud gordien, il le coupa. Cependant profond dans l'art d'attiser le feu, il parut ne se prêter que par zele aux impulsions que lui-même il communiquoit. Au masque imposant de toutes les vertus, il ajoûta le talent singulier de donner un air héroïque à ses vices. Il étonna ses Ennemis par le brillant de son courage; & par la supériorité de son génie, il se rendit Maître des évenemens. Ses succès le porterent au-delà de ses espérances: & son ambition commença, pour parler ainsi, où celles des autres hommes est satisfaite. C'est presque un problème dans l'Histoire,

si Leyceſtre fut un tems vertueux, ou ſi les injures qu'il reçut du Roi démaſquerent ſeulement ſa politique.

Les ligueurs, réunis, éclairés, affermis par un Chef de ce caractere, attendirent impatiemment l'inſtant déciſif où ils pourroient venger leurs injures particulieres ſous l'étendart reſpectable de la liberté publique. Cette occaſion ſe préſenta bientôt. Les derniers Rois d'Angleterre, avoient aſſez imprudemment aſſemblé les Grands pour les conſulter dans les affaires importantes, ou dans les périls que couroit l'Etat. L'autorité eſt ſi ſéduiſante que les Barons ne crurent pas pouvoir s'en paſſer, & qu'ils n'omirent rien pour s'en procurer. Inſenſiblement ils ſe mirent en poſ-

ſeſſion du droit de régler les nouveaux ſubſides que des beſoins preſſans mettroient dans la néceſſité d'impoſer. Cette uſurpation leur fut confirmée par la foibleſſe de Jean ſans Terre, & par les privileges ſtipulés dans la grande Chartre : l'eſprit de cette célebre piece dont on a tant abuſé depuis ſe réduiſoit à aſſûrer la liberté des peuples, la propriété des Terres, l'immunité de toute taxe extraordinaire ſans le conſentement des Seigneurs. Henri plus prodigue que ſes prédéceſſeurs avoit formé plus ſouvent l'aſſemblée qui fourniſſoit à ſes profuſions, & lui avoit procuré par-là beaucoup d'éclat & de dignité. Son malheur ou plutôt ſon imprudence voulut qu'il la convoquât à Oxford, lorſque les cœurs

étoient le plus aigris, & les esprits le plus aliénés.

Le Roi dut sentir à la premiere Séance tout le danger de sa situation. L'union, l'ordre, la subordination des Confédérés, le fit trembler pour sa liberté; un grand Prince auroit tremblé pour sa gloire. L'exécution de la grande Chartre à laquelle on s'étoit borné jusqu'alors, fut la moindre des prétensions qu'on forma. La réformation de l'état fut demandée du ton de la sédition. On proposa au Roi de nommer douze personnes, à condition qu'il seroit permis aux Seigneurs d'en nommer autant, pour décider les affaires publiques à la pluralité des voix. Les grands dangers mettent un caractere dans tout son jour; on y montre toute sa gran-

deur ou toute sa foiblesse. Une autre dans cette occasion auroit mérité un Throne, Henri dégrada la Royauté. Il consentit lâchement que les vingt - quatre Commissaires nommés, eussent la garde de toutes les Forteresses, la disposition de tous les Gouvernemens, le choix de tous les grands Officiers de la Couronne; & qu'ils pûssent convoquer tous les trois ans au moins les Grands du Royaume qui seroient autorisés à faire tous les Réglemens qu'on jugeroit nécessaires au bien de l'Etat.

Ces articles que l'on nomma les statuts ou les expédiens d'Oxford, éprouverent des contradictions. Le Comte de Warren les trouva durs, le Prince Edouard injustes, Henri neveu du Roi, humilians; Richard

frere de Henri qu'on appelloit Roi des Romains depuis qu'une partie des Princes d'Allemagne l'avoit élu Empereur y trouva tous ces défauts à la fois. Il n'eut pas plutôt appris ce qui s'étoit passé, qu'il fit part aux Commissaires du dessein qu'il avoit formé de retourner en Angleterre pour les aider à pacifier les troubles qui divisoient la Nation. Le danger paroissoit égal de lui accorder ou de lui refuser l'entrée du Royaume. Ce Prince arrivoit avec une flote assez belle, & une armée bien disciplinée, ce qui le rendoit formidable quelque parti qu'on prît : on devoit craindre d'être opprimé si on montroit de la foiblesse, & d'être subjugué si on montroit de la vigueur. On imagina un tempérament qui eut

du ſuccès, ou parce que Richard étoit foible, ou parce qu'il n'étoit pas fort zélé pour les intérêts du Roi. L'entrée du Royaume lui fut offerte à condition qu'il jureroit l'obſervation des Ordonnances d'Oxford, qu'il ſeroit peu accompagné, & que le tems de ſon voyage ſeroit limité. Les Députés qui apporterent ces conditions humiliantes furent reçus avec beaucoup de fierté. Richard parut également aigri, & de ce qu'on avoit changé le gouvernement durant ſon abſence, & de ce qu'on mettoit des obſtacles à ſon retour. Cependant quand il vit qu'on ne ſe laiſſoit pas intimider par ſes menaces, & qu'on étoit en état de lui réſiſter, il ſe ſoûmit à l'ordre établi, & s'y lia par les ſermens les plus ſolemnels.

Rien n'échapa à la vigilance des Confédérés. Ils s'affûrerent de l'intérieur du Royaume en banniſſant les Etrangers, ces ſangſues ſi longtems abreuvées du ſang Anglois. Une guerre avec les puiſſances voiſines parut capable de retarder ou de renverſer le grand ouvrage qu'on avoit commencé; ceux qui tenoient les rênes du Gouvernement prirent des meſures pour aſſûrer la paix. La France fut ſoupçonnée de penſer à faire des conquêtes en Guienne durant les guerres civiles qui déchiroient l'Angleterre ; on déſarma cette Couronne en lui cédant tous les droits qu'on avoit ſur la Normandie & ſur l'Anjou : ce ſacrifice paroiſſoit ſi grand aux Confédérés, qu'ils ſe crurent aſſûrés dès-lors du ſecours de S. Loüis

intéressé par-là, comme eux-mêmes, à soûtenir le nouveau Gouvernement.

Ces arrangemens occupoient les Commissaires, lorsque l'esprit de division qui avoit bouleversé le Royaume se glissa parmi les Ligueurs. Il est souvent plus dangereux d'avoir des talens qu'humiliant de n'en avoir pas. On n'évite gueres le mépris qu'on ne devienne l'objet de l'envie. L'ascendant que prit Leycestre dans la Confédération, en indisposa contre lui les principaux Membres. Son habileté & son courage furent des crimes à des yeux jaloux, & ceux de tous les crimes qu'on étoit moins disposé à lui pardonner.

Le Monarque indolent fut réveillé par ces différends. L'union

de ses ennemis l'avoit comme dégradé, leur désunion lui fit espérer qu'il pourroit rétablir son autorité. Roi & même grand Roi une fois en sa vie, il convoqua sans tarder un nouveau Parlement à Oxford, d'autres disent à Londres, pour remettre toutes choses sur l'ancien pié. Il fit l'ouverture de cette Assemblée en Maître, & y reprit le ton & les airs de Souverain. *Je vous ai assemblés*, dit-il, *pour vous intimer mes Ordres. J'anéantis les Conventions que nous avions faites dans des tems orageux. Vous m'en aviez promis les plus grands avantages : depuis trop long tems j'en éprouve les inconvéniens. Mon Royaume depuis ce jour malheureux se trouve plus agité, & mon épargne n'a plus de ressources. Puisque je suis né Roi, je*

veux l'être. Reprenons chacun notre rôle, moi celui de Maître; vous celui de Sujets.

Cette courte harangue rendit royalistes les Ligueurs les plus outrés, & jusqu'à dix-neuf des vingt-quatre Commissaires. Chez un autre Nation ce changement eût été un succès complet, ce ne fut rien en Angleterre. L'audacieux Leycestre affermi dans un parti, où il croyoit que la gloire croissoit avec le péril, éleva la voix, & l'adressant aux nouveaux Partisans du Monarque, d'un air de reproche, d'indignation & de mépris : *Est-ce qu'il vous est permis*, leur dit-il, *de violer des Sermens aussi solemnels que ceux que vous avez faits à Oxford. Le Ciel témoin de mes promesses ne le sera jamais de mon changement. De*

ce pas je vais au pié des Autels en renouveller l'engagement inviolable.

Le discours du Roi n'étoit que grand, & celui de Leycestre étoit outré ; il se trouva par-là plus assorti à la circonstance & au caractere de la Nation ; aussi l'effet en fut-il incroyable : il fixa l'inconstance des uns, termina l'incertitude des autres, & ramena les plus éloignés. La guerre parut inévitable. Le Roi travailla d'un côté à recouvrer son autorité, & les Seigneurs de l'autre à maintenir leur confédération. Tout parut en armes. On s'attendoit chaque jour qu'une action décisive apprendroit à l'Angleterre, si elle devoit compter le Prince parmi ses tyrans, ou les Ligueurs parmi les rebelles. L'inconstance de la Nation, dit un Historien, lui

lui fut ſalutaire en cette rencontre.
Les premieres têtes de chaque parti changerent ſi ſouvent de Drapeaux, que des deux côtés on devint timide, parce qu'on ne ſavoit ſur qui on pouvoit compter. Des guerres ſans combat, & des négociations ſans paix ; conſumerent plus de deux années. Quelques ſages des deux partis, propoſerent enfin de prendre le Roi de France pour Arbitre des prétenſions mutuelles des Sujets contre le Prince, & du Prince contre les Sujets. Henri l'accepta ſans peine, & les Grands avec répugnance, ne voulant point de Roi pour Juge dans une cauſe qui ſembloit être celle de tous les Rois.

Loüis préféra la gloire de juger une Nation à l'avantage de la con-

battre. La Religion qui éleva souvent son courage, enchaîna toûjours sa politique. Les Confesseurs des Rois qui sont depuis devenus des hommes d'Etat, n'étoient alors que des Solitaires ; & malheureusement pour la France, leurs scrupules les plus mal fondés furent souvent préférés aux lumieres des plus grands Ministres.

Après quelques jours donnés à l'examen de la cause la plus singuliere qui ait jamais été, Loüis prononça l'Arrêt qui tenoit l'Angleterre & la France, & même toute l'Europe en suspens. Par cet Arrêt il cassa les Statuts d'Oxford, & maintint cependant les priviléges de la grande Chartre. Ce jugement qui conservoit à chacun ses droits, étoit l'ouvrage de la sagesse & de

l'équité même. Mais ce qui termine les différends eſt rarement du goût des Rebelles. La plûpart ſe récrierent contre l'Arrêt. Leyceſtre plus adroit, prit un autre tour : il prétendit que tous les articles d'Oxford, n'étant fondés que ſur la grande Chartre, les Confédérés avoient gagné leur cauſe, puiſque par l'Arrêt même du Roi de France, la grande Chartre ſubſiſtoit en ſon entier : ainſi le jugement le plus modéré, le plus authentique, n'eut d'autre effet que de faire rentrer dans l'ordre les Factieux les moins paſſionnés, ou ceux qui mécontens de la faction même, cherchoient un prétexte pour s'en ſéparer.

Des diſpoſitions ſi oppoſées à la paix, furent ſuivies de la guerre la

plus ſanglante. Le bon parti prévalut d'abord. Henri également ſuſceptible de préſomption & de crainte, ſelon le tour que prenoient ſes affaires, réſolut de ſuivre la fortune, & marcha droit à la Capitale. Leyceſtre alla au devant de lui, & les armées ſe trouverent en préſence à Leuſes dans le Comté de Suſſex. Avant de pouſſer plus loin la querelle, l'auſtere Chef des Conſédérés, chercha à ſon ordinaire à mettre les apparences de ſon côté. Pour ſe juſtifier du ſang qu'il alloit répandre, il écrivit une lettre fort ſoûmſe au Roi, & lui propoſa un accommodement; mais toûjours ferme, toûjours uniforme, il ne relâchoit rien de ſes prétenſions. Ses ſoûmiſſions furent mal reçues; la réponſe de Henri fut d'un maître

fier, d'un Roi irrité. Leyceſtre s'y attendoit, & s'étoit préparé à la bataille.

Les Royaliſtes étoient partagés en trois corps. Le Prince Edouard commandoit la droite, le Roi des Romains la gauche, & Henri le centre. Le Comte régla ſa diſpoſition ſur celle de ſes ennemis. Edouard commença l'action. Il attaqua les Milices de Londres qu'il avoit en tête, les enfonça & les pourſuivit avec l'ardeur qu'inſpirent la jeuneſſe, la valeur, & la vengeance. Leyceſtre qui obſervoit avec le ſang froid d'un grand Capitaine les fautes de ſes Ennemis, profita ſans tarder de l'éloignement du jeune Prince pour fondre ſur ce qui reſtoit. Les Barons inſtruits du ſort qui les attendoit, ſi le combat

leur étoit contraire, attaquerent avec une impétuosité mêlée de désespoir les troupes Royales qui n'avoient pas les mêmes raisons pour combattre avec la même animosité : elles plierent sans beaucoup de résistance & abandonnerent leur Chef à la discrétion de leurs ennemis. Les deux Rois venoient de se rendre, lorsque Edouard retourna triomphant de la poursuite du corps qu'il avoit battu. Quoiqu'il vît qu'en courant après une victoire chimérique, il en avoit laissé échapper une véritable, il ne perdit ni le courage, ni le jugement. Sur le champ, il forma le projet hardi d'assaillir le Vainqueur, & il ne désespéra pas de le pouvoir vaincre.

Si cette résolution avoit pû s'exécuter sur le champ, elle pouvoit

réussir. Les Vainqueurs occupés à garder leurs prisonniers ou à poursuivre les fuyards, auroient difficilement soûtenu un choc auquel ils n'étoient point préparés. Mais le Prince ne trouva pas dans le coeur de ses Soldats, le noble désespoir qui l'animoit. Le tems qu'il perdit à des harangues inutiles fut sagement employé par Leycestre, à remettre son Armée en ordre. Ce Général qui avoit senti tout le danger de sa situation, n'avoit d'abord aspiré qu'à se défendre. Quand il vit ses rangs une fois formés, il conçut bien d'autres espérances. Il médita de se saisir d'Edouard & de le faire son prisonnier. Dans cette vûe, il lui fit porter quelques propositions pour l'amuser, tandis qu'il l'enveloppoit par des déta-

chemens multipliés pour lui couper la retraite. Le Prince se laissa prendre au piége. Il tomba entre les mains de son ennemi, & fut forcé de se soûmettre d'avance à tout ce qui seroit arrêté pour la réformation de l'Etat.

Leycestre savoit vaincre & profiter de sa victoire. Il ne vit pas plutôt la Famille Royale entre ses mains, qu'il résolut d'en tirer tous les avantages que sa politique put lui suggérer. Il dressa un plan de Gouvernement qu'il désespéra de voir jamais autorisé par le Roi, & qu'il songea à faire approuver par la Nation. La convocation parut embarrassante. D'un côté les Barons vainqueurs, ne vouloient pas appeller ceux du parti contraire, sous prétexte qu'ils étoient armés

contre la Patrie. De l'autre on craignoit avec raison qu'une assemblée seulement composée d'une partie de ceux qui avoient un droit apparent d'y assister, ne fût regardée comme l'ouvrage de quelques particuliers. Pour prévenir cet inconvénient, Leycestre força le Monarque à créer certains Officiers, qui, sous le titre de conservateurs, nommerent de la part du Roi quatre Chevaliers de chaque Comté pour assister à la prochaine assemblée, & y représenter leurs Provinces.

C'est à cette Epoque célebre, qu'il faut je pense rapporter l'origine du Parlement d'Angleterre. Les Historiens ne se trouvent perpétuellement en contradiction sur cette importante matiere, que par-

ce qu'ils ont négligé de s'inſtruire, ou de s'expliquer. Démêlons ce qu'ils ont obſcurci : trois mots ſuffiſent pour débrouiller ce cahos, qui a paſſé pour impénétrable. Si par le mot de Parlement, on entend le droit uſurpé par les Barons d'accorder au Roi les impoſitions extraordinaires, le Parlement remonte jusqu'aux premiers Succeſſeurs de Guillaume le Conquérant. Si par le mot de Parlement, on n'entend que le nom même, il a commencé à Oxford en 1258. Mais ſi par Parlement, on entend une aſſemblée compoſée des trois corps du Royaume, il faut en fixer l'origine à l'évenement de 1264. dont nous rendons compte : c'eſt la premiere fois qu'il eſt fait mention des Communes dans les ar-

chives de la Nation. Or les Historiens si attentifs à parler du haut Clergé, & de la haute Noblesse, sous le nom générique de Barons ou de Seigneurs qui possédoient des Fiefs immédiats de la Couronne, auroient-ils négligé ou évité de parler du tiers Etat, s'il avoit eu quelque part aux affaires publiques? Si je ne me trompe cet argument peut passer pour une démonstration.

Il est vrai qu'à la premiere assemblée d'Oxford en 1258. quelques personnes avoient été chargées spécialement des intérêts du peuple: mais comme le nombre des Députés fut limité à douze, & qu'ils n'étoient pas du corps des Communes, mais des Seigneurs feudataires immédiats de la Couronne, les

Adverſaires de l'opinion que j'ai embraſſée, ne peuvent pas tirer un grand avantage de cet évenement.

Le nouveau Parlement parut uniquement convoqué pour achever d'avilir le Throne, & de juſtifier la rebellion ; il prenoit les impreſſions de Leyceſtre, & ce n'étoient pas des impreſſions de vertu. Ce délié factieux vouloit le nom de Henri à la tête de tout, non pour s'en appuyer, mais pour le rendre mépriſable ; & le Roi priſonnier ſouſcrivoit à tout, ou par une honteuſe foibleſſe, ou dans la vaine eſpérance de changer de ſort. Sous l'autorité du ſceau royal, l'ambitieux Leyceſtre faiſoit expédier les ordres qu'il jugeoit convenables au bien de l'Etat, ou à ſes affaires particulieres ; ces deux choſes étant

presque toûjours confondues par ceux qui tiennent le timon du gouvernement. Sans être sur le Throne, l'usurpateur de l'autorité royale, tenoit le Roi dans les fers, & la Nation sous le joug. Il y avoit mille criminels, & le chef seul profitoit du crime. Ses complices firent quelque chose de plus que d'en murmurer, ils prirent les armes, & le jeune Glocestre à qui sa naissance & ses talens donnoient de l'autorité, se mit à leur tête. Leycestre ne marcha pas, il vola à ces nouveaux ennemis, se faisant suivre de ses prisonniers. Edouard à qui on avoit fait savoir le dessein qu'on avoit de le délivrer trouva le moyen de tromper ses Gardes. Un jour qu'on lui avoit permis de monter à cheval, il franchit les bornes qui

lui avoient été prescrites, & marcha avec tant de vîtesse, qu'on ne pût l'empêcher de joindre un corps de Troupes qui l'attendoit. A peine le Prince eut pris le commandement de l'Armée de Glocestre, que de tous côtés on se vint ranger sous ses étendarts. La révolution fut prompte. Plusieurs places importantes reconnurent l'héritier de la Couronne, qui fier de tant de succès voulut tenter le sort d'une Bataille. Tout habile qu'étoit Leycestre, il se vit forcé à l'accepter; & quoique brave, il la perdit avec la vie, parce qu'il ne fut pas secondé.

Ainsi finit sa carriere, le fondateur du Parlement d'Angleterre, un des hommes les plus singuliers, & si on l'ose dire, un des plus

grands hommes qui aient paru sur la scene du monde. Jamais peut-être bon Citoyen n'a été tant loüé, jamais rebelle n'a été si blamé; & peut-être ne fut-il encore assez ni l'un ni l'autre. La Cour se réjoüit de sa mort, & la Ville s'en affligea. Il fut traité par les uns comme un scélérat, & honoré par les autres comme un Martyr. D'un côté on flétrit sa mémoire, de l'autre on visita son tombeau, & on lui fit faire des miracles. Etrange effet des préjugés, qui décident si différemment du salut & de la réputation des hommes!

La chûte du chef de la rébellion, ou du *Catilina* Anglois, diminua les troubles, mais ne les finit pas comme on l'espéroit. Le Roi qui étoit vindicatif comme la plûpart

des hommes foibles, & avide comme tous les dissipateurs voulut satisfaire à la fois sa vengeance & son avarice par la confiscation des biens des Confédérés : elle lui fut accordée par un Parlement qu'il convoqua, & où il eut soin d'appeller plus de Courtisans que deCitoyens. Les Tyrans ont pour maxime que la misere retient les peuples dans la soûmission ; cette fois là elle conduisit les Barons au désespoir. Disposés d'abord après leur défaite au parti de la soûmission, ils furent fixés dans la révolte par la sévérité du Vainqueur. Leurs forces seconderent mal leur courage. Forcés en assez peu de tems dans l'Isle d'Axholm, dans le Château de Kenelworth, dans l'Isle d'Ely, & dans peu d'autres postes moins importans,

portans, ils furent obligés de subir toutes les conditions qu'on jugea à propos de leur imposer. . .

Cette soûmission affermit le Throne du Roi légitime. Henri finit dans la paix un trop long regne, qu'il avoit passé au milieu des orages. Il faut remonter à ce Prince mal habile & malheureux pour trouver la source des fleuves de sang, qui ont depuis inondé l'Angleterre. Il laissa des semences d'une discorde éternelle à ses successeurs, en donnant à la grande Chartre une autorité, qui n'a presque plus été contestée, & en laissant établir le Parlement qui a toûjours depuis subsisté.

IV. ÉPOQUE.

Les Députés des Communes, qui étoient choisis par le Roi, commencent à être choisis par leurs Villes & par leurs Provinces, sous le Regne d'Edouard premier en 1272.

A Peine Edouard avoit rétabli le Roi son pere sur le Throne, & assûré la tranquillité publique, qu'il alla chercher de l'occupation à sa valeur ou à son inquiétude dans la Palestine. Depuis plus d'un siecle, l'Asie étoit devenue l'école ou le tombeau de tous les braves de l'Europe. Un pelerin solitaire, qui sous des dehors grossiers cachoit une

grande ame, avoit formé l'éclatant projet de retirer les lieux Saints des mains des Infideles; & les plus grands hommes de la Chrétienté s'étoient chargés de l'exécuter. Tels furent Robert Duc de Normandie, plus qu'homme dans les combats, moins qu'homme dans la conduite : Etienne de Blois, Prince de beaucoup d'esprit & de peu de cœur : Robert Comte de Flandre, le plus grand partisan, & le plus petit Général du monde : Hugues Comte de Vermandois, timide dans le Conseil, téméraire dans les armées : Boëmond Prince de Tarante, aussi propre à livrer bataille, qu'un autre à charger un parti : Raymond Comte de Toulouse, grand homme de guerre, plus grand homme d'Etat : Godefroi de Bouil-

lon, qui à tous les talens, joignit toutes les vertus.

L'union & la valeur procurerent à ces premiers Héros des croisades, les conquêtes les plus rapides : les vices opposés à ces vertus les firent perdre à leurs premiers Successeurs. Saint Bernard, dont le caractere bouillant & inquiet se portoit au grand & au singulier, prêcha une nouvelle croisade pour remédier à ces malheurs : mais il trouva un puissant obstacle dans Suger Abbé de Saint Denys, qui gouvernoit la France. Ces deux hommes avoient tous deux de la célébrité & du mérite. Le premier avoit l'esprit plus brillant ; le second l'avoit plus solide. L'un étoit opiniâtre & inflexible ; la fermeté de l'autre avoit des bornes. Le So-

litaire étoit ſpécialement touché des avantages de la Religion ; le Miniſtre, du bien de l'Etat. Saint Bernard avoit l'air, l'autorité d'un homme inſpiré ; Suger les ſentimens & la conduite d'un homme de bon ſens. Un ſage n'a jamais raiſon auprès de la multitude contre un enthouſiaſte. Les déclamations de l'un l'emporterent ſur les vûes de l'autre ; & le zele triompha de la politique. Les ſuites de cette entrepriſe également honteuſes & funeſtes, apprirent à l'Univers qu'un homme d'Etat lit mieux dans l'avenir, qu'un prétendu Prophete. Les affaires des Chrétiens Orientaux, allerent toûjours depuis en déclinant. Saint Loüis, dans l'eſpérance de les rétablir, expoſa ſes Etats à être envahis, ſes peuples à

être ruinés, sa vie aux plus grands dangers; & le Prince Edouard partageoit les travaux ingrats de cette expédition malheureuse, lorsque la mort du Roi son pere le rappella en Europe, & le plaça sur le Throne.

Ce Prince trouva en arrivant dans ses Etats, une tranquillité & un ordre qui auroient surpris partout, & qui étoient miraculeux en Angleterre. Ce qu'on avoit éprouvé autrefois de sa conduite & de sa valeur, ce que la renommée publioit de sa modération & de sa constance, inspiroit à ses bons Sujets l'impatience de le revoir, & aux mauvais la crainte de lui déplaire. Pour éviter les malheurs inséparables de l'anarchie, il avoit été pourvû au gouvernement de

l'Etat, jusqu'à l'arrivée du nouveau Monarque. Un Parlement modéré & zélé pour l'ordre, tel peut-être que l'Angleterre n'en a plus vû, avoit pris les plus sages mesures, pour assûrer le repos public. Une innovation remarquable rendit célebre cette Assemblée. Depuis que le peuple avoit commencé à prendre part à l'administration des affaires publiques, le choix de ses Députés avoit été sans contradiction, au pouvoir du Roi. L'éloignement d'Edouard introduisit un nouvel usage. Les Villes & les Provinces élurent elles-mêmes ceux qui devoient les représenter, & qui dans les regles auroient dû être du choix des Régens du Royaume. Le Parlement les reçut; & les Communes ont joüi depuis de ce privilége.

Cette époque doit être, je crois, regardée, comme très-importante dans l'Hiſtoire que j'écris. La Nation n'a depuis été libre, que parce qu'elle s'eſt maintenue dans le droit de choiſir librement les Membres du Parlement qui la repréſente. Si le Souverain étoit parvenu comme il l'a ſouvent tenté à influer dans le choix des Députés, l'autorité Royale n'auroit preſque plus de bornes. Les Rois d'Angleterre qui ont joüi d'un pouvoir plus étendu que les autres, ne l'ont acquis qu'en procurant par leurs intrigues l'élection des perſonnes qui leur étoient dévoüées. Lorſque le Parlement ſe trouve ainſi compoſé, ce n'eſt plus le Monarque qui eſt reſponſable des injuſtices faites au peuple; c'eſt la Nation elle-même

qui prend volontairement des fers.
La plûpart des troubles qui ont agité cet Etat, ont trouvé leur ſource dans les moyens violens qu'il a employés pour ſortir de la ſervitude où l'avoient réduit des Députés foibles ou intéreſſés. Les ſuites même de la trahiſon ont fait ſentir davantage aux peuples l'importance du privilége.

Le nouveau Monarque vit avec chagrin une uſurpation ſi injurieuſe à l'autorité Royale. Il laiſſa penſer qu'il ne l'avoit pas apperçue, ou qu'il n'en étoit pas offenſé, pour n'être pas obligé à éclater, ou pour ne pas ſe rendre mépriſable. Ce Prince éclairé renvoya à un autre tems le ſoin de contenir le Parlement dans ſes bornes, ou, s'il ſe pouvoit, de les reſſerrer. Une étude

férieufe & réfléchie du caractere de fa nation lui avoit appris, que, pour parvenir à la fubjuguer, il falloit avoir gagné fa confiance par des bienfaits, ou fon eftime par des prodiges. Des manieres obligeantes & ouvertes, même à l'égard des auteurs ou des chefs des difcordes paffées, lui ouvrirent des cœurs difficiles, fermés jufqu'alors à l'autorité : des exploits, qui à l'éclat de l'héroïfme ajoûtoient l'avantage de l'utilité, acheverent de rendre Edouard l'idole de l'Angleterre.

Leollin Prince du pays de Galles fut la premiere victime, que le nouveau Roi immola à la tranquillité de fes peuples. Les Gallois, reftes infortunés des anciens Bretons, avoient lutté long-tems avec fuc-

cès contre les différens conquérans qui avoient foûmis l'Angleterre. L'horreur des rochers devenus leur afyle, & l'excès de leur mifere, leur avoient infpiré pour la vie une indifférence qui les rendoit maîtres des jours de leurs ennemis. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus ; mais toûjours armés, toûjours prêts à combattre, il ne couloit pas une goutte de fang dans leurs veines, qui ne criât vengeance contre les ufurpateurs de leur Ifle. On vint à bout de les battre, mais jamais de les foûmettre. L'Angleterre n'exigeoit point d'eux de tributs, elle fe contentoit d'un hommage : mais les Gallois préféroient la mort à cette marque de fervitude. Si leur chef le promit quelquefois, la Nation le défavoüa toûjours. La fu-

reur des diſcordes civiles n'exprime qu'imparfaitement l'acharnement de ces deux Nations. Le fier Leollin, à la haine héréditaire dans ſon ſang & dans ſon pays, ajoûta le mépris le plus marqué des Anglois. Témoin & ſouvent acteur des ſcenes biſarres, qui avoient agité cette Nation ſous le Regne de Henri III. il n'y avoit trouvé d'homme que le rebelle Leyceſtre, & il avoit été ſon ami. Mais l'Angleterre avoit changé de maître; & le nouveau Souverain de plan & de conduite. Edouard appuyoit ſes prétenſions de l'épée. D'une main, il demanda l'hommage au Gallois, & de l'autre, il lui offrit la guerre.

Leollin conſulta ſon cœur, & non pas ſes forces. Si ſa réponſe fut d'abord équivoque, ſa conduite

l'éclaircit bientôt. Il parut le premier en armes : mais il joüa peu de tems le rôle de conquérant. Ce Prince n'avoit que du courage, de la fermeté, de la grandeur d'ame ; à ces avantages, le Monarque Anglois joignit de fortes armées, de nombreuſes flottes. Inveſti par mer & par terre, l'orgueilleux Gallois s'humilia : mais ſa haine en devint plus vive. Le Vainqueur avoit à peine regagné ſes Etats, que l'embraſement parut général dans la Principauté de Galles. Edouard accoûtumé par ſes victoires à ſe croire invincible, y envoya ſans tarder, ſes meilleurs Généraux pour l'éteindre. L'évenement lui apprit, que la fortune étoit attachée à ſa perſonne. Ses Lieutenans furent battus. Le Roi s'y porta lui-même :

l'indignation, qu'il avoit témoignée contre celles de ſes Troupes qu'on avoit répouſſées, fut calmée par ce qu'il éprouva en perſonne. S'il n'alla pas juſqu'à craindre ſes ennemis, il ne put au moins s'empêcher de les eſtimer. Le déſeſpoir des Gallois balança long-tems ſon expérience & ſes forces. Il étoit douteux lequel des deux partis la victoire couronneroit, lorſque la mort de Leollin, qui périt en héros & dans un combat, changea la face de la Guerre.

Le Prince David ſon frere, fut ſon Succeſſeur. Sa haine pour les Anglois fut plus vive, ſes talens peut-être auſſi grands; mais ſon autorité beaucoup moindre. Les différens corps Gallois animés juſqu'alors du même eſprit, commen-

cerent à agir selon leurs vûes particulieres. Edouard, qui entretenoit une harmonie parfaite dans son armée, prit bientôt un ascendant décidé sur des Troupes si peu unies. Il s'empara de leurs Forteresses, où il mit de fortes Garnisons, de leurs terres qu'il distribua aux Conquérans, de leur Principauté qu'il unit à sa Couronne, & dont il fit porter le nom à son Successeur. Ces sages arrangemens avoient été précédés d'un évenement qui les avoit rendus faciles. David avoit été fait prisonnier & conduit à Londres. Il y périt sur un échaffaut; & la tête de Leollin son frere fut exposée publiquement comme celle d'un rebelle. Il est décidé dans l'Histoire, que les Héros aussi bien que les Ecrivains ho-

norent rarement la vertu dans leurs ennemis. La honte de ce traitement fut toute entiere pour celui qui en étoit l'auteur. Il faut qu'Edouard fût né bien peu généreux, puisqu'il ne le fut pas dans une occasion, où il n'y avoit que de l'honneur & point de danger à l'être. Des larmes héroïques auroient honoré la cendre de ses ennemis, & sa victoire; cette barbarie releva leur gloire, & ternit la sienne.

Le bruit, que faisoit dans l'Europe un procédé si cruel, fut étouffé par des évenemens plus considérables. A peine le Monarque Anglois avoit dénoüé cette tragédie, qu'il forma le nœud d'une autre, qui devoit être bien plus sanglante. La mort d'Alexandre III. Roi d'Ecosse, laissa sa Couronne en proie

à

à l'ambition de douze Compétiteurs. Pour épargner à leur Patrie l'horreur des Guerres civiles, ils accepterent un Arbitre de leur différend. Edouard fut choisi, parce qu'il étoit en état, par sa situation & par sa puissance, d'appuyer le Jugement qu'il auroit prononcé. Ce Prince éclairé chercha à profiter de la circonstance, pour assûrer à l'Angleterre l'hommage de l'Ecosse, si souvent exigé comme un droit incontestable, & toûjours refusé comme une prétension injuste. Les Ecossois rejetterent fierement ces propositions; elles furent plus favorablement accueillies par les contendans, chacun d'eux voulant se faire auprès de son Juge un mérite de sa soûmission. Des douze lâches, il n'y en avoit qu'un, qui pût tirer

quelque fruit de sa lâcheté, & ce fut Bailleul. Il fut préféré, parce que son droit étoit le meilleur, disent les Historiens d'Angleterre; & selon les Ecossois, parce qu'il étoit mons propre à soûtenir les droits de sa Couronne, contre les usurpations d'Edouard.

Le nouveau Roi, en montant sur le Throne, agit d'abord en Prince foible; les reproches ou le mépris de ses Sujets, l'accoûtumerent insensiblement à penser en grand homme. S'il n'eut pas le courage de refuser un premier hommage, il n'eut pas la lâcheté d'en rendre un second. Mais il éprouva, à sa confusion, qu'il n'est pas aussi aisé de réparer une faute, que de la commettre. Quelque préparé que dût être ce Prince aux humiliations,

il ne put supporter la pésanteur des fers dont on le chargeoit. Il renonça publiquement à la fidélité qu'il avoit jurée. Edouard plus irrité qu'il ne convient à un grand Prince, abandonna la Guienne aux armes victorieuses de la France, pour subjuguer les Ecossois, & posséder à titre de conquête ce qui lui alloit échapper autrement. Berwick fut la premiere place qu'il assiégea. Il y trouva une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas, & qu'il crut ne pouvoir sumonter que par la ruse. Il feignit de lever le Siége, & fit répandre par ses Emissaires, qu'il y étoit déterminé par la crainte du secours qui arrivoit aux assiégés. Quand il se fut assez éloigné pour n'être pas apperçu, il arbora les drapeaux d'Ecosse, & s'avança fie-

rement vers la place, avec la confiance d'un Prince qui vient secourir ses Sujets. La Garnison séduite par ce stratagème s'empressa d'aller au-devant de son libérateur. Elle étoit à peine sortie, qu'elle fut coupée par les Anglois, qui entrant précipitamment dans la Ville, y donnerent le spectacle affreux de la plus cruelle vengeance. De-là Edouard marcha à Dumbard. Il trouva les ennemis sur sa route & les attaqua. La valeur des Anglois, ou, selon d'autres, la trahison de quelques mauvais Citoyens rendit cette journée funeste à l'Ecosse. De rivale qu'elle étoit de l'Angleterre, elle devint sa captive; son Roi fut fait prisonnier, confiné dans la Tour de Londres, & forcé à renoncer, en faveur du Vainqueur,

aux droits qu'il avoit sur la Couronne.

Dès-lors les Ecossois commencerent à être regardés comme Sujets des Anglois. Edouard s'empara de toutes les Forteresses qui lui étoient nécessaires, s'assûra de tous les Seigneurs qui lui étoient suspects, changea toutes les lois qui traversoient ses vûes. S'il ne se fit pas couronner Roi d'Ecosse, c'est qu'il voulut faire de cet Etat une Province de l'Angleterre. Un traitement si rigoureux alluma dans les cœurs Ecossois, un ressentiment que plusieurs siecles n'ont pû éteindre. Pour avoir plus de droit de haïr leurs tyrans, ils étoufferent des plaintes qu'on auroit peut-être écoutées. Ils aimoient mieux continuer à être malheureux, que de

devoir à la compassion d'Edouard, le soulagement ou la fin de leurs peines. Des sentimens si généreux persuaderent à un jeune Gentilhomme, nommé Guillaume Walleys, que la liberté Ecossoise n'étoit pas opprimée sans retour, & qu'il étoit tems de penser à la rétablir.

Walleys avoit des traits aimables & majestueux, la taille avantageuse & imposante, un corps fait pour soûtenir la douleur & la faim, l'esprit étendu & juste, un cœur avide de dangers & de gloire, le caractere propre à gagner des Partisans & à les conserver, le talent de la persuasion & de la parole à un haut degré, la science & le goût des combats, un génie propre à conduire une intrigue & à s'en dé-

mêler, l'art de ſupporter gaiement & d'adoucir aux autres les plus grands malheurs ; une conſtance qui s'affermiſſoit par ce qui déſeſpere les plus opiniâtres ; un déſintéreſſement, que ſes jaloux, ſes ennemis mêmes eurent honte d'avoir ſoupçonné. Il peut bien ſe faire pourtant que l'ambition l'aidât à ſoûtenir ſon entrepriſe : mais il eſt certain que le ſeul amour de la Patrie la lui fit commencer.

L'étendart de la liberté levé par une main ſi hardie & ſi habile, fut bientôt ſuivi. Les Héros créent d'autres Héros ou les développent. Tout ce qui ſe ſentit du penchant ou du talent pour les choſes extraordinaires, ſe rangea autour de Walleys. Ses premiers ſuccès lui faciliterent de nouveaux avanta-

ges, en augmentant la confiance de ses premiers compagnons, & en lui en donnant d'autres. Son attention à ne point faire de fautes, & à profiter de celles de ses ennemis, lui procura une supériorité qui étonna les deux Partis. Bientôt ce fut un torrent qui devenoit plus impétueux par les digues qu'on lui opposoit. En peu de tems l'Ecosse se vit purgée de ses tyrans, & elle déféra à son libérateur la qualité de Gouverneur du Royaume. Les grands titres, qui sont pour la plûpart des hommes le terme de leurs travaux, ne furent que le commencement de ceux de Walleys. Il n'eut pas plutôt délivré sa Patrie, qu'il s'occupa du soin de la venger ; il fit voir ses Drapeaux vainqueurs, jusques dans l'Angleterre

& ſur la route de Londres.

Edouard n'avoit pas attendu ces dernieres extrémités pour raſſembler ſes forces. Il les conduiſit lui-même contre Walleys, qui avoit de plus à combattre la jalouſie des Grands du Royaume. Ce grand homme étoit coupable à leurs yeux du plus grand de tous les forfaits ; il avoit fait ce qu'ils auroient dû faire. Pour borner le cours, ou lui ravir l'honneur de ſes victoires, ces mauvais Citoyens l'obligerent à partager avec deux d'entr'eux le commandement de l'armée. Le Monarque Anglois inſtruit par ſes eſpions de ces démêlés, attaqua, ſans balancer, les Ecoſſois, dont peut-être, ſans cet incident, il auroit redouté l'approche. C'eſt avoir annoncé le ſort de la bataille, que

d'avoir parlé de la difpofition des armées. Les Ecoffois, qui ne favoient à qui obéir, furent taillés en pieces. Walleys, quoique vaincu, eut prefque l'honneur de l'affaire. Il avoit montré dans la chaleur de l'action toute la valeur d'un foldat; il fit une retraite digne d'un grand Capitaine. Jufques dans fa défaite, il fut redoutable à fes ennemis, & en bute aux traits des jaloux. Pour les appaifer & leur rendre la Patrie chere, il fe démit du commandement. Après avoir gouverné l'Etat avec gloire, il rentra modeftement dans l'ordre des Citoyens. On a voulu dire, que c'étoit parce qu'il défefpéroit de la République; il eft évident que c'étoit en vûe de la rétablir. Il facrifia fon élevation au bonheur public.

Walleys n'eut plus l'autorité que donnent les grandes places, il n'eut que la considération qui suit le mérite héroïque. Ce qu'on savoit de ses généreuses dispositions, retint, ou attira auprès de lui tous les Ecossois, qui aimoient mieux mourir libres que de vivre esclaves. Avec cette troupe d'amis supérieurs aux menaces & sur-tout aux caresses, l'intrépide proscrit fit trembler plus d'une fois l'Angleterre. L'Ecosse éprouva des fortunes diverses selon l'audace & les talens des nouveaux Régens. Walleys fut toûjours indomptable. La trahison fit à la fin, ce que la haine, la valeur & la force n'avoient pû faire. Il fut vendu aux Anglois, qui toûjours uniformes dans leurs procédés, firent lâchement périr, comme traître, un

vrai Ecossois, qui n'avoit jamais voulu reconnoître Edouard pour maître. L'infame supplice qu'on lui fit souffrir ne l'effaça pas du rang des plus grands Héros. On meurt toûjours avec gloire, quand on meurt pour sa Patrie.

Le Roi d'Angleterre ne tira pas de la mort de Walleys tout le fruit qu'il s'en étoit promis. Les Ecossois, à la vérité, subirent assez patiemment le joug durant quelque tems : mais les Anglois n'en devinrent pas plus traitables, peut-être parce que les pertes qu'on faisoit en France, balançoient les succès d'Ecosse. Edouard faisoit des captifs, sans cesser lui-même de l'être; il étoit conquérant, & n'étoit pas encore Roi. Nous avons vû que le Prince, en montant sur le Throne,

avoit diſſimulé quelques uſurpations que les Communes avoient faites durant ſon abſence. Lorſqu'il ſe crut aſſez aimé ou aſſez craint, il voulut effacer les taches que ſes deux derniers prédéceſſeurs & ſa premiere complaiſance, avoient faites au throne. Il commença à régner ſans ſon Parlement; & ſans s'embarraſſer des priviléges de la grande Chartre, il impoſa lui-même des ſubſides extraordinaires.

Avant que de prendre ce parti généreux, le Monarque Anglois auroit dû examiner avec ſoin, s'il étoit aſſorti à ſon caractere & aux circonſtances : le premier pas une fois fait, il devoit ſe roidir contre les obſtacles, que les prétenſions orgueilleuſes & le génie altier de ſes peuples lui faiſoient voir dans

l'exécution de son entreprise. Mais la plûpart des hommes, des grands hommes mêmes, ne savent être hardis qu'à demi. Edouard, qui n'avoit pas ce courage d'esprit, infiniment plus rare & plus estimable que celui du cœur, manqua de résolution dans la premiere occasion, où il éprouva de la résistance. Il craignit de tout perdre par sa fermeté; & il n'apperçut pas les suites plus funestes de sa foiblesse. La nation qui craignoit d'abord, commença bientôt à se faire craindre. Les Evêques, les Barons & les Communes, unirent leurs voix, leurs mécontentemens & leurs remontrances.

Le Prince, pour les appaiser, convoqua une assemblée, où il assûra lui-même aux Communes leur

usurpation. Il ordonna à tous les Cherifs d'Angleterre que chaque Comté ou Province députât deux Chevaliers, chaque Cité deux Citoyens, chaque Bourg deux Bourgeois au Parlement qui devoit s'assembler, afin de consentir à ce que les Barons & les Pairs du Royaume jugeroient à propos d'ordonner, & de l'approuver. Il est évident par ces expressions, quand on ne le sauroit pas d'ailleurs, que les Communes n'avoient pas voix délibérative, mais seulement représentative. Dans les actes authentiques de tous les Parlemens convoqués sous ce regne, les Députés de cette Chambre ne parlent jamais au Monarque qu'en Supplians; ils lui représentent les griefs de la nation, & le prient d'y remédier par

l'avis de ses Seigneurs spirituels & temporels. Tous les arrêtés sont conçus en ces termes : *Accordé par le Roi & les Seigneurs spirituels & temporels aux prieres & aux supplications des Communes.* Le peu d'autorité qu'avoient les Communes dans le Parlement, fit apparemment penser à Edouard, qu'il n'y avoit point de danger pour des Souverains, à se dépouiller du droit de les composer : la suite dût le détromper. Il ne tarda pas à sentir qu'il y avoit plus de sûreté & de dignité à nommer les Députés qu'à les recevoir. La multitude, qui jusqu'alors avoit assez ordinairement appuyé le Roi contre les Barons, commença à former des prétensions, & voulut avoir des droits à part. Les mouvemens qui se firent dans

dans les Provinces pour le choix des Députés, reveillerent des idées de révolte mal assoupies. Le peuple, qui en Angleterre a autant de penchant pour la liberté, qu'il en a peut-être ailleurs pour la servitude, devint ambitieux, insolent & inquiet. Sans avoir droit de suffrage, il dicta souvent des lois au Monarque, & régla les résolutions des hommes d'Etat. Un changement si important ne fut pas l'ouvrage de plusieurs siecles. On peut dire que les Anglois sont le peuple le plus phlegmatique, & en même-tems le plus vif de l'Europe. Le court espace d'un Parlement à l'autre, suffit pour cette dangereuse fermentation. Edouard régna assez long-tems pour être témoin, & en un sens la victime de ces caprices.

Il se vit forcé à désavoüer les atteintes qu'il avoit données aux priviléges ou aux usurpations de la Nation, & à promettre plus de retenue. Sa Déclaration fut envoyée par-tout, & enregistrée dans tous les Tribunaux du Royaume.

Un Roi trouve toûjours humilians & durs les engagemens qu'il prend avec ses Sujets : Edouard les trouva insupportables. Dans des tems faussement éclairés, on compte les liens si respectables de la Religion pour rien. Dans ces siecles barbares on se croyoit libre des sermens qu'on avoit faits à Dieu, par la dispense qu'en donnoit un homme. Le Monarque Anglois, pour rompre ses engagemens, s'adressa selon l'usage au saint Siége. Clement V. n'avoit pas porté sur

le Throne l'ambition de décorer la liſte des grands Princes & des ſaints Pontifes. Indifférent pour ce qui étoit ou juſte ou grand, il n'avoit d'empreſſement que pour ce qui étoit utile. Edouard lui fit part des richeſſes de ſes Etats; & Clement de ſon côté ouvrit les thréſors de l'Egliſe. Il fut permis au Prince de recouvrer le plus qu'il pourroit de l'autorité que ſes Sujets avoient uſurpée. La mort anéantit ſes vûes.

Les Hiſtoriens de différentes nations ont parlé ſi diverſement de ce Prince fameux, qu'il eſt difficile de s'en former une juſte idée. Les ſatyres ſont venues des Ecoſſois; les Anglois ont fait les éloges. Je ne crains pas d'avancer que les uns ni les autres ne l'ont bien

connu, & j'oserai réclamer le jugement de ceux qui ne lisent pas simplement l'Histoire pour trouver des dates. Edouard n'avoit pas ce qu'on appelle des principes, & un caractere bien décidé. Ses vertus & ses vices dépendoient un peu trop des occasions. Il étoit cruel, quoique brave; modéré, quoique conquérant; vindicatif, quoique généreux. Ses lumieres furent médiocres, ses succès brillans, son courage extraordinaire; ses mœurs étoient pures jusqu'à l'austérité; son équité exacte jusqu'à la dureté; son amitié généreuse jusqu'à l'héroïsme. Téméraire vis-à-vis des ennemis qu'il méprisoit, il étoit irrésolu avec ceux qu'il prenoit pour ses égaux; & il croyoit trop aisément qu'on pouvoit l'égaler. Son

regne fut dans tous les ſens ſon regne ; il n'eut ni Miniſtre ni Favori ; ce que l'Hiſtoire remarque de peu d'autres Princes.



V. ÉPOQUE.

Les Barons usurpent l'autorité législative sous Edouard II.
1308.

LE pouvoir de faire des lois a été dans tous les tems & chez tous les peuples, la marque distinctive de l'autorité Souveraine. Depuis que Guillaume le conquérant eut subjugué les Anglois, tous les Rois ses successeurs jouïrent de ce droit suprème. Les diverses factions, qui dans un si long-tems agiterent l'Etat, n'attaquerent jamais cette glorieuse prérogative. L'Histoire nous a conservé le détail des lois qu'Edouard I. faisoit sans son Parle-

ment. Il s'attribue à lui seul le pouvoir législatif ; & la Formule des Edits étoit : *Notre Souverain Seigneur le Roi a pourvû & établi les Actes suivans.*

La foiblesse d'Edouard II. son fils & son successeur, inspira de l'ambition à ses peuples, ou du moins leur fournit l'occasion de faire éclater celle qu'ils nourrissoient. Ce jeune Prince marqua son avénement au throne par une action honteuse & malheureuse, qui lui assûra sans retour la haine de ses Sujets, & qui décida de tous les évenemens de son regne.

Dès son enfance, Edouard s'étoit décrié par un goût excessif pour ses Favoris, dont le bruit public vouloit qu'il fît des Maîtresses. Comme on craignoit les suites fu-

nestes de ces sortes d'engagemens; les *Mignons* furent écartés, & on s'assûra, le plus qu'il fut possible, que ce seroit pour toûjours. Les volontés des morts sont rarement des ordres pour les vivans. Edouard n'attendit pas que le corps du Roi son pere fut enséveli, pour violer ses sermens & troubler la paix publique. Gaveston, celui-là même qui avoit le plus servi à corrompre ses moeurs, fut rappellé avec honneur, & on n'oublia rien pour lui faire entierement oublier sa disgrace.

Gaveston allioit les graces d'une aimable femme avec les talens qui font un grand homme. Il avoit une figure charmante, & un corps robuste; du goût pour les choses frivoles, & de l'ambition; la fureur

de la parure, & la paſſion de la gloire; le cœur tendre, & l'ame héroïque; l'eſprit agréable, & les lumieres étendues. Avec les vertus des deux ſexes il avoit auſſi leurs défauts: il étoit efféminé & infatigable, galant & terrible, inſinuant & bruſque, poli & inſolent. Il outra ces trois caracteres qu'il réuniſſoit, la fierté d'un Gaſcon, les caprices d'un Favori, la dureté d'un Miniſtre.

Des hommes, ou ſi l'on veut, des femmes de cette trempe, n'allument jamais des paſſions modérées. Edouard rendit Gaveſton l'ame de tous ſes plaiſirs, le diſpenſateur de toutes ſes graces, le compagnon de tous ſes honneurs, le dépoſitaire de toute ſa puiſſance. Eſclave juſques ſur le throne, le

Monarque Anglois n'étoit occupé que du soin de plaire à son amant ou du bonheur de le posséder. Il ne recevoit d'hommage que pour le renvoyer à ce qu'il aimoit. Ne pouvant lui céder la Couronne, il l'en approcha en le nommant Vice-Roi de tous ses Etats. Edouard n'eut que le nom de Roi; Gaveston en eut l'autorité.

Un homme sage, pour désarmer l'envie, auroit tempéré l'éclat de sa faveur & de sa fortune; le superbe Favori révolta les Grands, en triomphant orgueilleusement de la sienne. Ils trouvoient Edouard inconsidéré, & Gaveston vain. Ils blâmoient dans l'un la facilité à donner, & dans l'autre l'avidité à prendre. Le premier les révoltoit par une confiance aveugle, & le se-

cond par des trahisons indignes. Ils haïssoient Edouard parce qu'il ne les ménageoit pas, & Gaveston parce qu'il les insultoit. Ils étoient également étonnés, & du Prince qui ne voyoit pas le précipice qu'il se creusoit, & du Favori qui ne le craignoit pas.

Cependant les Seigneurs n'éclaterent pas d'abord. Ils attendirent qu'Edouard se fût tout-à-fait dégradé, Gaveston tout-à-fait oublié, le peuple tout-à-fait indisposé. Alors ils porterent leurs plaintes au Parlement, qui les appuya de toute sa puissance. Le Roi se vit forcé à sacrifier son favori aux clameurs publiques. Gaveston fut envoyé en Irlande avec toutes les marques de faveur, & tous les titres d'honneur, qui pouvoient adoucir sa disgrace.

Cet exil fut court, parce que le Roi ne guérit point de sa passion; il redevint nécessaire, parce que Gaveston ne diminua rien de son insolence, qu'il l'augmenta même par l'alliance de son sang avec celui de son Maître.

Le nouvel orage qui perdit le Favori, fut formé avec grand éclat par le trop célebre Comte de Lancastre. Ce Prince tenoit à tout, au Throne par le sang, au Roi par ses dignités, à la vertu par des apparences, aux Grands par son ambition, aux amis par ses services, à la multitude par ses largesses, au soldat par sa valeur, au Parlement par son éloquence. Son nom seul attira l'Angleterre entiere sous ses étendarts. Tout le monde étoit convaincu que le parti, où il se trou-

voit, étoit le parti de l'humanité, de la justice, de la Religion. Le Roi & son Favori virent grossir ce nuage sans s'effrayer. Leur fermeté ne venoit pas de leur courage, mais de leur indolence. Pour ne pas interrompre leurs plaisirs honteux, ils se cachoient à eux-mêmes le péril qui les menaçoit. Cette sécurité coûta la tête à Gaveston, & à Edouard son autorité ; l'on fit mourir l'un, on dégrada l'autre.

Les Factieux n'avoient pas attendu jusqu'aux momens dont je parle pour attenter aux droits du diadème. Le foible Edouard n'étoit monté sur le Throne qu'après en avoir sacrifié les plus beaux droits. Les Rois ses prédécesseurs avoient simplement juré à leur couronnement l'observation de la grande Chartre :

ce serment qui donnoit lieu de croire que les droits des peuples avoient pour fondement les Concessions des Rois, n'étoit plus du goût des Anglois depuis qu'ils avoient fait des usurpations sur l'autorité Royale. Loin de supposer comme autrefois que cette Chartre fut le titre primordial des priviléges accordés à la Nation par le Roi Jean, on ne voulut plus la regarder que comme une confirmation des anciennes prérogatives ; & ce fut pour appuyer cette prétension qu'on fit jurer à Edouard II. qu'il observeroit les Lois de S. Edouard.

La foiblesse du Prince étendit l'ambition des Grands. Peu flattés d'un avantage qu'ils partageoient avec toute la Nation, ils délibérerent sur ce qui leur conviendroit

en particulier. Le pouvoir législatif parut propre à relever leur rang & leur naissance, & ils déterminerent Edouard à leur en faire part : il jura qu'*il garderoit & feroit observer les Lois & les Statuts que le Parlement jugeroit à propos de faire.* A s'en tenir aux propres termes du serment, les Communes devoient joüir aussi-bien que les Barons de cette nouvelle prérogative ; il est pourtant certain que la Concession ne regardoit que les Seigneurs, & qu'ils n'eurent à combattre durant assez long-tems aucune concurrence de la part du peuple. Si cette déférence les rassûroit d'un côté, l'inconstance d'un Prince les alarmoit de l'autre. Une parole donnée par un Roi d'Angleterre à ses Sujets ne passoit pas alors pour in-

violable. La ligue formée en 1311.
contre Gaveſton, parut propre à forcer Edouard à tenir ſes engagemens; il ne put ſe défendre de ratifier au milieu de ſon regne ce qu'il avoit fait au commencement, & de faire pour ſe maintenir ſur le Throne ce qu'il avoit promis pour y monter.

Cette uſurpation ne fut pas d'abord ſi affermie, qu'elle ne ſouffrît dans la ſuite quelques difficultés. L'Hiſtoire nous a tranſmis un monument précieux du Regne d'Edouard III. tout-à-fait contraire à cette brillante prérogative. Des conteſtations aſſez vives diviſoient la Nation ſur les forfaits qui devoient paſſer pour crimes de leſe-Majeſté, & en ſubir la peine. Le Parlement qui étoit aſſemblé s'adreſſa

dreſſa au Roi, & le pria de faire une Déclaration qui pût ſervir ſur ce point important de loi à toute la Nation. L'Acte qui ſubſiſte encore aujourd'hui ne fait aucune mention ni de l'avis, ni du conſeil, encore moins du conſentement du Parlement. Il porte ſeulement en termes exprès, que le Roi à la requiſition des Seigneurs & des Communes a réglé ce qui ſeroit de haute trahiſon, & ce qui n'en ſeroit pas. C'eſt le dernier Acte de ſouveraineté qui ſoit émané du Throne.

Je ne ſais ſi je me trompe, mais il me ſemble que les Anglois ont toûjours travaillé à rendre leurs Rois mépriſables, pour avoir droit de les mépriſer. Ils craignent autant un bon Prince, qu'on craint

ailleurs un tyran. Je les crois convaincus que leur liberté, cette idole qui leur a coûté tant de sang, ne se trouvera jamais en péril que sous un Monarque qui les forcera à l'aimer & à l'estimer. Ce sentiment est si naturel à la Nation qu'on l'a trouvé quelquefois, & qu'on le trouva alors dans la Famille Royale. Lancastre, qui n'étoit pas loin du Throne, auroit dû profiter de l'ascendant qu'il avoit pris dans la Ligue, pour anéantir un engagement funeste à sa maison ; il le fit renouveller solemnellement. Plus avide de la faveur populaire que de l'espérance éloignée de régner, cet enthousiaste Républicain dépouilla son Sang à jamais du pouvoir suprème. Depuis ce tems-là le droit des Lois n'appartient pas plus au

Roi qu'à son Parlement. Pour en faire ou pour en anéantir, il faut nécessairement le concours des deux Puissances. C'est donc dans la réunion des deux Puissances que réside l'autorité Souveraine.

Afin de donner quelque consistance aux divers arrangemens pris avec le Monarque, les Grands qu'on commençoit dès-lors à nommer Lords l'obligerent par leurs intrigues, à prendre de leurs mains un Chambellan, qu'ils croyoient inviolablement dévoüé à la Ligue, & d'un caractere propre à former à la Cour un espion parfait. Hugues Spenser avoit un pere, d'un génie vaste & d'un cœur hardi, qui n'avoit paru que grand Capitaine, & qui se trouva délié Courtisan; que l'intérêt avoit rendu Républiquain,

& qu'un plus grand intérêt rendit Royaliste. Cet homme ambitieux voulut faire joüer à son fils un plus grand & plus noble rôle que celui qu'on lui destinoit. Il lui persuada de sacrifier les intérêts des Barons aux siens, & de travailler à devenir le maître de ceux qui se regardoient comme ses protecteurs. Les graces du corps & de la figure, des moeurs singulieres & dépravées, un caractere souple & rampant, l'esprit gai & vif, une complaisance de tous les instans & de tous les genres, donnoient au jeune Spenser de grands droits sur le coeur d'Edouard ; il y régna. Dans la vivacité de ces nouvelles amours, tout fut permis au fils & au pere, qui comme tous les Favoris qui les avoient précédés, &

qui les ont suivis, ne garderent aucune mesure, ni dans leur orgueil, ni dans leur ambition, ni dans leur vengeance. L'indignation publique les éloigna pendant quelquetems de la Cour, & même du Royaume: mais la faveur toûjours constante du Roi les y rappella à l'occasion que je vais dire.

La Reine, par je ne sais quel caprice pieux qui n'étoit pas dans son caractere, voulut faire un pélerinage à Cantorberi. Le Château de Lédes se trouva sur la route, & elle s'y présenta pour passer la nuit. Comme cette place appartenoit à un des auteurs des derniers troubles, & que la confiance n'étoit pas encore trop bien rétablie, l'entrée en fut refusée assez brusquement. La Princesse naturellement

fiere & vindicative, oublia qu'elle faisoit un voyage de dévotion, pour ne se souvenir que de l'injure qui lui étoit faite. Un homme peut bien quelquefois différer sa vengeance, mais celle d'une femme ne sauroit souffrir de retardement. Isabelle fit de ces éclats, dont il n'y a qu'une personne de son sexe qui soit capable. Il faut du spectacle pour frapper les Anglois, & ces clameurs attendrirent la multitude. Le Roi lui-même tout indolent qu'il étoit, servit la vengeance de la Princesse avec autant de vivacité que s'il l'eut aimée. Il leva sur le champ des troupes. Pour rassûrer ses Sujets qui commençoient à s'allarmer de ces mouvemens, le Monarque déclara autentiquement qu'il ne prenoit pas les armes pour

faire la guerre à son peuple ; mais seulement pour punir l'insolence d'un particulier. Cette proclamation contint tout le monde. Edouard se vit en état de faire agir librement son armée. Le Château de Lédes fut assiégé, pris & rasé. Ce succès, si l'on peut l'appeller de ce nom, enfla son courage. Il n'avoit pris les armes que pour appaiser la Reine ; il pensa à s'en servir pour se venger de ses ennemis, & pour rendre tout son lustre au Diadème.

Le Monarque sur ces entrefaites rappella les deux Spensers, pour s'appuyer de leurs lumieres dans son conseil, & de leur bravoure dans ses armées. Ce trait d'autorité, fait avec un air de sagesse & de dignité, qu'Edouard n'avoit pas

mis jusqu'alors dans ses entreprises, persuada au gros de la Nation, qu'il se sentoit en état d'être Roi, & qu'il étoit tems qu'ils reprissent la modeste condition de Sujets. L'idée qu'on avoit que ce Prince étoit puissant, le rendit enfin redoutable. Le peuple qui avoit crû le parti des Seigneurs le plus juste, parce qu'il étoit le plus fort, se rangea de celui du Roi pour la même raison. Les plus timides ou les plus sages des Lords confédérés rentrerent aussi dans l'obéissance: mais ils furent reçus avec une hauteur, qui leur persuada qu'on auroit mieux aimé devoir leur soûmission à la force des armes, qu'à un repentir lâche & interessé.

Le Comte de Lancastre, ce Chef éternel de toutes les Ligues, voyoit

avec chagrin sa faction affoiblie par les désertions continuelles. Pour la premiere fois de sa vie, il se vit réduit à l'humiliation accablante, de fuir devant un Roi & des Favoris, qu'il avoit traités jusqu'alors avec le dernier mépris. La victoire donne toûjours des ailes au moindre soldat; les défaites les ôtent souvent au plus intrépide. L'armée Royale atteignoit les Confédérés, & les attaqua. Les Rebelles étoient en trop petit nombre pour vaincre; ils ne pouvoient que mourir, & ils le firent avec courage. Lancastre trop criminel pour mériter une fin si glorieuse chercha la mort, & ne trouva que la servitude.

Il y avoit deux partis à prendre sur ce redoutable Rebelle, & sur environ quatre vingt Seigneurs, qui

avoient été faits prisonniers avec lui ; celui de la justice, ou celui de la clémence. Le Roi selon les Lois pouvoit les punir ou leur pardonner. Il paroissoit dangereux de verser tant de sang illustre ; ce spectacle d'horreur pouvoit révolter plus qu'intimider ; & au lieu de rendre respectable l'autorité, la faire détester comme une tyrannie. D'un autre côté, les Confédérés avoient paru jusqu'alors trop jaloux de l'indépendance, pour qu'on pût compter sur leur soumission. La générosité du pardon en les humiliant, devoit naturellement les aigrir contre la Cour, & les rendre irréconciliables. Faire périr les prisonniers, c'étoit pousser à bout leurs amis ; les relâcher, c'étoit les armer eux-mêmes. L'un étoit peut-être plus

fer, mais l'autre paroissoit plus noble.

C'étoit plus de difficultés qu'Edouard n'en pouvoit résoudre. Par foiblesse, il inclinoit de lui-même à la douceur ; on le rendit cruel par foiblesse. Les Favoris lui persuaderent qu'il n'assûreroit son autorité que par la mort des Factieux, & il en signa l'Arrêt. Lancastre fut exécuté à Ponfret, & vingt-deux Seigneurs en divers lieux, pour jetter l'épouvante dans tout le Royaume.

Ce déluge du plus beau sang d'Angleterre remplit tous les coeurs d'effroi. On ne craignoit pas seulement d'agir, on osoit à peine parler. Le tems paroissoit venu de rétablir les droits de la Royauté, & d'arracher au Parlement la puissan-

ce législative, à laquelle il devoit d'autant moins tenir, qu'il n'en avoit pas encore fait usage. Les Spensers prirent malheureusement le change; ils auroient assûré leur faveur en affermissant l'autorité Royale; ils ruinerent l'une & l'autre en poursuivant la vengeance de leurs injures particulieres. La foudre tomba d'abord sur les trois principaux auteurs de leur exil, qui se trouverent mêlés dans les derniers troubles. Orleton Evêque d'Hereford, l'Evêque de Lincoln, & Mortimer le jeune. Dans ces tems peu éclairés, se consacrer au service des Autels, c'étoit s'assûrer l'impunité des outrages qu'on faisoit au Throne. Le Clergé exigea assez fierement l'élargissement des deux Prélats, & Mortimer échappa à la

fureur des Favoris par une avanture extraordinaire, dont on verra le dénouement dans la suite de cette Histoire. Un péril & des intérêts communs unirent ces trois hommes devenus célebres. Il résulta de ce Triumvirat un tout redoutable à la tranquillité publique. Le premier paroissoit né pour bouleverser le monde, le second pour le gouverner, le troisieme pour le conquérir. L'un avoit toute l'activité qu'il faut pour former un parti; l'autre la sagesse nécessaire pour le conduire; le dernier assez d'audace pour le faire agir. La Ligue avoit ses ressorts, son lien, son épée: elle manquoit d'autorité, & Isabelle lui en donna.

Cette Princesse indignée de n'être ni Reine ni Epouse, & ennuyée

de la froideur du Roi & du mépris des Favoris, chercha un soulagement à ses peines dans un commerce étroit avec les Factieux. L'union fut bientôt formée, & la confiance parfaitement établie entr'eux. La perte des Spensers & peut-être celle d'Edouard fut jurée : des hommes nourris dans l'intrigue formoient l'entreprise, mais on manquoit de bras pour l'exécuter, & le découragement général de la Nation ôtoit jusqu'à l'espérance d'en pouvoir trouver.

Telle étoit la situation des affaires, lorsqu'on vit éclorre entre l'Angleterre & la France de ces semences de division qui ont commencé avec les deux Monarchies, & qui ne finiront probablement qu'avec elles. Les Mécontens qui avoient

l'oeil à tout, entrevirent dans ces démêlés quelques circonstances dont ils pourroient profiter pour leurs intérêts. Ils traverserent sous main & avec succès les négociations entamées pour terminer ces différends, & firent adroitement insinuer aux Ministres qu'il n'y avoit que la Reine assez aimée ou assez adroite pour adoucir l'esprit trop aigri de Charles le Bel. Les Spensers donnerent aveuglément dans le piége. Isabelle fut priée de passer la mer pour aller rétablir la concorde entre deux Nations qui lui étoient si cheres, & pour réunir deux grands Princes dont l'un étoit son frere & l'autre son mari.

La Princesse, qui n'avoit été connue jusqu'alors que par ses malheurs, commença un rôle à la Cour

de France, qui ravit d'abord, qui étonna dans la ſuite, & qui finit enfin par effrayer l'univers. En peu de jours elle termina l'affaire des deux Couronnes avantageuſement en apparence pour elles, mais dans le fonds relativement à ſes ſeuls intérêts. Par ce Traité Charles rendoit au Roi d'Angleterre tout ce qu'il lui avoit pris, à condition que ce Prince viendroit en perſonne rendre hommage de la Guienne, ou qu'il en chargeroit Edouard ſon fils en lui cédant le domaine de cette belle Province. Cette alternative fut une adreſſe de la Reine, ou pour donner occaſion à ſes amis de bouleverſer l'Angleterre, ſi le Roi ſortoit de ſon Iſle, ou pour fortifier ſon parti dans le Continent, ſi elle ſe voyoit maîtreſſe de la perſonne

sonne du Prince son fils. Le Conseil d'Edouard se partagea dans une affaire de cette importance. Les Citoyens & les ennemis des Spensers vouloient que le Roi gardât ses domaines, & rendît l'hommage : les Favoris & leurs créatures qui ne trouvoient nulle sûreté, ni à accompagner leur Maître en France, ni à demeurer sans lui en Angleterre, furent d'un avis contraire, & il prévalut. Le jeune Prince âgé d'environ treize ans, fut envoyé en France, & son arrivée y fut le sceau de la paix entre les deux Nations.

La Paix ayant été publiée, & la réconciliation paroissant sincere, Edouard crut qu'un plus long séjour de la Reine sa femme & du Prince de Galles à la Cour de

France, étoit inutile, & leur envoya ordre de revenir. Isabelle étoit retenue à Paris par des liens plus forts que les ressorts qu'on mettoit en œuvre pour l'en retirer. Deux passions toutes deux extrêmes, l'amour & la haine, régnoient dans son cœur. Elle conduisoit à la fois une intrigue de galanterie & une intrigue de politique; & on lui trouvoit pour les deux choses un talent & un goût égaux. Mortimer que nous avons vû arraché à la haine des Spensers, fut redevable de son salut à la Reine, dont il possédoit depuis long-tems toute la tendresse. L'intérêt de son cœur avoit sû rendre la Princesse si persuasive en cette rencontre, qu'elle l'avoit emporté dans l'esprit du Roi sur ses Favoris. Cépen-

dant en lui conſervant la vie, elle n'avoit pû lui faire rendre la liberté. L'amour inſpira depuis tant de ſtratagèmes au Priſonnier, qu'il trompa la vigilance de ſes ennemis, briſa ſes fers, & alla joindre la Reine en France, où ils ſe dédommagerent ſans contradiction de ce qu'une ſéparation forcée leur avoit coûté de chagrin.

Cependant le ſoin de leur amour ne retardoit pas les préparatifs de leur vengeance. Leur parti étoit pris de ne retourner en Angleterre qu'en état d'accabler leurs ennemis, & le Prince de Galles étoit du complot. Le Roi Charles ſéduit par les pleurs & les careſſes d'une ſœur aimable, épouſa ſes reſſentimens. A la vérité, il ne prit pas ouvertement ſon parti: mais il la

ſervoit plus utilement ſous main, que par un éclat peut-être inutile, & qui certainement ne convenoit pas. Une belle femme qui diſpoſe de grands thréſors, ne manque nulle part de Partiſans. La Princeſſe ne fut plus occupée du ſoin de chercher des braves qui l'accompagnaſſent ; elle ſe trouva ſeulement embarraſſée à choiſir ceux qui lui convenoient le mieux.

Le bruit des amours & des projets d'Iſabelle paſſa bientôt juſqu'à Londres. L'honneur & la ſûreté du throne parurent également en danger au Monarque Anglois. Il redemanda ſa femme avec une colere & des hauteurs qui révolterent Charles ; mais les Spenſers plus habiles gagnerent par leurs profuſions tous ceux qui avoient du crédit ſur

le Roi François. Dès-lors les Miniſtres commencerent à faire regarder comme un crime d'Etat l'appui qu'on donnoit à une épouſe viſiblement rebelle, & les devots comme un crime de Religion, la complaiſance qu'on avoit pour ſes déſordres. Les deux cabales unirent depuis leurs raiſons & leurs forces. Charles ſentit la néceſſité qu'il y avoit d'abandonner Iſabelle : on a prétendu même, qu'il s'étoit déterminé à la faire arrêter avec ſon fils, pour les renvoyer au Roi d'Angleterre.

La Princeſſe avertie de ce qui ſe tramoit, ſe retira aſſez en déſordre & mal accompagnée dans le Hainaut, où elle fut reçûe avec des honneurs extraordinaires. Jean de Hainaut frere du Souverain de cet-

te Province, ſe piquoit d'avoir tou-te la valeur & la générosité des Chevaliers errans. Il aſſembla trois cens Gentilshommes avec leſquels il entreprit de ramener en Angleterre Iſabelle qu'il trouvoit d'une beauté parfaite, & dont les avantures avoient fait du bruit. A leur exemple, toute la jeuneſſe de la Cour de Hainaut, ſe piqua de pitié & de bravoure, & la Reine paſſa la mer avec environ trois mille de ces illuſtres Avanturiers. A ſon arrivée, la plûpart des Seigneurs Anglois joignirent des troupes aux ſiennes. Edouard livré à l'incértitude qui avoit influé ſur toutes les actions de ſa vie, ſe vit reduit à fuir ſans ſavoir où, & ſans pouvoir ſe fixer dans aucun endroit qui ne fût rempli d'amis chancelans &

d'ennemis déclarés. Ne ſachant plus quel parti prendre, ni ſes Miniſtres quel conſeil lui donner, il ſe réfugia avec ſon Favori dans le pays de Galles, & le vieux Spenſer s'enferma dans Briſtol, pour couvrir la fuite du Prince, & pour retarder les progrès des Mécontens. Cette Ville n'arrêta que peu de jours l'armée de la Reine, & la mort de ſon défenſeur ne ſatisfit pas ſon reſſentiment. Elle ſuivit ſa fortune, qui ne tarda pas à lui livrer le Favori, qu'elle fit mourir, & le Maître qu'elle fit enfermer.

Il eſt des occaſions, où il eſt auſſi embarraſſant de réuſſir que d'échouer, & Iſabelle ſe trouvoit dans ces circonſtances. Faire périr le Roi ou le rétablir, il n'y avoit pour elle qu'un de ces deux partis à prendre.

L'un mettoit ses jours en péril, & l'autre flétrissoit sa gloire. J'aime à croire pour l'honneur de l'humanité, que la Reine balança quelque tems entre son devoir & sa sûreté ; c'est tout ce que la suite de l'Histoire nous permet de penser de plus généreux de son caractere. Le Parlement, qu'elle assembla, & dont elle ordonnoit tous les mouvemens, déposa le Roi prisonnier, & éleva son fils sur le throne. La Reine, à cette nouvelle, joüa parfaitement le rôle d'une personne affligée, & toute l'Angleterre chercha des adoucissemens à une douleur, qu'on étoit bien persuadé que la Reine ne sentoit pas. Le Prince de Galles que son âge rendoit moins soupçonneux, fut peut-être le seul qui se laissa toucher par ses feintes

larmes. Il en fut si attendri, qu'il fit vœu de n'accepter jamais la Couronne pendant la vie du Roi son pere, sans son consentement exprès. Cette résolution déconcerta le Parlement, & donna sans doute occasion à l'ouverture que firent quelques esprits modérés, d'engager le Roi à céder par une démission volontaire, un Sceptre qu'il ne pouvoit plus porter.

Edouard avoit été esclave sur le Throne; il ne fut pas libre dans les fers. Il finit, comme il avoit commencé, en lâche. De son consentement, sa Couronne passa sur une tête plus heureuse & plus digne de la porter. A ce prix, on consentit à le laisser vivre : grace, ou outrage inutile ; la crainte de quelque révolution fit hâter sa mort. La Reine

Régente ; & Mortimer ſon Amant & ſon Miniſtre, furent accuſés de cet attentat. Le nouveau Roi le crut d'autant plus aiſément, qu'il les déteſtoit l'un & l'autre pour leur orgueil & leur tyrannie. Il alla lui-même enlever le Favori juſques dans le lit de la Reine, & le fit périr. Iſabelle elle-même fut renfermée ; ſes jours furent avancés ; & la juſtice le permettoit à un Roi, mais la nature le défendoit peut-être à un fils.

Telles furent les horreurs qui terminerent le tumultueux & malheureux regne d'Edouard II. Il fut une preuve, que les tragiques cataſtrophes ſont plus communes ſous un Roi ſans talens, que ſous un tyran ſans humanité. On peut le regarder comme le deſtructeur de

la Monarchie Angloiſe. En partageant l'autorité des Lois avec les Barons, il laiſſa à ſa Nation une ſemence de guerres civiles que des torrens de ſang n'ont pû étouffer. Ce Prince fut la premiere victime de ſes imprudences : & l'Hiſtoire d'Angleterre qui n'eſt gueres qu'une liſte terrible des plus grands malheurs, n'offre peut-être pas des infortunes qu'on puiſſe comparer aux ſiennes.



VI. ÉPOQUE.

Les Communes usurpent le Pouvoir législatif sous le Regne d'Edouard IV. 1461.

SI l'art de régner n'est que celui d'assûrer le bonheur des peuples, & la dignité, l'autorité, le repos des Souverains, on peut dire qu'Edouard III. que les Anglois nous donnent pour un des plus grands Princes qui ait jamais tenu le Sceptre, ne fut pas un grand Roi, à prendre ce titre dans toute son étendue. Ce Monarque abrégea, par la disposition du Roi son pere, le chemin qui devoit le conduire au Throne; il l'illustra dans la suite

par ſes exploits ; enfin il le désho-
nora par des amours ridicules ſu-
rannés. Son orient fut criminel, ſon
midi héroïque, ſon couchant mal-
heureux. Il fit de grandes choſes ;
& ſes admirateurs prétendent qu'il
les fit par des motifs encore plus
grands. A les entendre, ſa gran-
deur d'ame étoit ſans ambition, ſon
courage ſans emportement, ſon au-
torité ſans précipitation, ſa juſtice
ſans cruauté, ſa vivacité ſans im-
prudence, ſa diſcipline ſans rigueur,
ſon reſſentiment ſans vengeance,
ſon autorité ſans orgueil. Les An-
glois diſent ordinairement tant de
mal de leurs Rois, qu'on leur par-
donneroit ſans peine d'outrer l'é-
loge de celui-ci, ſi ce Prince leur
étoit cher par un motif plus juſ-
te & plus généreux, que celui de

ſes ſuccès & de ſa haine contre la France.

Il ſe peut après tout, qu'Edouard eût été un Monarque parfait ſur un autre Throne : mais celui des Anglois eſt ſi orageux & ſi gliſſant, que je le crois plus difficile à remplir que celui de la plûpart des autres peuples. Il paroît que ce Prince ne connut pas les intérêts de ſa Couronne, ou qu'il craignit le génie de ſes Sujets. Il manqua de lumiere ou de fermeté. Les breches faites à l'autorité Royale ſous un Roi mépriſé, devoient être réparées par un Prince admiré, avant que le tems les eût affermies. Il falloit, je l'avoüe, braver quelques murmures, & courir peut-être quelques riſques pour y réuſſir : mais a-t-on droit au titre de Grand,

quand on eſt rebuté par de tels obſtacles ?

Pour éviter un léger péril, Edouard jetta ſes ſucceſſeurs dans les plus grands dangers : il n'eut de courage que pour vaincre ſes ennemis, il en manqua pour forcer ſes Sujets à devenir heureux. S'il fit le bonheur de la génération qu'il gouvernoit, ce fut aux dépens des générations qui la devoient ſuivre. Dépourvû de vûes générales, & entraîné par le cours des circonſtances, ce Prince n'étendit pas ſa prévoyance plus loin que ſon Regne. Il parut plutôt faire la guerre par inquiétude que par ambition. Tout le crédit qu'il avoit dans ſon Parlement, il le fit ſervir à ſes conquêtes, au lieu qu'il auroit dû faire ſervir ſes conquêtes à ſe rendre maî-

tre de ſon Parlement, & à le reſſerrer dans ſes vraies bornes. L'envie d'être aimé, & de petits intérêts particuliers, qui ſont la ruine de la politique, lui firent négliger ou ſacrifier les avantages de ſa Couronne : ſes triomphes mêmes, en élevant le courage & les prétenſions des Anglois, devinrent funeſtes à ſes ſucceſſeurs. On eſt fâché de le dire, quoique vrai ; un Roi d'Angleterre doit mettre ſes Sujets au nombre de ſes ennemis, mais ennemis dont il eſt pourtant obligé de faire la félicité ; & Edouard fut ſi éloigné de ſentir cela, qu'il voulut régner ſur les Anglois, comme il avoit régné ſur un autre peuple. Enfin l'Angleterre auroit eu beſoin d'un Maître conſommé dans l'art de régner, & celui dont je parle ne

ne fut qu'un Héros instruit dans celui de vaincre. Il eut un grand nombre de fils qui furent sa force durant sa vie, & la ruine de ses Etats & de l'autorité Royale après sa mort.

Les descendans des Ducs d'York & de Lancastre son troisieme & quatrieme fils, se disputerent longtems & vivement la Couronne. Pour appuyer leurs prétensions, il se forma deux Factions célebres en Angleterre, sous le nom de Rose-Rouge & de Rose-Blanche. La premiere appuyoit la Maison de Lancastre, & la seconde la Maison d'Yorc. L'Histoire est souillée des horreurs auxquelles ces Factions se livrerent. Leur fureur égale à l'ambition des Chefs, fit de l'Angleterre, pendant près d'un siecle,

un théatre de carnage & de ſang. Il s'établit entre les Princes des deux Maiſons, des principes ſanglans qu'on a peine à croire. Les Chefs des deux Partis ne paroiſſoient ſe faire la guerre, que pour ſavoir qui auroit droit d'exterminer plus de Citoyens. Ces tyrans ne ſe laſſerent jamais de leurs barbaries; & par un déſeſpoir affreux, la Nation entiere s'aſſocia en quelque ſorte à leurs fureurs & à leurs haines. Dès-lors ce ne fut plus une guerre réglée, c'étoient des maſſacres continuels. On ne demanda plus, on ne fit plus de quartier. Il ne fut plus permis de vivre en paix, ni d'y laiſſer vivre les autres; & les Anglois ne voulurent plus de maîtres, qui n'euſſent été portés ſur le Throne par des fleuves de ſang.

Les Monarques voulurent s'assûrer par l'infamie un Throne qui auroit été mieux affermi par le courage ; ils ne regarderent leur élévation que comme le pouvoir de faire des crimes. Ne trouvant pas dans leur génie des ressources pour surmonter les périls qui les entouroient, ils appellerent à leur secours les forfaits ; ils furent tous des monstres ou par foiblesse ou par cruauté ; & l'échaffaut ne fut pas le supplice le plus barbare & le plus honteux qu'ils firent souffrir à leurs ennemis.

Aussi éprouverent-ils les inquiétudes que donne une élévation achetée au prix de l'honneur & de la vertu. Comme la plûpart n'avoient formé de plan que pour leur élévation, & n'en avoient pas fait

pour la soûtenir, ils furent renversés. Après la premiere ivresse de la nouveauté, les peuples abandonnoient l'idole qu'ils s'étoient faite. Les Anglois animés de cet esprit d'indépendance qui les porte à secoüer le joug, ou de cette impatience qui leur fait desirer de changer de maître, ne mirent plus de bornes à leurs entreprises. On avoit donné le Throne sans équité, & on l'ôtoit par caprice; les déthronemens flattoient la vanité de la Nation, & lui servoient d'occupation. Le peuple voyant successivement passer sous ses yeux plusieurs Rois, ne s'accoûtuma à aucun, & la révolte perdit ce qu'elle avoit d'odieux, parce qu'elle devint fréquente & générale.

Le Parlement profita de ces divi-

ſions pour achever de ruiner l'autorité Royale. On l'a pû remarquer juſques ici : Ce n'eſt que dans les malheurs de la Patrie, que ce grand Corps a puiſé ſes droits. Il lui a fallu exciter des troubles ou les fomenter, pour parvenir à ſe rendre redoutable à ſes Maîtres. Ses prétenſions ou ſes chimeres furent ſurtout nourries par les deux Factions, qui ſe diſputoient non le cœur, mais le Sceptre des Anglois. Il eſt vrai que les Pairs n'avoient rien à deſirer, depuis qu'ils partageoient le droit des Lois avec leurs Souverains; mais les Communes ne joüiſſoient pas de cet avantage; elles le ſouhaitoient pourtant paſſionnément, & elles l'acquirent de la maniere que nous allons dire.

Après la mort d'Edouard III.

Richard II. fils de ce Prince de Galles qui fut le plus grand homme & le plus honnête homme de son siecle, monta sur le Throne. Il n'y porta ni les vertus d'un Chrétien, ni les qualités d'un honnête homme, ni les talens d'un grand Roi. Son Regne fut celui des femmes, des Favoris, des Ministres. Il manqua également d'esprit, de cœur, de mœurs. Il ne sût ni parler, ni agir, ni mourir en Prince.

Le Duc de Lancastre qui le déthrona, prit le nom de Henri IV. Le nom d'un usurpateur réveille naturellement de grandes idées. Celui dont nous parlons n'eut, par un privilége humiliant, ni des vices éclatans, ni l'apparence de grandes vertus. Il connoissoit peu la guerre, médiocrement le cabi-

net, souverainement l'intrigue. Son Regne ne fut ni obscur ni brillant; sa domination ni tyrannique, ni paternelle; son Etat ni violemment agité, ni toûjours tout-à-fait tranquille. Il fut loüé des Ecclesiastiques, parce qu'il défendit les biens du Clergé contre les entreprises du Parlement: des Dévots, parce qu'il fit brûler les Hérétiques: des Poëtes qui commencerent alors à fleurir en Angleterre, parce qu'il les paya bien.

Henri V. son fils & son successeur régna plus glorieusement. Sa jeunesse avoit annoncé un Prince sans honneur, sans moeurs, sans génie. La Couronne qui corrompt les autres Princes le rendit vertueux. Il étonna l'Angleterre par l'étendue de ses lumieres, par la

fermeté de son ame, par l'opiniâtreté de son travail. Son ambition fut éclairée quoique démesurée; sa valeur prudente quoique audacieuse; sa politique plutôt profonde qu'artificieuse. Si l'ennemi se plaignit quelquefois de sa cruauté, & le soldat de sa sévérité, ses Sujets se loüerent toûjours de sa modération. Les Princes sages qui ont voulu rendre leurs peuples capables de grandes choses, ont toûjours commencé par élever leur courage, en affermissant leur liberté : des Nations esclaves sont toûjours lâches, & nécessairement ennemies des Monarques qui les gouvernent. Henri qui avoit formé de grands projets, crut avec raison que leur exécution dépendoit de l'harmonie qu'il établiroit entre les différentes Puis-

ſances de la Monarchie. Il fut aſſez habile & aſſez heureux pour bannir de ſes Etats cette défiance cruelle qui avoit toûjours régné entre ſes prédéceſſeurs & le Parlement. Comme il n'empiétoit pas ſur les priviléges de ſes Sujets, ils ne chercherent point à attenter ſur ſes droits. L'Angleterre dût la conquête de la meilleure partie de la France à une union ſi précieuſe, & à l'imbécillité de Charles VI. aux fureurs de la Reine, à la jeuneſſe du Dauphin, aux diviſions des Miniſtres.

Son héritier Henri VI. n'eut pas ſon bonheur, encore moins ſon mérite. Il ne monta ſur le Throne que pour l'avilir. Ce Prince pouſſa l'indolence juſques à haïr ſans retour quiconque oſoit lui parler d'affai-

res ; l'insensibilité jusqu'à voir d'un oeil indifférent les étranges évenemens qui partagerent son regne ; la facilité jusqu'à se livrer à tous les ambitieux qui vouloient bien se donner la peine de le gouverner ; l'incapacité jusqu'à ne point distinguer un conseil qui devoit affermir la Couronne sur sa tête, d'un conseil qui l'en devoit faire tomber ; la simplicité jusqu'à croire toûjours sinceres les discours des Courtisans, quoiqu'ils n'eussent pas soin eux-mêmes d'y mettre de la vraisemblance. Un tel caractere rendit Henri méprisable à ses Sujets ; la pureté de ses moeurs le garantit de leur haine. Ce sentiment violent étoit réservé tout entier pour la Reine Marguerite d'Anjou, qui ne lui laissoit que le nom de Roi. Cette

Princesse, la plus belle de son siecle, brilloit également dans un cercle, par les agrémens de sa conversation ; dans une société de gens d'esprit, par la finesse & la justesse de ses idées ; dans le Gouvernement de l'Etat, par l'étendue de son génie ; à la tête des armées, par sa valeur ; dans un parti, par l'esprit d'intrigue : ce fut un caractere extrème à qui on ne peut réprocher, que d'avoir outré toutes les vertus. Sa noblesse dégénéra en fierté, sa fermeté en tyrannie, sa bravoure en témérité, sa politique en artifice, sa constance en obstination. Un autre auroit peut-être sauvé l'Etat avec un mérite ordinaire ; Marguerite le perdit par de grands talens.

L'empire qu'elle avoit pris sur le

Roi & l'attachement qu'elle conservoit pour la France : la foibleſſe du Prince qui avoit laiſſé perdre toutes les conquêtes de ſon prédéceſſeur, & qui paroiſſoit incapable de les recouvrer : l'adminiſtration du Duc de Sommerſet qui étoit ſans éclat & ſans probité : la corruption du Conſeil d'Etat dont les différens Membres manquoient également de réputation, de dignité, de talent ; tout cela avoit indiſpoſé la Nation & occaſionné une fermentation qui préſageoit le bouleverſement du Royaume. Les peuples paroiſſoient diſpoſés à changer de Maître ; & la Maiſon d'Yorck ſaiſit ce précieux moment pour faire valoir ſes droits.

Richard, qui en étoit le chef, avoit de l'eſprit, de la valeur, de

l'ambition. Il étoit d'une dissimulation profonde, d'un secret impénétrable, d'une fermeté aussi supérieure aux revers qu'incapable d'inconstance. Instruit par le passé, & attentif au présent, l'avenir se dévelopoit à ses yeux. Il se connoissoit en hommes; il ne se trompa jamais dans le choix qu'il fit de ses confidens ou de ses amis. Enfin il avoit deux fils capables de l'aider dans l'exécution de ses projets, & de les poursuivre, en cas qu'il vînt à manquer.

Avec ces avantages le Duc d'Yorck pouvoit réussir: mais il parut presque impossible qu'il ne réussît pas, quand il eut mis dans ses intérêts les deux hommes d'Angleterre les plus estimés & les plus dignes de l'être, les Comtes de Salis-

buri & de Warwik. Le pere étoit l'homme de son siecle le plus modeste, & le fils le plus magnifique. L'un étoit plus grand homme de cabinet, & l'autre avoit plus le talent de la guerre. Le premier avoit un courage prudent, le second un héroïsme qui rendoit la prudence presque inutile. Salisburi savoit s'accommoder à sa fortune, Warwick se rendoit l'arbitre de la sienne. Le vieux ne perdit jamais d'ami, le jeune ne manqua jamais aucun de ceux qu'il voulut avoir. On jugeoit l'un digne de tous les emplois qu'il avoit eus, on croyoit l'autre supérieur à toutes les places. Le pere eût été le plus grand homme d'Angleterre, si son fils ne l'eût surpassé.

Ce Triumvirat eut les suites qu'on

en devoit naturellement attendre. La perte de deux cens mille hommes, d'environ quatre-vingt Princes du Sang, de presque tous les grands Seigneurs du Royaume, furent les fruits malheureux d'une union, que, malgré tant d'horreurs, on est fâché de ne pouvoir pas trouver criminelle. Les étrangers prirent parti de ce différend, selon leur caprice ou leurs intérêts. La France fut pour la Rose-Rouge, & le Duc de Bourgogne pour la Rose-Blanche.

Henri fut d'abord défait & pris à la bataille de S. Alban. Son vainqueur le Duc d'Yorck le traita au commencement comme son maître, & bientôt après comme son esclave. Il l'obligea à convoquer un Parlement où le Prince joüa un

fort mauvais rôle. Cette Assemblée composée de tout ce que le Duc avoit de Partisans zélés déclara, que l'incapacité & la trahison étoient les deux pivots sur lesquels portoient depuis long-tems les affaires publiques; que la Reine & le Duc de Sommerset avoient abusé de la confiance du Roi pour bouleverser le Royaume; que toutes les aliénations des biens de la Couronne faites par Henri depuis son avenement au Throne seroient révoquées; que ceux qui avoient pris les armes pour tirer le Prince de captivité seroient traités comme des Citoyens qui avoient servi l'Etat, & non comme de rebelles qui l'auroient troublé. Le Parlement finit par prier le Monarque de nommer un Protecteur qui put donner

donner au gouvernement du Royaume des soins que ses indispositions le forçoient à lui refuser.

Le Duc d'Yorck que les deux Chambres avoient désigné pour cet important emploi en fut revêtu. Il s'y endormit dans une sécurité qui n'étoit assortie ni à son caractere ni aux circonstances. Peut-être étoit-il sage de cacher les prétensions qu'il avoit au Throne jusqu'à ce qu'il eût un peu plus disposé la Nation à changer de Maître; mais il devoit être toûjours en garde contre les ruses & les entreprises de ses ennemis. L'Acte qui lui assûroit la dignité de Protecteur jusqu'à ce que le Parlement l'en dépouillât, n'étoit pas suffisant pour bannir toute défiance. Il étoit possible que Henri guérît, & que la

Reine qui avoit vû tomber son crédit dans l'Etat, sans rien perdre de son ascendant sur l'esprit du Roi, lui fit sentir la honte des fers qu'il portoit. En effet, le Prince ayant recouvré sa santé, rassembla le Parlement, déclara qu'il étoit en état de reprendre les rênes du Gouvernement, & fit abolir le Protectorat comme injurieux à sa gloire.

Le Duc d'Yorck accablé par ce coup de foudre auquel il n'étoit pas préparé, quitta la partie. Sa retraite de la Cour combla ses ennemis de joie : mais leur triomphe fut court. Les deux factions étoient trop aigries pour suspendre long-tems leurs animosités. De nouveaux sujets de mécontentement occasionnerent la bataille de Northampton; elle fut funeste à la Reine qui ne

trouva de ſalut que dans la fuite ; & encore plus au Roi, qui fut priſonnier.

Le Duc d'Yorck apprit en Irlande la nouvelle de cette victoire qui paroiſſoit déciſive pour ſon parti. Sur le champ il prit la route de Londres où il entra en Roi & en Conquérant. Le Parlement qu'il trouva déja convoqué ne pouſſa pas la flatterie auſſi loin qu'il l'avoit fait en d'autres rencontres, & ſe conduiſit avec autant de dignité que la circonſtance le pouvoit permettre. Quoique le Duc qui s'étoit rendu dans la Chambre des Seigneurs y portât la main ſur le Throne du Roi, & l'y tint aſſez longtems, perſonne ne lui propoſa de s'y placer. Ce ſilence le convainquit qu'il attendroit vainement

qu'on le priât d'accepter la Couronne, & il se détermina à développer ses prétensions, & les raisons qui les appuyoient.

Les droits des deux Maisons d'Yorck & de Lancastre furent discutés dans le Parlement de l'aveu des deux Princes qui en étoient les Chefs. Cette discussion qui auroit été difficile dans tous les tems l'étoit bien davantage dans la situation où on se trouvoit. L'Assemblée formoit des voeux pour les deux Concurrens & ne se déclaroit pour aucun ; on ne pouvoit refuser son admiration à l'un, ni sa compassion à l'autre. Richard étoit sans contredit plus digne du Throne, mais Henri l'occupoit depuis quarante ans ; si les droits du premier étoient bien fondés, la posses-

ſion du ſecond étoit fort ancienne. Tandis que ces différentes conſidérations tenoient tous les eſprits en ſuſpens, un ſage propoſa un tempérament qui fut approuvé, c'étoit que Henri garderoit la Couronne durant ſa vie, & qu'elle paſſeroit à ſa mort à Richard & à ſes enfans : cette réſolution fut réduite en Acte de Parlement.

On peut conjecturer avec vraiſſemblance que cet arrangement ne répondit pas aux eſpérances que le Duc d'Yorck avoit conçûes. Toutes ſes démarches antérieures prouvoient viſiblement qu'il aſpiroit au Throne; la complaiſance qu'il eut d'acquieſcer aux réſolutions des deux Chambres fait voir qu'il n'y vouloit monter que de l'aveu des Peuples. Selon la maxime toûjours

pratiquée par les Parlemens de se déclarer pour le plus fort, rien ne lui étoit plus aisé que de se faire adjuger sur le champ la Couronne; il étoit à la tête d'une armée victorieuse à laquelle il étoit impossible de rien opposer. Ceux qui traverserent ses vûes ne le firent que parce qu'ils étoient persuadés qu'il ne voudroit pas se servir de ses avantages.

Quoi qu'il en soit, le Duc d'Yorck eut trop d'audace pour un sujet, & trop peu pour un homme qui ne prétendoit plus l'être. Après avoir aspiré au Throne, le Duc ne devoit se prêter à aucun accommodement qui l'en éloignât. Ce tempérament ne fut pas du goût d'une Nation qui est extrème. Il diminua les espérances de son parti, & releva

le courage des Chefs de la Rose-Rouge qui passerent dans le camp & sous les drapeaux de la Reine.

Cette Princesse, supérieure à ses disgraces, fit passer tout son ressentiment, tout son courage, tout son désespoir dans leur ame. Ces armes les rendirent invincibles, & les firent triompher de leur ennemi. Le Duc d'Yorck & son second fils le Comte de Rulland périrent dans une bataille qui fut livrée dans ces circonstances: Salisbury n'échappa à la fureur du soldat que pour porter sa tête sur un échaffaut.

L'habile Reine ne s'amusa pas à goûter la douceur de sa victoire, elle en poursuivit les fruits. Warwik qui étoit dans Londres en sortit pour lui en disputer l'entrée. Un second succès couronna le courage

de Marguerite. Le Comte fut défait, mis en fuite; & le Roi, dont on lui avoit confié la garde fut délivré. Ce malheureux Prince recouvra tout à la fois sa liberté, sa femme, son fils unique, sa couronne; & s'il eût été capable de sentiment, il auroit eû la consolation de devoir tous ces avantages à la personne du monde qu'il aimoit le plus.

La Reine ne doutoit point que deux grandes victoires ne lui ouvrissent les portes de la Capitale. Elle s'y présenta avec la confiance ordinaire aux Vainqueurs. Les Partisans de la Maison d'Yorck firent habilement tourner en négociation une affaire qui auroit dû se terminer par l'épée. Ils rallentirent les démarches de Marguerite, & hâterent celles du nouveau Duc d'Yorck.

Ce Prince, après avoir défait une armée de Lancaſtriens près d'Hereford, avoit raſſemblé les débris de Warwick, & marchoit à grandes journées vers Londres. Il y entra ſans obſtacles. Après s'être mis fierement & ſans délai la Couronne ſur la tête, & pris le nom d'Edouard IV. il ſuivit la Reine qui ſe retiroit, & qui n'avoit pas jugé à propos de haſarder une action ſous les murs d'une Ville qui lui étoit contraire.

Les armées ſe joignirent aux environs d'Yorck. Elles avoient toutes deux des motifs pour ſouhaiter le combat, & des raiſons pour eſpérer la victoire. Henri, ou la Reine ſous ſon nom, n'eſpéroit de remonter ſur le Throne que par des ſuccès : Edouard ne pouvoit s'y

maintenir que par des triomphes. Le premier se trouvoit dans une Province qui lui étoit favorable, & où les armes avoient été deux fois heureuses : le second sur une terre rougie du sang de son pere, de son frere, & de Salisburi le plus ardent de ses amis. L'un avoit à soûtenir le désespoir de ses Partisans ; & l'autre l'orgueil des siens. Le Roi fugitif avoit plus de troupes ; mais le nouveau Roi en avoit de meilleures.

La fureur des Guerres civiles n'a peut-être jamais autant éclaté que dans cette sanglante journée. Les Anglois y combattirent avec toute la vivacité de leur Nation, & avec une opiniâtreté qui est peut-être d'un autre climat. Des deux côtés on ne songeoit qu'à vaincre ou à

périr. Perſonne n'étoit occupé du ſoin de ſes jours, on ne l'étoit que de la perte de l'ennemi. Ceux qui tomboient étoient remplacés par ceux qui les ſuivoient avec un ſang froid qui ſe trouve rarement avec les grandes paſſions, mais qui les rend toûjours plus terribles. Quarante mille morts couvroient le champ de bataille ; & la fortune ſembloit incertaine. Enfin Edouard & Warwick, les deux Chefs de la Faction d'Yorck, la fixerent dans leur Parti par des actions extraordinaires, qu'il n'y a que les grandes ames qui puiſſent croire. Aſſûrés de la victoire, les deux fiers Vainqueurs laiſſerent à leurs Lieutenans le ſoin de la pourſuite, & prirent en diligence le chemin d'Yorck, avec l'eſpérance d'y ſur-

prendre Henri & Marguerite qui s'y étoient retirés avant la bataille.

La Princeſſe inſtruite de ſes malheurs, venoit d'en partir avec ſon fils & ſon époux. Cette intrépide Reine, qui contre ſon inclination, ſes intérêts, & ſa coûtume, ne s'étoit pas trouvée à l'action, & étoit reſtée auprès de l'imbécille Roi pour le raſſûrer, ſe retiroit avec précipitation en Ecoſſe pour y attendre un meilleur tems, ou y préparer une nouvelle révolution. Cette fuite mit la gloire d'Edouard à couvert, ou la borna : peut-être auroit-il ſouillé ſa victoire ; peut-être l'auroit-il rendue plus éclatante. Son ambition & ſa généroſité donnent de la vraiſſemblance aux deux conjectures. Quoi qu'il en ſoit, il ne ſéjourna à Yorck & aux envi-

rons ; qu'autant de tems qu'il en falloit, pour recevoir les soûmissions des Vaincus, & les mettre hors d'état de les rétracter : il partit ensuite pour Londres.

Le Parlement fut aussi-tôt convoqué. Comme la victoire rend tout facile & tout juste, cette assemblée approuva solemnellement tout ce que le peuple avoit fait, il y avoit trois mois, en appellant Edouard au Throne, & tout ce qu'avoit fait Edouard lui-même en y montant. Cette résolution assortie aux circonstances fut reçûe avec un applaudissement dont les Anglois sont rarement prodigues, & suivie d'une innovation dans le Gouvernement, dont les évenemens postérieurs feront sentir l'importance.

Il est certain que c'est sous le

Regne de ce Monarque ; que la Chambre Baſſe a commencé à joüir de la puiſſance légiſlative. On ne ſait pas préciſément quelle année, parce que les titres qui en font foi, ſont ſans date. On conjecture avec vraiſſemblance, qu'Edouard, par ce privilége, voulut rendre ſon couronnement agréable au peuple, qui y paroiſſoit ſi ſenſible. Alors l'ancien ſtyle des actes du Parlement fut changé. Au lieu de dire comme autrefois, *accordé aux prieres & aux ſupplications des Communes par le Roi & les Seigneurs*, on mit : *Accordé par le Roi & les Seigneurs avec le conſentement des Communes*. Il eſt vrai que la partie du Gouvernement qu'on appelle *exécutif* fut toûjours retenue par Edouard & ſes ſucceſſeurs. L'inſpec-

tion sur l'exécution des Lois est un droit & une prérogative, inséparable de la Royauté, dont la fin est la conservation du repos public, & l'administration de la justice entre tous les Membres du Corps politique. Cependant les Anglois ont encore trouvé cette autorité excessive : le Parlement s'est mis insensiblement en possession de citer à son Tribunal tous ceux à qui le Roi a confié quelque partie de cette puissance.

Après les premiers jours donnés au soin de l'État, Edouard se livra entierement à son caractere. Il y avoit, si on ose le dire, deux hommes différens dans la personne de ce Prince. Ses propres ennemis avoient admiré dans lui une élévation de sentimens, une étendue de

génie, une fierté de courage, une ſuite de vûes; cette activité, cette prudence, cette générosité qui avoit préparé & amené ſes ſuccès: ſes amis mêmes ne virent depuis qu'un voluptueux, un indolent, un efféminé. Au-deſſus de l'homme dans le cours de ſes exploits, il parut au-deſſous des femmes dans la ſuite de ſes plaiſirs. Il ſe livra à des amours de tous les genres. Il en eut de ſérieux & d'enjoüés, de nobles & de bas, de vagues & de fixes, de paſſionnés & de frivoles. Il attaquoit toutes les femmes par eſprit de débauche; & s'attachoit pourtant à quelques-unes par des paſſions ſuivies. Trois de ſes maîtreſſes le captiverent plus longtems. Il étoit charmé, diſoit-il, de la gaieté de l'une, de l'eſprit de l'autre,

l'autre, & de la piété de la troisie-me, qui ne sortoit gueres de l'Eglise que quand il la faisoit appeller.

Ce qu'Edouard avoit éprouvé dans le cours de ses galanteries, lui avoit persuadé que sa bonne mine lui donnoit des droits assûrés sur le coeur de toutes les femmes. Une veuve de qualité, nommée Elisabeth Vodwile, qui sans beauté avoit l'art de plaire, & à qui l'ambition tenoit lieu de sagesse, renversa ce systême d'amour propre. Tout ce que le Throne a de plus brillant, la passion de plus vif, l'autorité de plus fort, la profusion de plus séduisant, fut inutilement employé contre la fiere Vodwile. On ne lui pût jamais arracher que ces paroles accablantes pour un

amant : *Je n'ai pas assez de naissance pour pouvoir espérer d'être Reine ; & j'ai trop d'honneur pour m'abaisser à être Maîtresse.* Edouard, après avoir noüé inutilement mille intrigues pour se guérir de sa passion, en vint où l'adroite veuve avoit voulu l'amener. Il la couronna ; & ce mariage plongea l'Angleterre dans de nouveaux troubles.

Varwick, qui avoit passé la mer pour demander au nom de son Maître une Princesse de Savoye, sentit trop vivement le ridicule du personnage qu'on lui faisoit joüer. Ne doutant point qu'on n'eût formé le projet de le rendre la fable de l'Europe, il conçut le dessein d'une vengeance éclatante, & il hâta son retour pour l'exécuter. Les mécontens s'étant joints à lui, il

marcha au-devant du Prince qui venoit à sa rencontre, le battit & le fit prisonnier. Trop de bonheur aveugle souvent. Un prisonnier de cette importance ne pouvoit être trop bien gardé ; cependant il le fut si mal, qu'il s'échappa, remit sur pié une armée, défit à son tout Warwick, & l'obligea à se retirer en France. Là ce grand homme associa sa vengeance à celle de Marguerite qu'il y trouva. Il se forma de la réunion de leurs amis un parti qui déthrona Edouard.

Ce Prince abandonna le Thrône & l'Angleterre pour peu de tems: Quelques secours qu'il trouva dans l'amitié du Duc de Bourgogne, le mirent en état de recommencer la guerre ; & avec une hardiesse qui cesse d'être témérité dans les grands

hommes, il se présenta d'abord sous les murs de Londres. Trois choses lui en ouvrirent les portes. Le Parlement, dont il avoit augmenté la puissance; les Habitans, avec qui il avoit contracté de grandes dettes; & qui étoient bien-aises que leur Créancier fût en état de les payer; les Bourgeoises, qu'il avoit honorées, & qui espéroient d'être encore honorées de ses bonnes graces. Les secours, qu'Edouard trouva dans la Capitale, le mirent en état d'aller combattre Varwick, qui fut battu & tué; le Prince de Galles périt dans une seconde bataille, & Henri VI. dans sa prison. La captivité de Marguerite acheva de pacifier l'Angleterre. Edouard libre de toute inquiétude se livra entierement au plaisir. Son affabilité lui gagna

tous les cœurs ; & la volupté corrompit le sien. Il aima trop le sexe, & en fut trop aimé. Ce goût fit tort à sa fortune, & flétrit sa gloire. Il commença son Regne en Héros, & le finit en débauché.

Fin de la premiere Partie.

TABLE DES MATIERES

De la premiere Partie du Parlement d'Angleterre.

D

E

F

G

H

Comparé

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

Fin de la Table de la premiere Partie.

ERRATA.

Page 211, ligne 4 : Edouard, *ajoûtez*, qui.

Page 268, ligne 11 : disposition, *lisez*, déposition.

Page 269, ligne 2 : *lisez*, ridicules & surannées.

Page 272, ligne 18 : avoit régné, *lisez*, auroit régné.





